

C^{Les}ahiers

d u P I a n

Migration des compétences



**La migration
irrégulière
au Maroc
un état des lieux**



**Migration
de retour au Maroc**



المندوبية السامية للتخطيط

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

Ilot 31-3, secteur 16, Hay Riad

Tél. : 0537 57 69 04

Fax : 0537 57 69 02

BP 178, Quartier administratif – Rabat

Président

Ahmed Lahlimi Alami
Haut Commissaire au Plan

Création, rédaction en chef

Ahmed El Kohen Lamrhili

Comité scientifique

Mustapha Afkir
Abdelhak Allalat
Jamal Bouchachen
Mohammed Doudich
Ali El Akkaoui
Mourad Guerouani
Abderrahmane Haouach
Ahmed Ibrahim
Abdellatif Lfarakh
Abdelaziz Maâmi
Mohamed Taâmouti

Editeur

CND

(Centre National de Documentation)

Tél. : 0537 77 10 32 / 0537 77 09 84

0537 77 30 08

Fax : 0537 77 31 34

Haut-Agdal – Rabat

Dépôt légal

2004/0139

ISSN : 1114-8411

Publication

Haut Commissariat au Plan

e-mail :

cahiersduplan@yahoo.fr

Site : www.hcp.ma

Pré-press

Babel com

Tél. : 06 68 35 45 40 – Rabat

Imprimerie

El Maârif Al Jadida

Tél. : 0537 79 47 08 / 09 – Rabat

s o m m a i r e

Migration de retour au Maroc

Mohamed MGHARI 4

La migration irrégulière au Maroc : un état des lieux

Mohamed KHACHANI 43

Migration des compétences

Mohammed CHAREF 63

Les Cahiers du Plan publient les articles dans la langue où leurs auteurs les ont rédigés. Le contenu de ces articles n'engage que leurs auteurs.

Migration de retour au Maroc



De par ses dimensions et caractéristiques, le retour des migrants dans leurs pays d'origine constitue un aspect qui semble prendre de plus en plus d'importance avec le temps. Il s'agit d'un phénomène encore peu étudié, dont les contours restent peu définis et pratiquement inconnus. Ce phénomène de retour a, en effet, peu retenu l'attention des chercheurs jusqu'à présent.

En outre, une réflexion nouvelle en matière de migration de retour et de développement devra s'amorcer pour pouvoir adopter des mesures et des programmes d'accueil et de retour des migrants dans le cadre de la migration circulaire qui revêt actuellement une importance considérable au niveau internationale dans les négociations, les accords bilatéraux et multilatéraux et les mécanismes juridiques et institutionnels à mettre en œuvre pour la gestion de ce type de migration.

Cette étude vise à faire le point sur les données statistiques disponibles sur la migration de retour et la réintégration. Il s'agira de voir de quelle manière, les migrants dont le retour est temporaire se distinguent des migrants dont le retour est permanent ? Quel est l'impact de l'expérience migratoire vécue à l'étranger sur les modes de réintégration au pays d'origine ? Comment évoluent les profils socioprofessionnels des migrants de retour en terme de perspectives pré et post retour ? Et enfin, quel est l'impact de la formation professionnelle acquise par les migrants de retour sur leur propension à se réintégrer professionnellement au pays d'origine ?

Mais au préalable, il importe de faire le point sur les nouvelles politiques adoptées par les pays européens en matière de migration de retour et d'établir l'état des lieux de la migration de retour des Marocains en analysant l'ampleur et l'évolution du phénomène ainsi que son profil démographique et socio-économiques et sa répartition spatiale à travers les données du recensement de population de 2004.

Par Mohamed MGHARI, HCP

Politiques en matière de migration de retour

Directive du retour de l'Union Européenne

La directive du retour a été adoptée par le parlement européen le 18 juin 2008. Elle porte sur les normes et les procédures communes applicables dans les Etats membres au retour des ressortissants des pays tiers en situation irrégulière.

Ce texte pose le principe du retour vers le pays d'origine, soit vers un pays de transit avec lequel des accords de réadmission ont été signés ou vers un autre pays. Il prévoit :

- l'expulsion volontaire ou forcée du migrant, avec une possibilité de rétention de 18 mois maximum.
- une interdiction d'entrée de 5 ans maximum, voire plus en cas de menace grave de l'ordre public et la sécurité.
- l'expulsion de mineurs non accompagnés.

Le Maroc a condamné cette directive et dénoncé ces mesures qui font de l'émigré illégal un délinquant lors de la 7^e réunion du groupe de travail «*affaires sociales et migration*» Maroc-UE tenue à Rabat, le 11 novembre 2008.

Le Maroc a invité, les pays européens à « abandonner » les politiques de retour des émigrés, et à encourager,

à leur place, la migration « circulaire » et la mobilité des personnes.

« Il faut abandonner l'idée de retour comme moyen de promotion du développement, et encourager la migration circulaire et la mobilité des personnes qui permettront à des Africains de se former ou de se perfectionner en Europe avant de retourner dans leur pays », a affirmé le directeur des relations bilatérales au Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Youssef Amrani lors de la réunion des experts tenue à Dakar.

« Les politiques de retour menées à ce jour par certains pays européens ne constituent pas des facteurs de promotion du développement », a ajouté Y. Amrani qui intervenait à l'ouverture de la réunion d'experts sur la mise en œuvre du plan d'action de Rabat, préparatoire à la 2^e conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement de Paris.

Selon le diplomate marocain, les expériences de liaison de politiques de développement et de migration mises en œuvre par certains pays européens « ont souvent été des échecs lorsqu'elles ont reposé uniquement sur des politiques de retour », précisant que la circulation des migrants est « primordiale » tant pour le suivi des projets de co-développement, le transfert de technologie, la formation des migrants, y compris dans les pays d'accueil, que pour mieux répondre aux attentes des marchés de travail dans les pays d'origine et de destination.

Plan espagnol de retour

Le gouvernement espagnol vient d'adopter en juin 2008 un « plan de retour volontaire » qui prévoit des incitations financières aux émigrés en contrepartie de leur renoncement à leurs permis de résidence et de travail et de leur engagement à ne pas revenir en Espagne pendant une durée minimale de trois ans.

Confronté à une grave crise économique qui le contraint à revoir sa politique en matière d'immigration, le gouvernement espagnol a adopté, vendredi 19 septembre, un plan d'aide au retour pour les immigrés sans emploi. Dès la fin octobre, les étrangers extracommunautaires inscrits au chômage bénéficieront de deux ans d'indemnités chômage s'ils acceptent de

quitter l'Espagne et de ne pas y revenir avant trois ans. Ces candidats au retour toucheront 40 % de la somme avant leur départ, le reste leur étant versé un mois plus tard, une fois arrivés dans leur pays d'origine.

La mesure concerne les citoyens de 19 pays ayant signé une convention avec la sécurité sociale espagnole, soit environ 87 000 personnes sur les 300 000 étrangers qui pointent actuellement dans les agences pour l'emploi. Si le Maroc et l'Equateur, traditionnels pourvoyeurs de main-d'œuvre, sont concernés, les Roumains en revanche sont exclus du plan alors qu'ils représentent près de la moitié des nouveaux permis de séjours accordés l'an dernier (environ 400 000).

Pacte européen sur l'immigration

Le « *pacte européen sur l'immigration et l'asile* », qui doit être adopté en octobre, définit pour la première fois une « politique commune de l'immigration et de l'asile » en Europe, fortement inspirée de « l'immigration choisie » pratiquée en France.

Le texte appelle « les Etats-membres à mettre en œuvre une politique d'immigration choisie, notamment en fonction de tous les besoins du marché du travail » et à « renforcer l'attractivité de l'Union européenne pour les travailleurs hautement qualifiés ». Il prône aussi un renforcement des contrôles aux frontières et la conclusion d'accords de réadmission avec les pays d'émigration. S'agissant de la stratégie suivie par le Maroc pour amener sa diaspora à contribuer au développement de son pays d'origine, Y. Amrani a indiqué qu'elle consiste à transformer progressivement « la fuite des cerveaux » en « gain de compétences », notamment via les investissements, le « réseautage » des contacts et projets et les transferts des connaissances.

Cette politique, a-t-il expliqué, permet au Maroc de mieux gérer le développement et le déploiement de ses ressources humaines dans les secteurs hautement qualifiés, tout particulièrement l'ingénierie du développement économique et social, la recherche-développement, les technologies de l'information, le management, l'industrie et la médecine. Pour Y. Amrani, l'intégration des migrants dans les pays d'accueil est actuellement un défi qui se pose aux pays du processus euro-africain sur la migration et le développement, soulignant que des migrants mieux

intégrés, en respectant leur culture d'origine, participent davantage au développement de leur patrie.

Tendances de la migration de retour à travers les recensements

Comme pour l'émigration, en général, l'évaluation des retours définitifs d'émigrés au Maroc est très difficile à faire en raison de l'absence de statistiques adéquates, à la fois dans les pays d'immigration et dans les pays de réinstallation. Si quelques pays d'accueil fournissent des données sur les sorties de Marocains de leurs territoires, ils ne précisent pas leur destination. Ces sorties seraient certainement composées d'émigrés de retour. D'autres pays déterminent le volume des retours « incités » qui se déroulent dans le cadre des opérations d'aide au retour. En France, où ce dispositif est assez ancien, l'Office des Migrations Internationales (OMI) en donne annuellement le nombre de bénéficiaires. Une partie des retours échappe donc à ces statistiques puisque les migrants concernés ne revendiquent pas cette aide ou ils l'ignorent carrément.

Une évaluation approximative pourrait être faite à partir des données des recensements généraux de la population et des enquêtes effectués au Maroc. En effet, les recensements permettent d'évaluer la migration de retour à partir de la question sur la résidence précédente ou la résidence à un moment donné (soit au moment de l'intronisation de SM le Roi Med VI pour le recensement de 2004 ou de l'Aid Al Adha pour celui

de 1994 ou de la Marche Verte pour celui de 1982). Dans cette étude, un migrant de retour est défini comme une personne ayant déclaré un autre pays comme résidence précédente à la résidence au moment du recensement. Cette mesure sous-estime la réalité par le fait qu'elle ignore les migrants réinstallés ayant changé de lieu de résidence à l'intérieur du territoire national après leur retour de l'étranger. Elle ignore également les migrants de retour venus et repartis ou décédés entre la date de résidence antérieure et le recensement.

Ainsi, d'après le recensement de 2004, l'effectif des migrants de retour au Maroc s'élève à 165 416 personnes dont 146 843 se sont installés en milieu urbain (88,8 %) et 18 573 en milieu rural (11,2 %). Selon le Recensement de 1994, l'effectif des migrants de retour s'est élevé à quelque 151 197 personnes. 87,2 % de ces migrants se sont installés en milieu urbain, soit la majorité et 12,8 % en milieu rural.

Les effectifs de migrants de retour enregistrés en 1994 et 2004 correspondent respectivement à 5,3 % et à 5,7 % de la population totale du pays et à 50 % de l'ensemble de la population en émigration.

A titre de comparaison, les données qui résultent du recensement de 1982 et de l'Enquête Nationale Démographique à Passages Répétés de 1986-1988 indiquent des chiffres respectifs de 68 000 migrants de retour définitifs entre 1975 et 1982 et quelque 33 000 pendant la période 1986-1988.

Tableau 1

Evolution de l'effectif des migrants de retour à travers les recensements et enquêtes au Maroc

Milieu de résidence	RGPH 1982 (période 1975-1982)	ENDPR 1986-1988 (période 1986-1988)	RGPH 1994	RGPH 2004
Urbain	–	–	131 805	146 843
Rural	–	–	19 392	18 573
Total	68 000	33 000	151 197	165 416

Source:

– Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1982, 1994 et 2004.

– Enquête Nationale Démographique à Passages répétés (ENDPR) 1986-1988.

Profil démographique et socio-économique des migrants de retour

Structure par âge et sexe des migrants de retour

En 2004, les migrants de retour sont en majorité des hommes avec 63,4 % contre 36,6 % de femmes. Les hommes sont encore plus majoritaires en milieu rural avec 83 % d'hommes contre 17 % de femmes. En milieu urbain, les hommes représentent 58,9 % contre 41,1 % de femmes.

La part des hommes parmi les migrants de retour enregistre quelques disparités par région. En effet, quatre régions se détachent avec des proportions d'hommes dépassant 70 % : Guelmim-Es Smara (81,9 %), Souss-Massa-Draa (78,6 %), Taza-Al Hoceima-Taounate (74,6 %) et Tadla-Azilal (71,1 %). Tandis que les régions qui marquent les plus faibles parts d'hommes parmi les migrants sont le Grand Casablanca (60,3 %), Tanger-Tétouan (60 %), l'Oriental (59,8 %) et Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (58,1 %).

Tableau 2

Migrants de retour selon la région de résidence et pourcentage des hommes au recensement de 2004

Région	Effectifs	%	% des hommes
Grand Casablanca	43 403	26,2	60,3
Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	22 882	13,8	58,1
Oriental	20 714	12,5	59,8
Souss-Massa-Draa	16 828	10,2	78,6
Tanger-Tétouan	15 311	9,3	60,0
Marrakech-Tensift-Al Haouz	10 078	6,1	64,3
Meknès-Tafilalet	6 541	4,0	62,1
Fès-Boulemane	5 770	3,5	62,7
Gharb-Chrarda-Beni Hssen	4 909	3,0	62,1
Taza-Al Hoceima-Taounate	4 370	2,6	74,6
Chaouia-Ouardigha	3 656	2,2	68,0
Doukkala-Abda	3 514	2,1	64,6
Tadla-Azilal	3 013	1,8	71,1
Guelmim-Es Semara	2 267	1,4	81,9
Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra	1 337	0,8	66,1
Oued Ed Dahab-Lagouira	823	0,5	60,3
Maroc Total	165 416	100,0	63,4

Source : RGPH 2004.

Si autrefois les personnes qui revenaient étaient surtout celles en âge de la retraite (pour passer leurs dernières années de vie dans le pays d'origine), aujourd'hui, ceux qui retournent sont relativement jeunes, ou en tout cas en plein âge de travailler. Il suffit de constater que l'âge où se concentre le plus grand

nombre de retours est justement celui qui oscille entre 25 et 54 ans (50,6 %). Cette concentration autour de l'âge central d'activité suggère que ceux qui retournent ont l'intention de participer du point de vue professionnel à la vie économique et sociale de leur pays d'origine.

Selon les grands groupes d'âges, 12,6 % des migrants de retour ont moins de 15 ans, 65,1 % ont entre 15 et 59 ans et 22,3 % ont 60 ans et plus. Cette répartition par grands groupes d'âges diffère significativement entre les deux milieux de résidence. En effet, la proportion des migrants de retour âgés de 60 ans et plus est près de trois fois supérieure en milieu rural qu'en milieu urbain (53,6 % contre 18,3 %). En revanche, le poids des jeunes migrants de retour varie de 13,6 % en milieu urbain à 4,4 % en milieu rural.

Cette tendance au rajeunissement a été confirmée par l'enquête sur la migration de retour effectuée en 2003-2004 dans les deux régions du grand Casablanca et Souss-Massa-Draa. La structure par âge et par sexe fournie par cette enquête fait apparaître un certain rajeunissement et une féminisation prononcée par la

présence de plus en plus des femmes et des jeunes enfants des deux sexes malgré la prédominance encore nette des hommes migrants âgés. Ainsi, le sexe féminin se caractérise par une structure par âge relativement plus jeune, avec 37 % ayant moins de 30 ans, contre 14,5 % seulement pour le sexe masculin. Ce dernier, au contraire, a une proportion plus élevée de personnes âgées : les plus de 60 ans y représentent un peu plus de 60 % contre un peu plus de 16 % pour les femmes, ce qui pourrait être imputé à la tendance au vieillissement des hommes et au rajeunissement des femmes migrantes dans le cadre du regroupement familial.

Les jeunes migrants de retour au recensement de 2004 sont plus souvent en milieu urbain que les migrants de retour âgés. Les hommes de 60 ans et plus ont les plus fortes proportions de retour en milieu rural.

Tableau 3

Migrants de retour selon les grands groupes d'âges et le milieu de résidence, 2004

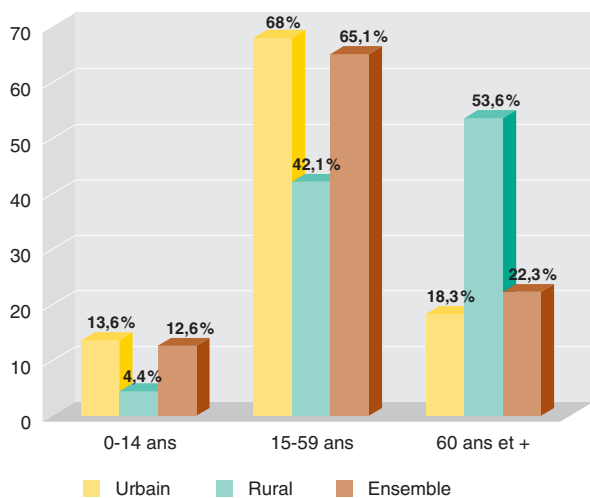
Grands groupes d'âges	Effectif			%		
	Masculin	féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<i>Ensemble</i>						
Moins de 15 ans	10 741	10 110	20 851	10,2	16,7	12,6
15-59 ans	65 814	41 886	107 700	62,8	69,2	65,1
60 ans et plus	28 292	8 573	36 865	27	14,2	22,3
Total	104 847	60 569	165 416	100	100	100
<i>Urbain</i>						
Moins de 15 ans	10 323	9 715	20 038	11,5	16,9	13,6
15-59 ans	59 930	39 956	99 886	67	69,6	68
60 ans et plus	19 175	7 744	26 919	21,4	13,5	18,3
Total	89 428	57 415	146 843	100	100	100
<i>Rural</i>						
Moins de 15 ans	418	395	813	2,7	12,5	4,4
15-59 ans	5 884	1 930	7 814	38,2	61,2	42,1
60 ans et plus	9 117	829	9 946	59,1	26,3	53,6
Total	15 419	3 154	18 573	100	100	100

Source: RGPH 2004.

Analysés par groupes d'âges quinquennaux les migrants de retour en 2004 se caractérisent par une concentration au niveau de l'âge adulte et dans une moindre mesure

au niveau du troisième âge. En effet, la pyramide des âges de cette population a une forme assez particulière, aplatie vers le milieu et le sommet. Dans les quatre

Figure 1: Migrants de retour selon les grands groupes d'âges, 2004



premiers groupes d'âges 0-4 ans à 15-19 ans, la pyramide présente une allure d'une population dont les enfants sembleraient ne pas retourner au pays d'origine. Ensuite, elle indique des excédents des effectifs des migrants de retour à partir du groupe d'âges 20-24 ans avec une prépondérance masculine. Les raisons de cette prépondérance masculine seraient multiples : inégalités classiques des hommes et des femmes face à l'émigration, retours d'étudiants ayant achevé leurs études à l'étranger, retours de migrants irréguliers à composante essentiellement masculine, retours de personnes ayant atteint l'âge de la retraite et ayant laissé femmes et enfants derrière eux dans le pays d'origine, etc.

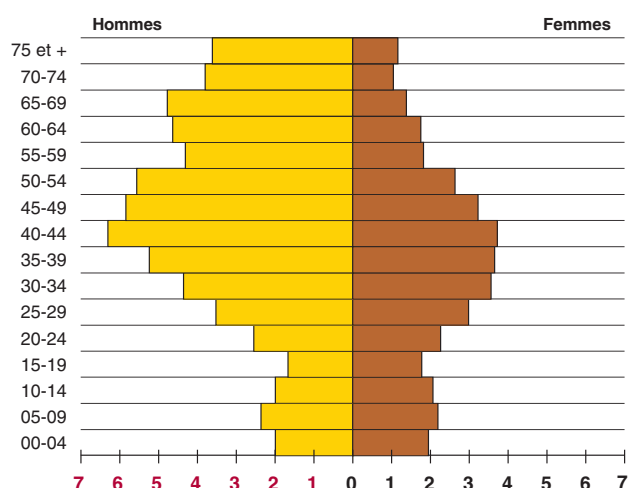
Tableau 4

Migrants de retour selon le groupe d'âges quinquennal et sexe au recensement de 2004

Groupe d'âges	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0-4 ans	3 359	3,2	3 202	5,3	6 561	4,0
5-9 ans	3 994	3,8	3 580	5,9	7 574	4,6
10-14 ans	3 388	3,2	3 328	5,5	6 716	4,1
15-19 ans	2 859	2,7	2 894	4,8	5 753	3,5
20-24 ans	4 395	4,2	3 711	6,1	8 106	4,9
25-29 ans	5 826	5,6	4 865	8,0	10 691	6,5
30-34 ans	7 226	6,9	5 818	9,6	13 044	7,9
35-39 ans	8 741	8,3	5 973	9,9	14 714	8,9
40-44 ans	10 507	10,0	6 107	10,1	16 614	10,0
45-49 ans	9 722	9,3	5 278	8,7	15 000	9,1
50-54 ans	9 295	8,9	4 290	7,1	13 585	8,2
55-59 ans	7 243	6,9	2 950	4,9	10 193	6,2
60-64 ans	7 800	7,4	2 809	4,6	10 609	6,4
65-69 ans	7 960	7,6	2 221	3,7	10 181	6,2
70-74 ans	6 328	6,0	1 707	2,8	8 035	4,9
75 ans et +	6 028	5,7	1 779	2,9	7 807	4,7
Non déclaré	176	0,2	57	0,1	233	0,1
Total	104 847	100,0	60 569	100,0	165 416	100,0

Source : RGPH 2004.

Figure 2 : Pyramide des âges des migrants de retour, 2004



Etat matrimonial des migrants de retour

Selon les données recueillies, la majorité des migrants de retour âgés de 15 ans et plus, soit 69,7 % étaient mariés au moment du recensement de 2004, un peu moins du quart (22,4 %) étaient célibataires, 4,2 % des divorcés et enfin, 3,6 % étaient veufs.

Par sexe, on trouve plus d'hommes mariés que de femmes (74,3 % contre 61,2 %). En revanche, les femmes sont relativement plus fréquentes dans le statut de divorcées et de veuves que les hommes (16,1 % contre 3,4 %). Constats observés également pour l'ensemble de la population du Maroc

Selon le milieu de résidence, on remarque que la proportion des célibataires en milieu urbain est plus de deux fois supérieure à celle du milieu rural : 24,0 % contre 11,2 %. D'autre part, les migrants de retour mariés sont relativement plus fréquents en milieu rural qu'en milieu urbain.

Ces données diffèrent selon les groupes d'âge. Les jeunes de moins de 30 ans constituent le groupe où la proportion des mariés est la moins importante. La proportion des mariés croît avec l'âge pour atteindre plus de 50,6 % dans la tranche d'âge des 50 ans et plus. Le célibat ne représente qu'une faible proportion parmi les migrants de retour qui dépassent 40 ans, il enregistre 7,1 % seulement pour les 40-44 ans. Il est, en revanche, élevé chez les moins de 35 ans.

Tableau 5

Migrants de retour âgés de 15 ans et plus selon l'état matrimonial, le sexe et le milieu de résidence, 2004 (en%)

Etat matrimonial	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	Total
Célibataire	22,3	22,7	24,0	11,2	22,4
Marié	74,3	61,2	67,8	83,3	69,7
Divorcé	2,2	6,2	3,8	2,0	3,6
Veuf	1,2	9,9	4,3	3,4	4,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: RGPH 2004.

Niveau d'éducation des migrants de retour

Un des aspects les plus significatifs qui caractérise les nouvelles générations de migrants est constitué par la présence d'individus dotés d'un haut niveau de formation et de capacités professionnelles et techniques assez élevées. Ce phénomène a toujours été constitutif

des migrations, mais il semble en croissance continue. En effet, La présence d'immigrés scolarisés aux divers niveaux d'éducation ou de formation professionnelle est une tendance récente, puisque dans le passé, la quasi-totalité d'entre eux était sans instruction ni formation.

Tableau 6

Migrants de retour âgés de 15 ans et plus par groupe d'âges, état matrimonial et sexe, 2004

Groupe d'âges	Célibataire		Marié		Veuf		Divorcé		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<i>Masculin</i>										
15-19 ans	2 815	13,5	40	0,1	2	0,1	2	0,2	2 859	3
20-24 ans	4 164	19,9	224	0,3	6	0,3	1	0,1	4 395	4,7
25-29 ans	4 370	20,9	1396	2	53	2,5	7	0,6	5 826	6,2
30-34 ans	3 330	15,9	3 737	5,4	145	6,9	14	1,2	7 226	7,7
35-39 ans	2 334	11,2	6 137	8,8	255	12,2	15	1,3	8741	9,3
40-44 ans	1 626	7,8	8 548	12,2	304	14,5	29	2,6	10 507	11,2
45-49 ans	886	4,2	8 463	12,1	336	16,1	37	3,3	9 722	10,4
50 ans et +	1 398	6,7	41 248	59,1	990	47,3	1 018	90,7	44 654	47,5
Total	20 923	100	69 793	100	2 091	100	1 123	100	93 930	100
<i>Féminin</i>										
15-19 ans	2 695	23,5	180	0,6	18	0,6	1	0	2 894	5,7
20-24 ans	2 580	22,5	1 036	3,4	89	2,9	6	0,1	3 711	7,4
25-29 ans	2 058	18	2 605	8,4	187	6	15	0,3	4 865	9,7
30-34 ans	1 359	11,9	4 101	13,3	317	10,2	41	0,8	5 818	11,5
35-39 ans	918	8	4 544	14,7	405	13	106	2,1	5 973	11,9
40-44 ans	667	5,8	4 759	15,4	486	15,6	195	3,9	6 107	12,1
45-49 ans	504	4,4	3 996	12,9	493	15,8	285	5,7	5 278	10,5
50 ans et +	666	5,8	9 648	31,3	1 116	35,9	4 326	87	15 756	31,3
Total	11 447	100	30 869	100	3 111	100	4 975	100	50 402	100
<i>Deux sexes</i>										
15-19 ans	5 510	17	220	0,2	20	0,4	3	0	5 753	4
20-24 ans	6 744	20,8	1 260	1,3	95	1,8	7	0,1	8 106	5,6
25-29 ans	6 428	19,9	4 001	4	240	4,6	22	0,4	10 691	7,4
30-34 ans	4 689	14,5	7 838	7,8	462	8,9	55	0,9	13 044	9
35-39 ans	3 252	10	10 681	10,6	660	12,7	121	2	14 714	10,2
40-44 ans	2 293	7,1	13 307	13,2	790	15,2	224	3,7	16 614	11,5
45-49 ans	1 390	4,3	12 459	12,4	829	15,9	322	5,3	15 000	10,4
50 ans et +	2 064	6,4	50 896	50,6	2 106	40,5	5 344	87,6	60 410	41,9
Total	32 370	100	10 0662	100	5 202	100	6 098	100	144 332	100

Source: RGPH 2004.

L'analyse de la répartition des migrants de retour par niveau scolaire fait ressortir que la proportion des migrants n'ayant jamais ou pas encore fréquenté le système scolaire représente 27,4 % (23,1 % pour ceux n'ayant aucun niveau, 4,3 % pour ceux ayant le préscolaire). Le niveau primaire représente 16,3 %. La proportion des migrants de retour ayant un niveau scolaire secondaire atteint 27,1 %, soit 12 % pour le niveau secondaire collégial et 15,1 % pour le niveau secondaire deuxième cycle. Quant à la proportion des migrants de retour disposant d'un niveau d'instruction supérieur, elle atteint 29,2 %.

A titre de comparaison, le niveau scolaire des migrants de retour est relativement meilleur que celui de

l'ensemble de la population du Maroc. En effet, le RGPH de 2004 enregistre une proportion de 42,7 % de personnes qui sont sans niveau scolaire, de 2,7 % ayant fréquenté juste le niveau préscolaire. Les personnes ayant acquis un niveau d'instruction primaire approchent les 26,8 % et 22,7 % environ ont un niveau d'instruction secondaire (dont 14 % le collégial et 8,7 % le deuxième cycle du secondaire). La proportion de ceux disposant d'un niveau d'instruction supérieur atteint seulement 8 %.

Par milieu de résidence, les migrants de retour réinstallés en ville semblent largement mieux instruits que ceux des campagnes. Ce constat prévaut aussi bien pour les hommes que pour les femmes, mais dans une moindre mesure pour ces dernières.

Tableau 7

Migrants de retour selon le niveau scolaire par milieu de résidence et sexe, 2004

Niveau d'éducation	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Néant	16,4	21,9	18,5	57,2	57,2	57,2	22,8	23,7	23,1
Préscolaire	5,1	0,6	3,4	13,2	1,0	11,2	6,3	0,6	4,3
Primaire	16,3	16,2	16,3	16,4	17,2	16,6	16,4	16,2	16,3
Collège	12,0	14,1	12,8	5,8	8,4	6,2	11,0	13,8	12,0
Secondaire	15,6	17,8	16,4	4,2	8,7	4,9	13,8	17,3	15,1
Supérieur	34,6	29,5	32,6	3,3	7,4	3,9	29,7	28,3	29,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2004.

Type d'activité des migrants de retour

Les données sur le type d'activité des migrants réinstallés au moment du recensement de 2004 montrent qu'un peu moins de la moitié d'entre eux sont des actifs, soit 46,8 % dont 40,7 % sont des actifs occupés et 6,1 % des chômeurs. Cette activité est relativement plus une affaire d'hommes que de femmes. La proportion des inactifs quant à elle est d'environ 53,2 % dont 14,8 % sont des femmes au foyer et 14,1 % sont des étudiants/élèves.

La répartition des migrants de retour selon le type d'activité et le lieu de résidence au retour révèle que les actifs sont relativement plus nombreux parmi ceux qui se sont réinstallés en milieu urbain (48,1 %) qu'en milieu rural (36,1 %) et par conséquent, les plus touchés

par le chômage. La proportion relativement basse du chômage des migrants ruraux s'explique au niveau méthodologique par la définition du concept du chômeur en milieu rural et par le fait que l'exode rural transfère la majeure partie des chômeurs des campagnes vers les villes.

Les niveaux d'activité, de chômage et d'inactivité changent beaucoup selon l'âge. Il est normal de constater que les proportions d'actifs occupés et de chômeurs parmi les migrants de retour sont les plus élevées avant l'âge de 60 ans, oscillant entre 0,5 % pour la tranche d'âge 15-19 ans et 8,3 % pour 55-59 ans pour ce qui est des actifs occupés et entre 4,4 % et 5,3 % respectivement pour les deux tranches d'âges pour les chômeurs.

Tableau 8
Migrants de retour selon le type d'activité au recensement
de 2004 par sexe et milieu de résidence

Type d'activité	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<i>Ensemble</i>						
Actif occupé	52 616	50,2	14 704	24,3	67 320	40,7
Chômeur	7 896	7,6	2 260	3,7	10 156	6,1
Femme au foyer	0	0	24 326	40,2	24 326	14,7
Etudiant / Elève	12 630	12	10 631	17,6	23 261	14,1
Propriétaire / Retraité	535	0,5	120	0,2	655	0,4
Malade / Handicapé	22 854	21,8	1 680	2,8	24 534	14,8
Enfant	1 692	1,6	702	1,2	2 394	1,4
Autres inactifs	6 624	6,3	6 146	10,1	12 770	7,7
Total	10 4847	100	60 569	100	165 416	100
<i>Urbain</i>						
Actif occupé	47 214	52,8	14 323	24,9	61 537	41,9
Chômeur	7 066	7,9	2 157	3,8	9 223	6,2
Femme au foyer	0	0	22 581	39,3	22 581	15,4
Etudiant / Elève	12 273	13,7	10 355	18	22 628	15,4
Propriétaire / Retraité	477	0,5	111	0,2	588	0,4
Malade / Handicapé	15 566	17,4	1589	2,8	17 155	11,7
Enfant	1 272	1,4	620	1,1	1 892	1,3
Autres inactifs	5 560	6,2	5 679	9,9	11 239	7,7
Total	89 428	100	57 415	100	146 843	100
<i>Rural</i>						
Actif occupé	5 402	35	381	12,1	5783	31,1
Chômeur	830	5,4	103	3,2	933	5
Femme au foyer	0	0	1745	55,3	1745	9,4
Etudiant / Elève	357	2,3	276	8,8	633	3,4
Propriétaire / Retraité	58	0,4	9	0,3	67	0,4
Malade / Handicapé	7 288	47,3	91	2,9	7379	39,7
Enfant	420	2,7	82	2,6	502	2,7
Autres inactifs	1 064	6,9	467	14,8	1531	8,2
Total	15 419	100	3 154	100	18 573	100

Source: RGPH 2004.

Tableau 9

Migrants de retour (%) selon le type d'activité et le groupe d'âges au recensement de 2004

Groupes d'âges	Actif occupé	Chômeur	Femme au foyer	Etudiant/ Elève	Propriétaire/ retraité	Malade/ handicapé	Enfant	Autres inactifs	Total
0-4 ans	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	43,9	0,0	4,0
5-9 ans	0,0	0,0	0,0	8,0	0,0	0,0	40,2	1,9	4,6
10-14 ans	0,1	0,0	0,1	35,5	0,0	0,0	0,1	3,5	4,1
15-19 ans	0,6	4,4	1,3	24,9	0,2	0,0	0,2	0,6	3,5
20-24 ans	2,9	12,6	4,4	20,7	0,2	0,0	0,3	0,4	4,9
25-29 ans	8,0	17,4	8,0	8,2	1,2	0,0	0,5	0,5	6,5
30-34 ans	11,7	16,6	12,0	1,9	1,2	0,1	0,8	0,5	7,9
35-39 ans	14,1	15,5	13,4	0,5	4,1	0,1	1,2	0,7	8,9
40-44 ans	17,1	13,7	13,4	0,2	5,8	0,5	1,4	0,7	10,0
45-49 ans	15,7	7,3	12,1	0,0	7,6	1,8	1,4	0,5	9,1
50-54 ans	13,4	7,3	10,7	0,0	13,0	3,4	1,7	1,2	8,2
55-59 ans	8,3	5,3	7,8	0,0	12,4	7,1	1,5	2,4	6,2
60-64 ans	4,0	0,0	7,2	0,0	16,3	20,0	1,6	17,6	6,4
65-69 ans	2,0	0,0	4,8	0,0	12,1	26,3	1,3	17,8	6,2
70-74 ans	1,1	0,0	3,0	0,0	13,3	21,4	1,3	18,4	4,9
75 ans et +	0,8	0,0	1,8	0,0	12,4	19,0	2,3	32,5	4,7
Non déclaré	0,2	0,0	0,1	0,0	0,3	0,2	0,0	1,0	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: RGPH 2004.

Situation dans la profession des migrants de retour

La situation dans la profession des migrants de retour actifs au moment du recensement de 2004 révèle la prédominance du salariat puisqu'il concerne environ 62,7 % des cas. La prépondérance de ce statut est beaucoup plus accusée en milieu urbain (64,9 %) qu'en milieu rural (40 %).

Il y a lieu de souligner aussi le développement des activités indépendantes et libérales chez les migrants de retour dans la mesure où les proportions des indépendants et des employeurs sont respectivement de l'ordre de 23,5 % et de 12 %, ce qui représente un fait très révélateur. Toutefois, les indépendants sont relativement plus nombreux en milieu rural (49,4 %) qu'en milieu urbain (21 %), tandis que les migrants de retour urbains sont largement plus entrepreneurs

que leurs homologues ruraux. En effet, la proportion des employeurs est de 12,6 % pour la première catégorie de migrants de retour contre 5,4 % pour la seconde catégorie au moment du recensement.

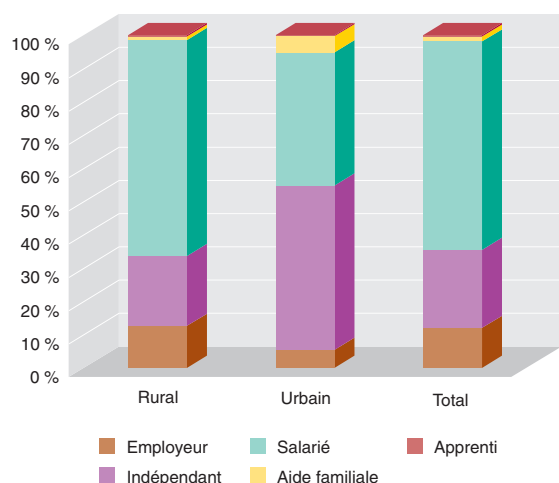
Tableau 10

Répartition des migrants de retour actifs selon la situation dans la profession et le milieu de résidence en 2004

Situation dans la profession	Urbain	Rural	Ensemble
Employeur	12,6	5,4	12,0
Indépendant	21,0	49,4	23,5
Salarié	64,9	40,0	62,7
Aide familiale	1,1	4,8	1,5
Apprenti	0,4	0,3	0,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source: RGPH 2004.

Figure 3: Migrants de retour actifs selon la situation dans la profession, 2004



Régions et provinces de réinstallation des migrants de retour

L'examen de la répartition des migrants de retour selon la région de réinstallation en 2004 montre une prééminence nette des régions du Grand-Casablanca (26,2%), de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (13,8%), de

l'Oriental (12,5%), de Souss-Massa-Draa (10,2%), de Tanger-Tétouan (9,3%) et de Marrakeche-Tensift-El Haouz (6,1%). Ce constat est aussi valable pour les hommes que pour les femmes. Toutefois, il convient de signaler que le poids prédominant de la région de l'Oriental revient à la réinstallation intense des migrants en provenance d'Algérie.

A titre de comparaison, le recensement de 1994 fait ressortir une répartition régionale des migrants de retour plus ou moins identique. Les régions de l'Oriental et du Grand-Casablanca sont les plus attractives avec 22,3% et 19,9% respectivement. Les régions de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, Souss-Massa-Draa et Tanger-Tétouan viennent après avec 11,7%, 11% et 8,9% respectivement.

En milieu urbain des régions, l'ordre régional de réinstallation des migrants de retour observé au niveau global est resté pratiquement inchangé, tandis qu'en milieu rural, l'ordre est tout autre, puisque la région de Souss-Massa-Draa (38,2%) a drainé la plus grande proportion des migrants de retour réinstallés en milieu rural suivie par la région de l'Oriental (18%) et de Taza-Al Hoceima-Taounate (9,1%).

Tableau 11

Migrants de retour selon la région de résidence au recensement de 2004 et sexe

Régions économiques	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Oued Ed-Dahab-Lagouira	496	0,5	327	0,5	823	0,5
Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra	884	0,8	453	0,7	1 337	0,8
Guelmim-Es-Semara	1857	1,8	410	0,7	2 267	1,4
Souss-Massa-Draa	13 235	12,6	3 593	5,9	16 828	10,2
Gharb-Chrarda-Bni Hssen	3 047	2,9	1 862	3,1	4 909	3
Chaouia-Ouardigha	2 486	2,4	1 170	1,9	3 656	2,2
Marrakech-Tensift-Al Haouz	6 479	6,2	3 599	5,9	10 078	6,1
Oriental	12 388	11,8	8 326	13,7	20 714	12,5
Grand Casablanca	26 160	25	17 243	28,5	43 403	26,2
Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	13 289	12,7	9 593	15,8	22 882	13,8
Doukkala-Abda	2 271	2,2	1 243	2,1	3 514	2,1
Tadla-Azilal	2 141	2	872	1,4	3 013	1,8
Meknès-Tafilalet	4 059	3,9	2 482	4,1	6 541	4
Fès-Boulemane	3 617	3,4	2 153	3,6	5 770	3,5
Taza-Al Hoceima-Taounate	3 258	3,1	1 112	1,8	4 370	2,6
Tanger-Tétouan	9 180	8,8	6 131	10,1	15 311	9,3
Total	10 4847	100	60 569	100	165 416	100

L'analyse par province ou préfecture indique que sur l'ensemble des migrants de retour au Maroc, Casablanca demeure la plus attractive en drainant 24,2 % d'entre eux. En effet, Casablanca constitue un pôle d'attraction des migrants en provenance de toutes les autres régions du Maroc, et elle est supposée abriter, dans une large mesure, les migrants de retour les plus qualifiés et ceux qui sont aptes à investir. Loin derrière, la préfecture de Rabat (9,9 %) manifeste une puissance attractive assez importante des migrants de retour. Cela se comprend dans la mesure où Rabat en tant que capitale administrative dispose d'un bassin de drainage très diversifié couvrant l'ensemble du pays.

Viennent ensuite, dans une situation intermédiaire, les préfectures et provinces de Oujda-Angad (5,8 %), Tanger-Assilah (5,1 %), Marrakech (4,6 %), Nador (4,1 %), Fès (3 %), Tétouan (2,8 %), Kénitra (2,5 %), Tiznit (2 %) et Salé (2 %). Les autres provinces et préfectures se situent dans une situation relativement faible.

En milieu urbain des provinces et préfectures, Casablanca et Rabat se situent toujours en tête des provinces et préfectures avec respectivement 27,3 % et 11,2 % des migrants de retour réinstallés en milieu urbain. Les autres provinces et préfectures sont par ordre d'importance : Tanger-Assilah (5,7 %), Marrakech (5,1 %), Fès (3,3 %), Tétouan (3,1 %) et Kénitra (2,6 %). Certaines provinces ont des proportions de retour en milieu urbain très faibles, ce qui peut s'expliquer par le fait que la population de ces provinces est essentiellement rurale.

Quant au milieu rural des provinces et préfectures, la situation est tout autre. Les provinces et préfectures de Nador (14,3 %), Tiznit (13 %), Taroudant (10,1 %), Chtouka Aït Baha (8,7 %), Ouarzazate (4,2 %), Taza (4,2 %) se démarquent en attirant les plus grandes proportions des migrants de retour réinstallés en milieu rural.

Régions de naissance des migrants de retour

Selon le lieu de naissance au recensement de 1994 (1), l'ordre est tout autre. Comme pour la réinstallation, l'Oriental est la région de naissance de la majorité des migrants de retour avec 21,9 %, suivie cette fois-ci par la région du Souss-Massa-Drâa avec 14 %. Le constat le plus frappant dans ce classement, c'est que les trois régions de Grand-Casablanca, Rabat-Salé-Zemmour-

Zaër et Tanger-Tétouan ont vu leurs parts et leurs rangs baisser nettement, notamment au profit des régions de Taza-El Hoceïma, Fès-Boulemane et Chaouïa-Ouardigha et dans une moindre mesure Souss-Massa-Drâa. C'est dire que les trois premières régions attirent une grande partie des migrants qui délaissent leurs régions de naissance pour aller s'y établir. Afin d'examiner davantage ce constat, on a dressé une sorte de matrice migratoire réduite combinant la région de naissance et la région d'installation.

En effet, l'examen des données de cette matrice montre que 39,1 % seulement des migrants de retour s'installent dans leur région de naissance (2). Les autres préfèrent aller s'établir dans une autre région. En effet, le Grand-Casablanca se voit attirer des migrants de retour de toutes les régions du Royaume. 95 % des migrants qui s'y sont établis au retour sont nés dans une autre région. Ceux qui sont originaires du Souss-Massa-Drâa, du Fès-Boulemane et de la Chaouïa-Ouardigha y viennent en tête avec un total de 44 % (14 à 16 % chacune). C'est sans doute grâce à son rayonnement économique et ses possibilités d'investissement offertes qu'elle est ainsi un pôle d'attraction.

Il en est de même pour la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër qui se voit choisie par les migrants en provenance des autres régions, ceux-ci totalisant 85 % de tous ceux qui s'y sont installés. Le Grand-Casablanca, Meknès-Tafilalet et Fes-Boulemane constituent les premières régions de provenance pour cette région avec 12 % chacune.

Pour la région de Tanger Tétouan, troisième pôle attractif des migrants de retour, 25 % de ceux qui s'y sont installés viennent de Taza-Al Hoceïma-Taounate et 23 % de l'Oriental. Tandis que 37 % s'y sont retournés. Enfin, quoique la région de l'Oriental abrite le plus grand nombre des migrants de retour, ces derniers sont en majorité des natifs de cette même région (85 %). Les autres, moins nombreux, sont surtout des natifs de Taza-Al Hoceïma-Taounate (5 %) et de Meknès-Tafilalet (4 %).

(1) Le recensement de 2004 n'a pas posé la question sur le lieu de naissance des personnes recensées.

(2) L'examen de ces échanges selon les provinces relève que moins de 20 % des migrants de retour reviennent dans leur province natale. La mobilité étant beaucoup plus intensive à l'échelle provinciale.

Tableau 12

Répartition en pourcentage des migrants de retour selon la région de naissance et les rangs selon les deux critères "naissance" et "réinstallation" 1994

Région de naissance	%	Rang naissance	Rang réinstallation
Oriental	21,9	1	1
Souss-Massa-Daraa	14,0	4	2
Taza- Al Hoceima-Taounate	8,9	8	3
Fès-Boulemane	7,6	9	4
Meknès-Tafilalet	6,9	6	5
Marrakech- Tensift- Al Haouz	6,6	7	6
Grand Casablanca	5,9	2	7
Chaouia-Ouardigha	5,6	12	8
Rabat-Salé- Zemmour-Zaër	5,1	3	9
Tanger-Tétouan	5,0	5	10
Doukkala-Abda	4,5	10	11
Guelmim-Es-Semara	3,2	13	12
Gharb-Chrarda-Beni Hssen	2,7	11	13
Tadla-Azilal	1,5	14	14
Oued Ed-Dahab-Lagouira	0,4	16	15
Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra	0,1	15	16
Total	100,0	-	-

Source: RGPH-1994.

Ainsi, on constate qu'il s'agit surtout d'une attraction de proximité. Les régions qui offrent plus de possibilités d'épanouissement économiques et sociales drainent parmi les régions avoisinantes (l'Axe Casa-Rabat-Tanger). Seule exception, les natifs de Souss qui, s'ils ne retournent pas dans la région natale, vont au Grand Casablanca. Ce sont surtout des migrants connus pour leur exercice massif dans le secteur du commerce et pour lesquels le choix du Grand-Casa n'est pas un hasard.

Par ailleurs la région de l'Oriental se démarque par la "fidélité" de ces natifs. 64 % des migrants de retour natifs de cette région y reviennent après plusieurs années d'émigration. C'est dire que c'est la région qui est censée bénéficier le plus des compétences, capitaux et savoir-faire de ces migrants. Viennent ensuite le Souss-Massa-Drâa et Rabat-Salé-Zemmour-Zaër avec à peu près la moitié de leurs natifs qui s'y établissent de nouveau.

Pour corroborer ces constats sur la mobilité des migrants de retour, notons enfin que les quatre régions axées sur les villes d'Agadir, Casa, Rabat et Tanger attirent 73 % des migrants qui s'installent hors de leurs régions natales. Constat qui montre donc à quel point ce sont surtout les régions qui bénéficient déjà d'un certain niveau élevé de disponibilité d'infrastructures économiques et sociales qui attirent le plus les migrants. Ceux-ci, au lieu de s'établir massivement dans les régions démunies (régions natales surtout) et de les faire bénéficier de leurs capitaux humain et matériel, préfèrent se réinstaller ailleurs. C'est là un problème de répartition inégale de la population et, par-là, d'aménagement de territoire, très préoccupant qui se pose. Il n'est pas seulement le fait des migrants de retour, la population résidente étant aussi encline à se comporter de la sorte.

Pays de provenance des migrants de retour

La majorité des migrants de retour au Maroc provient de la France (36,2 % en 2004 et 38,2 % en 1994), ancien pays d'émigration abritant la plus grande communauté marocaine à l'étranger. La France a été le premier pays à avoir mis en place un dispositif d'aide au retour (vers 1982). Cette mesure incitative visant à encourager les retours et à, entre autres, libérer les tensions du marché du travail français de l'époque, n'a vraiment pas eu l'effet escompté.

L'Algérie pays voisin, vient après la France (10,9 % en 2004 et 22,4 % en 1994). Les mouvements de population entre le Maroc et l'Algérie sont très anciens. La proximité géographique ainsi que les liens familiaux entre les populations des deux pays en sont la cause principale. Les autres pays d'accueil des migrants de retour sont l'Espagne (5,9 % en 2004 et 6,3 % en 1994), les Pays-Bas (4,3 % en 2004 et 5 % en 1994), la Belgique (3,9 % en 2004 et 4,7 % en 1994) et l'Italie (3,8 % en 2004 et 2 % en 1994).

Tableau 13

Répartition des migrants de retour selon le pays de provenance et le milieu de résidence 2004

Pays ou région de provenance	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Afrique dont :	36 090	24,6	3 224	17,4	39 314	23,8
Algérie	16 412	11,2	1 586	8,5	17 998	10,9
Tunisie	2 888	2	749	4	3 637	2,2
Asie dont :	14 962	10,2	718	3,9	15 680	9,5
Pays Arabes	12 768	8,7	565	3	13 333	8,1
Europe dont :	88 836	60,5	14 409	77,6	103 245	62,4
France	50 111	34,1	9 790	52,7	59 901	36,2
Espagne	8 670	5,9	1 089	5,9	9 759	5,9
Belgique	5 824	4	578	3,1	6 402	3,9
Pays Bas	5 918	4	1 215	6,5	7 133	4,3
Italie	5 534	3,8	697	3,8	6 231	3,8
Allemagne	3 978	2,7	727	3,9	4 705	2,8
Angleterre	1 603	1,1	44	0,2	1 647	1
Amériques dont :	6 169	4,2	120	0,6	6 289	3,8
Canada	1 986	1,4	30	0,2	2 016	1,2
Etats-Unis	3 857	2,6	87	0,5	3 944	2,4
Australie	67	0	1	0	68	0
Autres pays étrangers	719	0,5	101	0,5	820	0,5
Total	146 843	100	18 573	100	165 416	100

Source: RGPH 2004.

En analysant le pays de provenance et la région d'installation au Maroc, on relève que les migrants de retour en provenance de France se sont réinstallés essentiellement à Casablanca à raison de 25,9 %, puis à Souss-Massa-Draa avec 21,3 %, à Rabat-Salé-Zemmour- Zaër avec 10,9 %, puis à l'Oriental (9,7 %),

suivies, mais dans une moindre mesure, par Marrakech-Tensift- El Haouz (7,2 %) et Meknès-Tafilalet (4,6 %). Le reste se répartit dans toutes les autres régions.

Ceux en provenance d'Algérie se trouvent principalement dans l'Oriental qui accapare à elle seule un peu moins de la moitié (46,3 %). Casablanca en draine

13,2 % et Rabat-Salé-Zemmour-Zaër 7,7 %, Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra 4,1 %.

Quant aux migrants de retour ayant séjourné en Espagne, ils ont opté en priorité pour la région de Tanger-Tétouan qui regroupe à elle seule un peu moins de la moitié (47,1 %). L'Oriental et Casablanca attirent chacune 11 % suivies par Rabat-Salé-Zemmour-Zaër avec 7 %.

Concernant les Pays-Bas, la réinstallation des migrants de retour se concentre dans la région de Tanger-Tétouan avec 24,1 % et de l'Oriental (20,4 %) suivies par Taza-Al Hoceima-Taounate (13,5 %) et Souss-Massa-Draa (10,5 %), Casablanca (8,8 %) et Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (5,2 %).

Les migrants de retour de Belgique se sont réinstallés à Casablanca (22,8 %), à Tanger-Tétouan (22,4 %), à l'Oriental (12 %), Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (11,4 %) et Souss-Massa-Draa (11,3 %).

Enfin, ceux de provenance d'Italie ont opté en premier lieu pour Casablanca à raison de 38,2 % et très loin derrière pour la région de Chaouia-Ouardigha avec 14,5 %, Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (10,8 %), Tadla-Azilal (9,9 %) et Marrakech-Tensift-El Haouz (8,8 %).

Pays de naissance des migrants de retour

Tous les migrants de retour ne sont pas des natifs du Maroc. Selon le recensement de 1994 (3), plus de 2/5 d'entre eux sont nés à l'étranger, soit 42 % dont 17 % en Algérie et 10 % en France. Les autres pays, hormis l'Espagne (3 %), les Pays-Bas et la Belgique (2 %), ne sont pas nettement représentés. Ces natifs de l'étranger sont, en majorité, des jeunes, puisqu'ils comptent 30 % des moins de 15 ans et seulement 4 % des plus de 60 ans. C'est dire qu'ils constituent un potentiel humain important mais aussi une tranche de population qui devrait nécessiter une attention particulière pour sa réinsertion économique et, surtout, sociale. Pour une part des natifs de l'Europe, la connaissance de la langue et de la culture nationales constitue un obstacle.

Durée de résidence des migrants de retour au Maroc

La durée de réinstallation au pays donne à la fois une idée sur l'ancienneté des courants d'émigration et des retours. En effet, selon l'enquête migration de

l'INSEA 1975, effectuée en milieu rural du Souss et de l'Oriental, sur un total de 2 658 émigrants enquêtés, près de 22 % étaient des migrants de retour dont presque le tiers étaient revenus au pays avant l'indépendance et près de 2/5^e entre 1956 et 1970. C'est dire que le retour est un phénomène très ancien.

Selon le recensement 1994, quelques retours relèvent de plus d'une trentaine d'années déjà. Certes, il y a l'effet de la mortalité qui fait disparaître les migrants anciens mais cela prouve encore l'ancienneté du phénomène. En outre, plus de la moitié des retours se sont établis au pays depuis moins de 10 années avant le RGPH-1994 et 4/5^e depuis moins de 20 ans. Un fait curieux mérite toutefois d'être signalé. C'est la chute enregistrée par les retours pendant 1970-1974, période de préparation et de début d'application par la France des mesures restrictives de l'immigration. En outre, plus de trois migrants de retour sur cinq (60,1 %) se sont installés au pays depuis moins de 12 ans avant le Recensement de 1994 et 37,9 % depuis plus de 12 ans avant le recensement.

Le recensement de 2004 confirme ces résultats en indiquant que 59,2 % des migrants de retour se sont établis au Maroc depuis moins de 12 ans avant le recensement et 40 % depuis plus de 12 ans. En outre, il est intéressant de noter qu'un peu plus du tiers (36,3 %) des migrants de retour se sont réinstallés depuis moins de 5 ans dont 27,4 % ont une ancienneté de résidence de 1 à 4 ans et 9 % de moins d'un an. C'est dire combien les retours sont très récents.

Par sexe, les femmes de retour sont plus souvent en milieu urbain que les hommes. Par milieu de résidence, les retours de longue durée (12 ans et plus) se sont révélés relativement plus le fait des ruraux (47,2 %) que des urbains (39,9 %) par opposition aux retours récents (moins de 5 ans) qui concernent relativement plus les urbains. En outre, les migrants de retour récents sont plus souvent en milieu urbain que les retours anciens pour les hommes, on observe peu de différences pour les femmes.

(3) Le recensement de 2004, par opposition à celui de 1994, n'a pas posé la question sur le lieu de naissance des personnes recensées.

Tableau 14

Migrants de retour selon la durée de résidence au Maroc au recensement de 2004 par sexe et milieu de résidence

Durée de résidence au Maroc	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<i>Ensemble</i>						
Moins d'un an	8 917	8,5	6 032	10	14 949	9
1 à 4 ans	27 804	26,5	17 460	28,8	45 264	27,4
5 à 11 ans	24 618	23,5	13 027	21,5	37 645	22,8
12 ans et plus	43 406	41,4	24 003	39,6	67 409	40,8
Non déclaré	102	0,1	47	0,1	149	0,1
Total	104 847	100	60 569	100	165 416	100
<i>Urbain</i>						
Moins d'un an	7 894	8,8	5 677	9,9	13 571	9,2
1 à 4 ans	24 478	27,4	16 622	29	41 100	28
5 à 11 ans	21 041	23,5	12 377	21,6	33 418	22,8
12 ans et plus	35 939	40,2	22 698	39,5	58 637	39,9
Non déclaré	76	0,1	41	0,1	117	0,1
Total	89 428	100	57 415	100	146 843	100
<i>Rural</i>						
Moins d'un an	1 023	6,6	355	11,3	1 378	7,4
1 à 4 ans	3 326	21,6	838	26,6	4 164	22,4
5 à 11 ans	3 577	23,2	650	20,6	4 227	22,8
12 ans et plus	7 467	48,4	1 305	41,4	8 772	47,2
Non déclaré	26	0,2	6	0,2	32	0,2
Total	15 419	100	3 154	100	18 573	100

Source: RGPH 2004.

De quelle manière les migrants dont le retour est temporaire se distinguent des migrants dont le retour est permanent?

Dans cette section, il sera question d'appréhender les différences de comportement entre les migrants dont le retour est temporaire et ceux dont le retour est permanent, en fondant l'analyse sur les données de l'enquête Migration de Retour au Maghreb, réalisée par l'Institut Universitaire Européen de 2007 (Enquête MIREM, 2007).

Ainsi, la volonté ou la décision de rester au pays de manière permanente ou provisoire après le retour exprimée par les migrants comporte une marge d'incertitude et peut être remise en cause avec le temps sous l'influence d'un ensemble de facteurs. Selon les résultats de l'enquête, presque un migrant sur deux (43,9 %) avait l'intention de revenir de manière définitive au Maroc, contre seulement 24,2 % de manière provisoire. Il y a lieu de signaler qu'un peu moins d'un tiers des migrants (28,8 %) étaient indécis.

Tableau 15

Les perspectives de séjour au Maroc des migrants au moment de leur retour selon le milieu de résidence au départ (en %)

Intention de rester au Maroc de manière...	Milieu de résidence avant d'aller vivre à l'étranger?			
	Rural	Urbain	ND	Total
permanente	39,2	47,2	29,4	43,9
provisoire	14,4	26,4	52,9	24,2
Ne sait pas	38,1	25,5	17,6	28,8
ND	8,2	0,9		3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Sur l'ensemble des variables prises en considération pour cerner les discriminations entre les migrants dont le retour est permanent et ceux dont le retour est provisoire, l'intention de repartir de nouveau à l'étranger est très significative et révèle une réintégration difficile dans la société marocaine des migrants dont le retour est déclaré provisoire. En effet, plus de la moitié d'entre eux (56,3 %) affiche une intention ferme de repartir à l'étranger contre seulement 6,9 % pour les migrants dont le retour est permanent. En revanche, les migrants de retour permanent affichent une proportion plus élevée que de ceux n'ayant jamais eu l'intention de repartir (33,1 % contre 3,8 %).

Tableau 16

Les perspectives de séjour au Maroc des migrants au moment de leur retour selon l'intention de repartir actuellement à l'étranger (en %)

Envisagez-vous aujourd'hui de repartir à l'étranger ?	Intention de rester au Maroc de manière...				
	Permanente	Provisoire	Ne sait pas	Réponses manquantes	Total
Très certainement	6,9	56,3	15,8	50,0	22,7
Probablement	17,2	25,0	15,8		18,2
Pas pour le moment	24,8	10,0	20,0		19,1
Jamais plus	33,1	3,8	6,3	10,0	17,6
Ne sait pas	16,6	5,0	40,0	10,0	20,3
Réponses manquantes	1,4		2,1	30,0	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Tableau 17

Les perspectives de séjour au Maroc des migrants au moment de leur retour selon le sexe (en %)

Intention de retour au Maroc de manière...	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Permanente	44,8	38,1	43,9
Provisoire	24,0	26,2	24,2
Ne sait pas	27,8	35,7	28,8
Réponses manquantes	3,5		3,0
Total	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Les femmes semblent un peu moins concernées par le retour permanent que les hommes, mais la différenciation entre les deux catégories de migrants par sexe n'est pas assez marquée. En effet, le retour est permanent pour 38 % de femmes migrantes contre 44,8 % d'hommes et le retour provisoire est l'affaire de 26 % contre 24 % respectivement.

L'âge, agissant sur la durée de séjour à l'étranger, constitue un facteur de différenciation significatif entre les deux catégories de migrants de retour. En effet, le retour provisoire concerne beaucoup plus les jeunes et diminue au fur et à mesure que l'âge augmente. Par contre, les personnes âgées optent relativement plus pour une installation définitive au Maroc.

Tableau 18

Les perspectives de séjour au Maroc des migrants au moment de leur retour selon l'âge (en %)

Age en classes	Intention de rester au Maroc de manière...				
	Permanente	Provisoire	Ne sait pas	Réponses manquantes	Total
Jusqu'à 30 ans	14,5	37,5	27,4		23,3
31-40 ans	26,9	33,8	38,9	20,0	31,8
41-50 ans	26,9	18,8	18,9	30,0	22,7
50-64 ans	20,7	8,8	12,6	10,0	15,2
65 ans et plus	11,0	1,3	2,1	40,0	7,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Le niveau d'instruction quant à lui fait ressortir une situation ambivalente. D'un côté, les migrants de retour permanent sont plus nombreux que les migrants de retour temporaire au niveau des sans instruction (17,9 % contre 5 % respectivement) et de ceux ayant le niveau

supérieur (29,6 % contre 13,8 %) et secondaire (24 % contre 21 %). De l'autre côté, les migrants de retour provisoire sont plus nombreux que ceux de retour permanent au niveau d'instruction primaire et surtout du collège.

Tableau 19

Niveau d'instruction des migrants de retour selon les perspectives de séjour au Maroc (en %)

Niveau d'instruction avant le départ	Intention de rester au Maroc de manière...				
	Permanente	Provisoire	Ne sait pas	ND	Total
Sans instruction	17,9	5,0	5,3	30,0	11,5
Pré-scolaire	3,4	3,8	7,4	40,0	5,8
Primaire et assimilé	14,5	21,3	20,0	10,0	17,6
Collège et assimilé	6,9	28,8	10,5	10,0	13,3
Secondaire	24,8	21,3	30,5	10,0	25,2
Supérieur 1 (Deug) et 2 (Maîtrise)	26,2	10,0	21,1		20,0
Supérieur 3 (3 ^e cycle)	3,4	3,8	1,1		2,7
Autre	1,4	1,3			0,9
ND	1,4	5,0	4,2		3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Il est fort probable que l'intention de repartir vers l'étranger émane directement de la nature du retour et de la déception vécue par les migrants ayant été obligés de renoncer à leur projet migratoire. Cette prédisposition au nouveau départ semble, en effet,

s'affirmer davantage pour les migrants ayant été forcés au retour (38,4 %) que pour les migrants volontaires au retour (18,2 %). Inversement, les migrants volontaires sont largement plus nombreux dans la catégorie des intentions de retour permanent.

Tableau 20

Les perspectives de séjour au Maroc des migrants au moment de leur retour selon la nature du retour (en %)

Intention de retour au Maroc de manière...	Nature du retour		
	Décidé	Imposé/forcé	Total
Permanente	53,2	22,2	43,9
Provisoire	18,2	38,4	24,2
Ne sait pas	24,7	38,4	28,8
Réponses manquantes	3,9	1,0	3,0
Total	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Les migrants de retour ayant réalisé un projet d'investissement au Maroc affirment plus que ceux qui n'ont pas investi vouloir s'installer de manière permanente au Maroc. Un peu moins de la moitié des migrants de retour permanent ont réalisé un projet d'investissement au Maroc contre seulement un tiers des migrants de retour provisoire. En outre, les données font ressortir que le fait qu'un migrant a investi lors de son séjour dans le pays d'immigration a relativement plus tendance à opter pour une réinstallation définitive au Maroc qu'un migrant n'ayant jamais opéré d'investissement dans le pays d'immigration. 13 % des retours permanents ont effectué un investissement à l'étranger contre 8,8 % de retours provisoires.

Tableau 21

Réalisation d'investissement au Maroc selon les perspectives de séjour au Maroc des migrants au moment de leur retour (en %)

Investissement au Maroc	Intention de rester au Maroc de manière...				
	Permanente	Provisoire	Ne sait pas	Réponses manquantes	Total
Non	50,3	68,8	60,0	30,0	57,0
Oui, un seul projet	33,1	17,5	23,2	40,0	26,7
Oui, deux projets	9,7	8,8	16,8	30,0	12,1
Oui, trois projets	4,8	2,5			2,7
Oui, plus de trois projets	2,1	1,3			1,2
Réponses manquantes		1,3			0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Tableau 22

Réalisation de l'investissement à l'étranger des migrants de retour (en %)

Investissement dans le PPI	Intention de rester au Maroc de manière...				
	Permanente	Provisoire	Ne sait pas	ND	Total
Oui	13,1	8,8	7,4	10,0	10,3
Non	83,4	87,5	84,2	90,0	84,8
ND	3,4	3,8	8,4		4,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

La disponibilité et l'exercice d'un travail au retour est également un facteur de discrimination dans la mesure où 64 % des migrants de retour ayant opté pour une installation permanente au Maroc disposent d'un travail au retour, tandis que seulement 52,5 % sont dans cette situation pour ce qui est des migrants ayant l'intention de repartir à l'étranger. Les données indiquent également que le statut professionnel des migrants de retour est très significatif dans la distinction de ces deux catégories de migrants de retour. Ainsi, par exemple le statut professionnel au moment de l'enquête révèle que les retours permanents concernent surtout

les personnes ayant une occupation salariale à durée indéterminée (25,5 %), puis en seconde position les employeurs chefs d'entreprises (19,3 %), les travailleurs autonomes réguliers (12,4 %) et enfin les retraités (7,4 %). Tandis que les migrants de retour provisoire connaissent une précarité plus forte dans l'emploi. En effet, en plus des 30 % des chômeurs déclarés parmi eux, 15 % sont des travailleurs saisonniers et 5 % sont des actifs occupés à durée déterminée. La proportion d'employeurs chefs d'entreprises enregistrée par cette catégorie est seulement de 13,8 %.

Tableau 23

Disponibilité d'un travail selon les perspectives de séjour au Maroc des migrants au moment de leur retour (en %)

Disponibilité d'un travail au retour	Intention de rester au Maroc de manière...				
	Permanente	Provisoire	Ne sait pas	Réponses manquantes	Total
Oui	64,1	52,5	58,9	10,0	58,2
Non	35,9	43,8	41,1	90,0	40,9
Réponses manquantes	3,8			0,9	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Tableau 24

Statut professionnel au moment de l'enquête selon les perspectives de séjour au Maroc des migrants au moment de leur retour (en %)

Statut professionnel au moment de l'enquête	Intention de rester au Maroc de manière...				
	Permanente	Provisoire	Ne sait pas	Réponses manquantes	Total
Occupation salariale à durée indéterminée	25,5	12,5	14,7		18,5
Occupation salariale à durée déterminée	1,4	5,0	1,1		2,1
Travailleur saisonnier	4,8	15,0	7,4	10,0	8,2
Employeur/chef d'entreprise	19,3	13,8	11,6		15,2
Travailleur autonome régulier	12,4	6,3	22,1		13,3
Travailleur autonome irrégulier	4,1	1,3	4,2		3,3
Aide familiale	0,7		1,1		0,6
Actif au chômage	5,5	30,0	15,8		14,2
Etudiant		2,5			0,6
Femme au foyer	3,4	2,5	3,2		3,0
Retraité/pensionné	7,6	2,5	3,2	20,0	5,5
Autre	12,4	5,0	10,5	40,0	10,9
Rép. Manquantes	2,8	3,8	5,3	30,0	4,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Selon les résultats de l'enquête, il ressort clairement que les migrants de retour qui décident de demeurer définitivement au Maroc, sont surtout des personnes ayant déclaré avoir une situation financière actuelle améliorée par rapport à la situation qu'ils avaient dans le pays d'immigration (49,7 %). Tandis que les

migrants de retour provisoire se caractérisent surtout par une situation financière actuelle diminuée par rapport à la situation à l'étranger, la différence est du simple au double par rapport à l'autre catégorie de migrant (48 % contre 21 % pour les migrants de retour permanent).

Tableau 25

Situation financière des migrants de retour selon les perspectives de séjour au Maroc (en %)

Votre situation financière actuelle par rapport à votre situation passée à l'étranger s'est elle...	Intention de rester au Maroc de manière...				
	Permanente	Provisoire	Ne sait pas	Réponses manquantes	Total
Très améliorée	22,1	8,8	5,3	20,0	13,9
Améliorée	27,6	17,5	29,5	50,0	26,4
Maintenue (inchangée)	26,2	20,0	24,2	20,0	23,9
Diminué	21,4	48,8	32,6		30,6
Sans opinion	2,8	5,0	6,3		4,2
Rép.manq			2,1	10,0	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Il en est de même pour l'indicateur relatif à l'appréciation du niveau de vie actuel des migrants de retour par rapport à celui qu'ils avaient lorsqu'ils vivaient à l'étranger qui s'avère très significatif. La proportion de migrants de retour estimant vivre mieux dans leur pays d'origine au retour est de 60,7 % pour les migrants désirant s'installer définitivement contre 20 % pour ceux ayant l'intention de réémigrer de nouveau. En revanche, la part de ceux qui estiment vivre très mal

au retour au pays d'origine est relativement plus le fait de cette dernière catégorie (4,8 % contre 26 % respectivement). Cette différenciation est également reflétée par le degré de satisfaction des migrants de retour, en général, quant à leur situation au moment de l'enquête. En effet, 75,9 % des migrants de retour permanent sont contents d'être revenus dans leur pays d'origine contre 31 % pour ceux dont le retour est provisoire.

Tableau 26

Appréciation du niveau de vie des migrants de retour selon les perspectives de séjour au Maroc (en %)

Comment estimez-vous votre niveau de vie actuel par rapport à celui à l'étranger ?	Intention de rester au Maroc de manière...				
	Permanente	Provisoire	Ne sait pas	Réponses manquantes	Total
Je vis mieux dans mon pays	60,7	20,0	35,8		41,8
Rien n'a vraiment changé	9,7	12,5	12,6	10,0	11,2
Je vis un peu moins bien	17,2	28,8	27,4		22,4
Je vis très mal	4,8	26,3	13,7		12,4
N.S.P	6,9	11,3	6,3		7,6
Réponses manquantes	0,7	1,3	4,2	90,0	4,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Tableau 27

Degré de satisfaction des migrants de retour au Maroc quant à leur situation au moment de l'enquête (en %)

Etes-vous content d'être revenu dans votre pays d'origine?	Intention de rester au Maroc de manière...				
	Permanente	Provisoire	Ne sait pas	Réponses manquantes	Total
Oui	75,9	31,3	54,7	20,0	57,3
Non	11,7	47,5	25,3		23,9
Indifférent	11,0	20,0	18,9	20,0	15,8
Réponses manquantes	1,4	1,3	1,1	60,0	3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Sur le registre des relations dans le principal pays d'immigration, il s'avère que les migrants ayant l'intention de réémigrer de nouveau ont relativement

plus de très bons rapports avec les institutions et la société en général du pays d'accueil que les migrants ayant décidé de rentrer définitivement.

Tableau 28

Rapport des migrants de retour avec les institutions du pays d'accueil selon les perspectives de séjour au Maroc (en %)

Rapports avec les institutions du PPI	Intention de rester au Maroc de manière...				
	Permanente	Provisoire	Ne sait pas	ND	Total
Très bons	44,1	60,0	33,7		43,6
Assez bons	31,7	20,0	17,9		23,9
J'ai eu quelques problèmes	12,4	7,5	28,4		15,5
J'ai eu beaucoup de problèmes	2,1	2,5	3,2		2,4
Aucune opinion	6,9	5,0	6,3		6,1
ND	2,8	5,0	10,5	100,0	8,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Tableau 29

Rapport des migrants de retour avec la société d'accueil, en général, selon les perspectives de séjour au Maroc (en %)

Rapports avec la société d'accueil	Intention de rester au Maroc de manière...				
	Permanente	Provisoire	Ne sait pas	ND	Total
Très bons	42,1	57,5	31,6		41,5
Assez bons	42,1	26,3	38,9		36,1
J'ai eu quelques problèmes	7,6	7,5	8,4		7,6
J'ai eu beaucoup de problèmes	0,7	1,3	5,3		2,1
Aucune opinion	4,8	1,3	5,3		3,9
ND	2,8	6,3	10,5	100,0	8,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Impact de l'expérience migratoire vécue à l'étranger sur les modes de réintégration au pays d'origine

Dans cette section, il s'agira d'analyser l'étape relative à l'expérience migratoire des migrants vécue à l'étranger et d'évaluer son impact sur les modes de réintégration au pays d'origine. Entre autres, il sera question de voir si les migrants de retour ayant réussi leur expérience d'intégration à l'étranger sont également ceux ayant réussi leur réintégration au retour au Maroc.

Le retour que ce soit en termes économique ou au sens strict du terme ne peut être analysé si l'on ne tient pas compte du contexte où les migrants se trouvent vivre dans les pays d'accueil et d'origine au retour et des dynamiques d'intégration et de réintégration qui les caractérisent.

Plusieurs paramètres permettent d'approcher ces contextes à travers les données de l'enquête MIREM. L'évaluation de l'impact de l'expérience migratoire sur les modes de réintégration des migrants de retour au Maroc a été approchée par une analyse statistique

mettant en relation les variables déterminantes de l'expérience migratoire (durée de séjour, relations avec les institutions et la société du pays d'accueil, réalisation de projet d'investissement dans le pays d'accueil) et les variables permettant d'apprécier les modes de réintégration des migrants de retour au Maroc, à savoir, la situation financière, l'appréciation du niveau de vie actuel et les opinions exprimées quant à leur situation actuelle et l'expérience acquise à l'étranger.

Dans l'enquête MIREM (4), il a été donné de constater qu'il existe une durée optimale de l'expérience migratoire propre aux migrants de retour créateurs de projets d'investissement. Elle se situe entre 4 et 13 ans pour les trois pays du Maghreb. Au-delà de 32 ans de séjour à l'étranger, la probabilité pour un migrant de retour d'investir est presque nulle.

La durée de l'expérience migratoire a, par conséquent, un impact important sur la réintégration dans le pays d'origine. Sur la base des données recueillies au cours de l'enquête MIREM, il apparaît que la situation financière actuelle des migrants de retour dépend de la durée de séjour dans le pays d'accueil. Cette situation est de plus en plus améliorée avec l'augmentation de

Tableau 30

Durée de séjour à l'étranger des migrants de retour selon la situation financière actuelle par rapport à la situation passée à l'étranger (en %)

Durée de séjour dans le PPI	Votre situation financière actuelle par rapport à votre situation passée à l'étranger s'est elle...						Total
	Très améliorée	Améliorée	Maintenue (inchangée)	Diminué	Sans opinion	ND	
1-4 ans	13,0	21,8	30,4	28,7	21,4		24,5
De 5 à 9 ans	23,9	14,9	11,4	31,7	21,4	33,3	20,9
De 11 à 19 ans	26,1	25,3	27,8	21,8	14,3	66,7	24,8
De 21 à 30 ans	19,6	20,7	10,1	2,0	7,1		11,5
De 31 à 39 ans	8,7	5,7	7,6	5,0			6,1
40 ans et plus			1,3				0,3
ND	8,7	11,5	11,4	10,9	35,7		11,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

(4) Voir : European University Institute, Robert Shuman Center For Advanced Studies, 2007, Rapport « Migrants de retour au Maghreb, réintégration et enjeux de développement », *Rapport général* 2007, Florence.

la durée de séjour à l'étranger. La situation financière est relativement plus améliorée pour les migrants de retour ayant séjourné entre 11 et 19 ans. A partir de 21 ans, l'amélioration de la situation financière commence à décliner en concernant de moins en moins de migrants et devient inexistante après un séjour de 40 ans et plus. Inversement, la diminution de la situation financière concerne relativement plus les migrants dont la durée de séjour se situe entre 1 et 4 ans.

Il est aussi intéressant de constater que l'effet de la durée de séjour se confirme également sur l'opinion

exprimée par les migrants de retour quant à l'expérience acquise à l'étranger. Les migrants de retour qui considèrent que cette expérience représente pour eux un avantage sont relativement plus nombreux à séjourné entre 11 et 19 ans (25 %). Il en est de même pour les migrants de retour ayant été satisfaits quant à leur situation au moment de l'enquête qui sont prépondérants et représentent 28,6 % au niveau de la durée de séjour de 11 à 19 ans, comparés aux migrants de retour insatisfaits qui sont, en revanche, plus nombreux parmi les migrants ayant séjourné entre 1 et 9 ans.

Tableau 31

Durée de séjour à l'étranger des migrants de retour selon l'appréciation de l'expérience acquise à l'étranger (en %)

Durée de séjour dans le PPI	L'expérience que vous avez acquise à l'étranger a représenté pour vous...					Total
	Un avantage	Un inconvénient	Sans importance	Ne sait pas	ND	
1-4 ans	23,7	20,0	46,2	11,1	9,1	24,5
De 5 à 9 ans	21,9	40,0	11,5	33,3		20,9
De 11 à 19 ans	25,4	20,0	19,2	33,3	18,2	24,8
De 21 à 30 ans	11,8		3,8	11,1	27,3	11,5
De 31 à 39 ans	6,1	20,0	3,8		9,1	6,1
40 ans et plus	0,4					0,3
ND	10,8		15,4	11,1	36,4	11,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Tableau 32

Durée de séjour à l'étranger des migrants de retour selon le degré de satisfaction quant à leur situation au moment de l'enquête (en %)

Durée de séjour dans le PPI	Etes-vous content d'être revenu dans votre pays d'origine?				Total
	Oui	Non	Indifférent	ND	
De 1 à 4 ans	19,6	35,4	28,8	10,0	24,5
De 5 à 9 ans	16,4	34,2	21,2		20,9
De 11 à 19 ans	28,6	17,7	23,1	20,0	24,8
De 21 à 30 ans	16,9		7,7	20,0	11,5
De 31 à 39 ans	7,9	1,3	5,8	10,0	6,1
40 ans et plus	0,5				0,3
ND	10,1	11,4	13,5	40,0	11,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Selon la réalisation d'un projet d'investissement dans le dernier pays d'immigration, on relève que les migrants de retour ayant investi à l'étranger sont surtout concentrés dans la catégorie pour laquelle la situation financière actuelle s'est très améliorée par rapport à celle passée à l'étranger (21,7 %) contre seulement 5 % pour lesquels elle s'est plutôt détériorée. Ceux qui ont investi à l'étranger sont également les plus

nombreux à avoir un niveau de vie actuel meilleur par rapport à celui qu'ils avaient à l'étranger (15,9 %) contre 9,5 % qui estiment vivre un peu moins bien. On peut également souligner que la grande proportion des migrants de retour ayant réalisé un projet d'investissement à l'étranger ont aussi effectué au moins un investissement au Maroc contre 5,9 % qui ne l'ont pas fait.

Tableau 33

Réalisation d'investissements à l'étranger par les migrants de retour selon la situation financière actuelle par rapport à celle passée à l'étranger (en %)

Durée de séjour dans le PPI	Votre situation financière actuelle par rapport à votre situation passée à l'étranger s'est elle...						Total
	Très améliorée	Améliorée	Maintenue (inchangée)	Diminué	Sans opinion	ND	
Oui	21,7	6,9	13,9	5,0	14,3		10,3
Non	69,6	88,5	79,7	93,1	85,7	66,7	84,8
ND	8,7	4,6	6,3	2,0		33,3	4,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Tableau 34

Réalisation d'investissements à l'étranger par les migrants de retour selon l'appréciation du niveau de vie actuel par rapport à celui qu'ils avaient à l'étranger (en %)

Avez-vous effectué des investissements dans le dernier pays de séjour	Comment estimez-vous votre niveau de vie actuel par rapport à l'étranger?						Total
	Je vis mieux dans mon pays	Rien n'a vraiment changé	Je vis un peu moins bien	Je vis très mal	Ne sait pas	ND	
Oui	15,9	5,4	9,5		12,0		10,3
Non	79,0	89,2	86,5	97,6	84,0	86,7	84,8
ND	5,1	5,4	4,1	2,4	4,0	13,3	4,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Les migrants de retour dont la situation financière actuelle s'est améliorée par rapport à la situation passée à l'étranger sont surtout le fait de personnes ayant de bons rapports ou d'assez bons rapports avec la société dans le pays d'accueil en général. Paradoxalement, ceux dont elle s'est détériorée sont également concentrés dans la catégorie de ceux ayant de bons rapports avec la société.

D'un autre côté, les migrants qui estiment avoir un niveau de vie actuel meilleur par rapport à celui qu'ils avaient à l'étranger ont également de bons rapports avec la société d'accueil. Par contre, ceux qui déclarent vivre très mal se concentrent le plus dans la catégorie de ceux ayant beaucoup de problèmes avec la société d'accueil.

Tableau 35

Rapports avec la société du PPI des migrants de retour selon l'appréciation du niveau de vie actuel par rapport à celui qu'ils avaient à l'étranger (en %)

Rapport avec la société d'accueil en général	Comment estimez-vous votre niveau de vie actuel par rapport à l'étranger?						
	Je vis mieux dans mon pays	Rien n'a vraiment changé	Je vis un peu moins bien	Je vis très mal	Ne sait pas	ND	Total
Très bons	34,3	13,9	29,2	13,9	8,8		100,0
Assez bons	58,8	7,6	16,0	13,4	4,2		100,0
J'ai eu quelques problèmes	48,0	12,0	32,0	4,0	4,0		100,0
J'ai eu beaucoup de problèmes	14,3	14,3	28,6	42,9			100,0
Aucune opinion	15,4	7,7	23,1		30,8	23,1	100,0
ND	20,7	13,8	6,9	6,9	10,3	41,4	100,0
Total	41,8	11,2	22,4	12,4	7,6	4,5	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Evolution des profils socio-professionnels des migrants de retour en termes de perspectives pré-et post-retour

L'étude repose sur une analyse bivariée de l'impact des perspectives pré-et post-retour sur les profils socioprofessionnels à la fin du parcours migratoire (c'est-à-dire au moment de l'enquête), en considérant les variables les plus pertinentes du processus du retour. Mais au préalable, il importe de rappeler l'état des lieux des profils socioprofessionnels durant tout le parcours des migrants de retour.

Evolution du statut professionnel des migrants de retour durant le parcours migratoire

Le statut professionnel des migrants de retour depuis leur départ du Maroc jusqu'à leur retour a connu une évolution significative. D'une part, cette évolution est marquée par l'augmentation de la part des personnes travaillant en tant que salariés à durée indéterminée et de celle des employeurs/chefs d'entreprises. En effet, la proportion de la première catégorie qui était de 8,8 % avant le départ a atteint 18,5 % au moment de l'enquête. Quant à la proportion des employeurs/chefs d'entreprises, qui ne dépassait pas 0,6 % avant le départ, est passée à 15,2 % au moment de l'enquête.

Toutefois, les migrants ayant décidé de revenir volontairement sont largement plus entrepreneurs que ceux qui ont été contraints au retour. La proportion des employeurs/chefs d'entreprises est de 19,5 % pour la première catégorie de migrants de retour contre 5,1 % pour la seconde catégorie au moment de l'enquête. Cette évolution s'explique par l'expérience acquise par les migrants lors de leur séjour à l'étranger et par les moyens financiers qu'ils ont pu accumuler.

Cependant, l'évolution du statut professionnel est également marquée par l'augmentation considérable des taux de chômage des migrants de retour. Ces taux ont atteint 18,2 % au moment du retour et 14,2 % au moment de l'enquête. Le chômage est essentiellement une affaire des migrants ayant été forcés au retour (39,4 % et 38 % respectivement pour les deux étapes). Par ailleurs, on n'observe pas de différences significatives entre les profils professionnels des migrants de retour à l'arrivée et au moment du retour au pays d'accueil. Les proportions des différents profils sont restées plus ou moins constantes tout au long du séjour. En outre, les données révèlent que 68 % des migrants de retour n'ont pas changé de profil professionnel entre le début et la fin de leur séjour à l'étranger contre 32 % qui ont enregistré une mobilité socioprofessionnelle ascendante ou inversement.

Les statuts professionnels au moment de l'enquête présentent des différences significatives selon le fait d'avoir des difficultés d'intégration dans les pays

Tableau 36

Evolution du statut professionnel (%) des migrants de retour au Maroc selon les étapes migratoires

Situation professionnelle avant le départ à l'étranger	Avant le départ	A l'arrivée au pays d'accueil	Au moment précédant le retour	Au moment de l'enquête
Occupation salariale à durée indéterminée	8,8	22,4	26,4	18,5
Occupation salariale à durée déterminée	6,4	11,5	10,9	2,1
Occupation salariale à temps partiel	2,4	2,1	2,1	0,0
Travailleur saisonnier	9,1	17,9	14,5	8,2
Employeur/chef d'entreprise	0,6	1,5	3,0	15,2
Travailleur autonome régulier	9,1	3,0	6,4	13,3
Travailleur autonome irrégulier	4,8	13,3	10,0	3,3
Aide familiale	5,2	1,8	1,8	0,6
Actif au chômage	9,1	2,1	3,9	14,2
Etudiant	26,7	13,9	4,5	0,6
Femme au foyer	0,9	1,5	1,2	3,0
Retraité/pensionné	0,3	0,0	0,9	5,5
Autre	9,1	7,3	11,8	10,9
Réponses manquantes	7,6	1,5	2,4	4,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

d'accueil. Les migrants de retour ayant des difficultés d'intégration dans le dernier pays d'immigration sont essentiellement des chômeurs dans une proportion de 22 %, des travailleurs saisonniers et des travailleurs autonomes réguliers dans une proportion de 16,7 %

chacun. En revanche, ceux qui n'ont pas de difficultés d'intégration se concentrent plus dans la catégorie des salariés et des employeurs chefs d'entreprises et enfin, les travailleurs autonomes réguliers.

Tableau 37

Statut professionnel au moment de l'enquête des migrants de retour selon le fait d'avoir des difficultés d'intégration dans le PPI à l'étranger (en %)

Dernier statut professionnel au retour	Avez-vous eu des difficultés d'intégration dans votre dernier pays de séjour			
	Oui	Non	ND	Total
Occupé salarial	13,0	26,2	12,9	20,6
Travailleur saisonnier	16,7	3,1	9,7	8,2
Employeur/chef d'entreprise	7,4	18,8	19,4	15,2
Travailleur autonome régulier	16,7	13,1	3,2	13,3
Travailleur autonome irrégulier	3,7	3,1	3,2	3,3
Actifs au chômage	22,2	12,0		14,2
Inactifs	9,3	8,9	9,7	9,1
Autre	10,2	11,0	19,4	11,5
ND	0,9	3,7	22,6	4,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Le statut professionnel des migrants de retour a nécessairement un impact important sur leur situation financière au moment de l'enquête. Ainsi, les données révèlent que les migrants ayant amélioré leur situation financière actuelle par rapport à la situation à l'étranger sont surtout les salariés, les employeurs, chefs d'entreprises et les travailleurs autonomes réguliers.

Inversement, ceux dont la situation financière a diminué se concentrent parmi les rangs des chômeurs.

La ventilation du statut professionnel au moment de l'enquête selon la durée de résidence à l'étranger permet de relever une diminution de la part des salariés et des chômeurs au profit des employeurs chefs d'entreprises et des travailleurs autonomes réguliers.

Tableau 38

Statut professionnel au moment de l'enquête des migrants de retour selon la situation financière actuelle par rapport à celle à l'étranger (en %)

Dernier statut professionnel au retour	Votre situation financière actuelle par rapport à votre situation passée à l'étranger s'est elle...					
	Très améliorée	Améliorée	Maintenue (inchangée)	Diminuée	Sans opinion	Total
Occupé salarial	32,6	18,4	30,4	9,9	21,4	20,6
Travailleur saisonnier	4,3	9,2	7,6	9,9	7,1	8,2
Employeur/chef d'entreprise	23,9	21,8	13,9	7,9	7,1	15,2
Travailleur autonome régulier	10,9	26,4	10,1	7,9		13,3
Travailleur autonome irrégulier	4,3	2,3	3,8	4,0		3,3
Actifs au chômage		2,3	3,8	40,6	7,1	14,2
Inactifs	10,9	6,9	12,7	6,9	14,3	9,1
Autre	8,7	9,2	13,9	8,9	35,7	11,5
ND	4,3	3,4	3,8	4,0	7,1	4,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Tableau 39

Statut professionnel au moment de l'enquête des migrants de retour selon la durée de séjour à l'étranger (en %)

Statut professionnel au moment de l'enquête	Durée de séjour dans le PPI							Total
	1-4 ans	5-9 ans	11-19 ans	21- 30 ans	31-39 ans	40 ans et +	ND	
Occupé salarial	29,6	23,2	13,4	13,2	10,0		25,6	20,6
Travailleur saisonnier	7,4	13,0	2,4	10,5	5,0		12,8	8,2
Employeur/chef d'entreprise	11,1	8,7	24,4	15,8	5,0	100,0	17,9	15,2
Travailleur autonome régulier	9,9	10,1	18,3	13,2	30,0		7,7	13,3
Travailleur autonome irrégulier	3,7	1,4	3,7	5,3	5,0		2,6	3,3
Actifs au chômage	19,8	23,2	14,6				7,7	14,2
Inactifs	2,5	5,8	4,9	31,6	30,0		5,1	9,1
Autre	14,8	8,7	11,0	5,3	10,0		17,9	11,5
ND	1,2	5,8	7,3	5,3	5,0		2,6	4,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Enfin, il est tout à fait naturel de relever que les migrants qui avaient réalisé un projet d'investissement à l'étranger sont surtout des employeurs, chefs d'entreprises actuellement au Maroc (35,3 %) et ceux

n'ayant pas investi à l'étranger sont actuellement en majorité des actifs occupés salariés (20 %) et des chômeurs (16 %).

Tableau 40

Statut professionnel au moment de l'enquête des migrants de retour selon la réalisation d'investissements dans le dernier pays de séjour (en %)

Dernier statut professionnel au retour	Avez-vous effectué des investissements dans le dernier pays de séjour			
	Oui	Non	ND	Total
Occupé salarial	11,8	20,7	37,5	20,6
Travailleur saisonnier	5,9	8,9		8,2
Employeur/chef d'entreprise	35,3	11,8	31,3	15,2
Travailleur autonome régulier	5,9	14,6	6,3	13,3
Travailleur autonome irrégulier	2,9	3,6		3,3
Actifs au chômage		16,4	6,3	
Inactifs	17,6	8,2	6,3	9,1
Autre	11,8	12,1		11,5
ND	8,8	3,6	12,5	4,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

La formation professionnelle, un moyen de réinsertion du migrant de retour

Dans un monde où l'économie du savoir devient le levier du développement, les compétences techniques et professionnelles acquises dans les pays d'accueil, le potentiel important de développement au Maroc, les perspectives de création d'activités nouvelles génératrices d'emplois représentent des atouts importants qui méritent d'être mis en valeur.

En effet, dans la perspective de retour, la fortune des migrants ne se mesure pas simplement en termes monétaires. Les compétences et le savoir-faire qu'ils accumulent jouent aussi un rôle décisif dans le transfert de technologies et de connaissances. Ils inspirent

également de nouveaux modes de pensée tant sur le plan social que sur le plan politique. Tout cet acquis agit sur leur propension à se réintégrer professionnellement au pays d'origine.

Cette section vise à évaluer l'impact de la formation professionnelle acquise par les migrants de retour sur leur propension à se réintégrer professionnellement au pays d'origine en exploitant les données de l'enquête MIREM réalisée au Maroc. Mais au préalable, il importe d'examiner l'évolution du statut professionnel des migrants de retour et l'incidence de la formation professionnelle durant tout le parcours migratoire.

Le questionnaire compte trois questions portant sur la formation professionnelle du migrant de retour : avant le départ à l'étranger, dans le pays d'accueil et au retour au pays d'origine.

Formation professionnelle après le retour au Maroc

Au Maroc, les migrants de retour qui avaient bénéficié d'une formation professionnelle représentaient 4,2 % de l'échantillon, ce qui est négligeable. Cette proportion se situe à 4,3 % en Tunisie et à 3,3 % en Algérie.

Formation professionnelle avant le départ à l'étranger

Avant de partir à l'étranger, la formation professionnelle a concerné 15,8 % de l'ensemble des migrants de retour au Maroc, ce qui dénote une évolution positive du profil des candidats à la migration. Les migrants de retour en Algérie ont bénéficié de cette formation à

raison de 13,9 % et ceux de retour en Tunisie à raison de 24,6 % avant le départ à l'étranger

Force est de constater que cette formation, au vu des résultats de l'enquête ne semble pas avoir eu d'impact réel sur la réinsertion professionnelle au retour au Maroc que ce soit au moment du retour ou au moment de l'enquête, puisqu'on observe que cette formation n'a pas engendré une amélioration des statuts professionnels. A titre indicatif, les catégories socioprofessionnelles des employeurs chefs d'entreprises, les travailleurs autonomes réguliers sont plus nombreux parmi ceux n'ayant pas suivi de cours de formation professionnelle avant le départ. En revanche, le chômage touche plus cette catégorie ayant suivi des cours de formation professionnelle que les autres.

Tableau 41

Premier statut professionnel des migrants de retour (%) au Maroc selon la fréquentation des cours de formation professionnelle avant le départ

Quel était votre premier statut professionnel à votre retour ?	Avez-vous fréquenté des cours de formation professionnelle avant le départ ?		
	Oui	Non	Total
Occupation salariale à durée indéterminée	5,8	17,3	15,5
Occupation salariale à durée déterminée	1,9	4,7	4,2
Occupation salariale à temps partiel	3,8	0,4	0,9
Travailleur saisonnier	7,7	7,2	7,3
Employeur/chef d'entreprise	9,6	11,6	11,5
Travailleur autonome régulier	7,7	12,6	11,8
Travailleur autonome irrégulier	5,8	4,0	4,2
Aide familiale		0,7	0,6
Actif au chômage	26,9	16,6	18,2
Etudiant		2,5	2,1
Femme au foyer	3,8	3,2	3,3
Retraité/pensionné	3,8	5,4	5,2
Autre	23,1	9,7	11,8
ND		4,0	3,3
Total	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Tableau 42

**Dernier statut professionnel au moment de l'enquête des migrants de retour (%)
au Maroc selon la fréquentation des cours de formation
professionnelle avant le départ**

Quel était votre premier statut professionnel actuellement?	Avez-vous fréquenté des cours de formation professionnelle avant le départ ?		
	Oui	Non	Total
Occupation salariale à durée indéterminée	7,7	20,6	18,5
Occupation salariale à durée déterminée		2,5	2,1
Travailleur saisonnier	7,7	8,3	8,2
Employeur/chef d'entreprise	17,3	14,8	15,2
Travailleur autonome régulier	11,5	13,7	13,3
Travailleur autonome irrégulier	3,8	3,2	3,3
Aide familiale		0,7	0,6
Actif au chômage	21,2	13,0	14,2
Etudiant		0,7	0,6
Femme au foyer	3,8	2,9	3,0
Retraité/pensionné	3,8	5,8	5,5
Autre	23,1	8,7	10,9
ND		5,1	4,5
Total	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Tableau 43

**Réalisation de projet d'investissement au Maroc par les migrants de retour (%)
selon la fréquentation des cours de formation professionnelle avant le départ**

Avez-vous réalisé des projets d'investissement dans votre pays d'origine au retour?	Avez-vous fréquenté des cours de formation professionnelle avant le départ?		
	Oui	Non	Total
Non	51,9	58,1	57,0
Oui, un seul projet	38,5	24,2	26,7
Oui, deux projets	9,6	12,6	12,1
Oui, trois projets		3,2	2,7
Oui, plus de trois projets		1,4	1,2
ND		0,4	0,3
Total	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Formation professionnelle dans le principal pays d'immigration

D'après les résultats de l'enquête, cette formation dans le pays d'accueil a concerné 16,1 % des migrants de retour. Cette formation professionnelle est relativement plus le fait des migrants de retour ayant décidé de leur plein gré de retourner (18,2 %) que des contraintes au retour (11,1 %).

Les implications de cette formation sur la réinsertion dans le pays d'origine sont intéressantes à explorer. Cet examen repose sur une analyse bivariée de l'impact de la formation professionnelle acquise dans le pays d'accueil. Cet impact sera évalué à trois niveaux :

(i) les profils socioprofessionnels à la fin du parcours migratoire (c'est-à-dire au moment du retour) et (ii) au moment de l'enquête et notamment (iii) sur la possibilité de réaliser un projet d'investissement au pays d'origine.

Les données de l'enquête démontrent bien que l'acquisition de la formation professionnelle à l'étranger

a contribué positivement à la réinsertion professionnelle des migrants de retour au Maroc. Les deux catégories professionnelles ayant significativement évolué au cours du parcours migratoire par le fait d'avoir suivi des cours de formation professionnelle sont :

- (i) les employeurs/chefs d'entreprises dont la proportion est la plus importante pour ceux ayant suivi des cours de formation professionnelle. Ainsi, parmi la catégorie de migrants de retour ayant suivi des cours de formation professionnelle à l'étranger, les employeurs/chefs d'entreprises représentent 20,8 % des effectifs au moment du retour au Maroc contre 9 % pour ceux n'ayant pas fait de formation professionnelle
- (ii) les actifs au chômage représentent la proportion la plus faible parmi ceux ayant suivi des cours de formation professionnelle à l'étranger.. En effet, au moment du retour au Maroc, le chômage touche 13,2 % de cette catégorie contre 20,8 % parmi ceux n'ayant pas suivi ces cours de formation professionnelle.

Tableau 44

Premier statut professionnel des migrants de retour (%) au Maroc selon la fréquentation des cours de formation professionnelle à l'étranger

Quel était votre premier statut professionnel à votre retour ?	Avez-vous fréquenté des cours de formation professionnelle avant le PPI?		
	Oui	Non	Total
Occupation salariale à durée indéterminée	13,2	14,1	15,5
Occupation salariale à durée déterminée	13,2	2,4	4,2
Occupation salariale à temps partiel	1,9	0,8	0,9
Travailleur saisonnier	3,8	8,6	7,3
Employeur/chef d'entreprise	20,8	9,0	11,5
Travailleur autonome régulier	9,4	12,5	11,8
Travailleur autonome irrégulier	1,9	4,7	4,2
Aide familiale		0,8	0,6
Actif au chômage	13,2	20,8	18,2
Etudiant	3,8	1,6	2,1
Femme au foyer	7,5	2,7	3,3
Retraité/pensionné	1,9	6,3	5,2
Autre	5,7	12,5	11,8
ND	3,8	3,1	3,3
Total	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Cet impact de la formation professionnelle sur la propension à se réinsérer professionnellement au pays d'origine se remarque encore mieux en considérant l'évolution du dernier statut professionnel des migrants de retour, c'est-à-dire au moment de l'enquête. En effet, les données révèlent que les migrants de retour ayant suivi des cours de formation professionnelle à l'étranger ont un statut professionnel relativement meilleur au retour au Maroc que ceux n'ayant pas suivi de cours de formation professionnelle.

Au moment de l'enquête, les employeurs chefs d'entreprises constituent 32 % des migrants de retour ayant suivi des cours de formation professionnelle à l'étranger contre seulement 11,4 % pour ceux n'ayant pas suivi ces cours de formation professionnelle. Le statut des actifs en chômage marque également une différence significative à la faveur de ceux ayant suivi des cours de formation : 9,4 % contre 16,5 % respectivement pour les deux catégories.

Tableau 45

Statut professionnel au moment de l'enquête des migrants de retour (%) au Maroc selon la fréquentation des cours de formation professionnelle à l'étranger

Quel est votre statut professionnel actuellement ?	Avez-vous fréquenté des cours de formation professionnelle avant le PPI ?		
	Oui	Non	Total
Occupation salariale à durée indéterminée	17,0	17,3	18,5
Occupation salariale à durée déterminée	5,7	1,2	2,1
Travailleur saisonnier	3,8	9,4	8,2
Employeur/chef d'entreprise	32,1	11,4	15,2
Travailleur autonome régulier	11,3	14,1	13,3
Travailleur autonome irrégulier	1,9	3,5	3,3
Aide familiale		0,8	0,6
Actif au chômage	9,4	16,5	14,2
Etudiant		0,8	0,6
Femme au foyer	5,7	2,4	3,0
Retraité/pensionné	1,9	6,7	5,5
Autre	9,4	11,0	10,9
ND	1,9	5,1	4,5
Total	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

Formation professionnelle à l'étranger et réalisation de projets d'investissement au Maroc

La formation professionnelle acquise peut être appréciée comme une variable favorisant la réintégration pour ceux ayant pu réaliser des projets d'investissement. Les données de l'enquête démontrent

clairement que les migrants de retour ayant suivi des cours de formation professionnelle sont plus nombreux à investir que ceux n'ayant pas suivi ces cours avant de retourner au Maroc. (47,2 % contre 41,2 % pour l'autre catégorie). Cette différence est observée pour ceux ayant réalisé un seul projet (30,2 % contre 26,3 %), deux projets (15,1 % contre 11 %) et plus de trois projets(1,9 % contre 1,2 %)

Tableau 46

Réalisation de projets d'investissement au Maroc par les migrants de retour (%) selon la fréquentation des cours de formation professionnelle à l'étranger

Avez-vous réalisé des projets d'investissement dans votre pays d'origine au retour?	Avez-vous fréquenté des cours de formation professionnelle avant le départ?		
	Oui	Non	Total
Non	52,8	58,8	57,0
Oui, un seul projet	30,2	26,3	26,7
Oui, deux projets	15,1	11,0	12,1
Oui, trois projets		2,7	2,7
Oui, plus de trois projets	1,9	1,2	1,2
ND			0,3
Total	100,0	100,0	100,0

Enquête MIREM, 2007.

En définitive, les données révèlent un accès très limité à la formation professionnelle à la fois au pays d'origine et d'accueil. Par conséquent, compte tenu de l'impact positif de la formation professionnelle des migrants sur leur capacité à se réintégrer professionnellement et socialement dans le pays d'origine, les pouvoirs publics des deux pays ainsi que les organismes spécialisés (syndicats, associations patronales...) sont interpellés dans la mise en place de mesures à adopter en matière de formation et de renforcement des capacités professionnelles des travailleurs migrants dans le cadre du dialogue social.

D'après le Recensement de 2004, l'effectif des migrants de retour s'élève à 165 416 migrants dont 146 843 migrants se sont installés en milieu urbain (88,8 %) et 18 573 en milieu rural (11,2 %). Cet effectif était d'environ 151 197 personnes en 1994 dont 87,2 % se sont installés en milieu urbain et 12,8 % en milieu rural.

Ils proviennent essentiellement de la France (36,2 % en 2004), ancien pays d'émigration abritant la plus grande communauté marocaine à l'étranger et d'Algérie (10,9 %), pays voisin. Les autres pays d'accueil des migrants de retour viennent après, presque dans le même ordre d'importance des pays d'émigration. Il s'agit de l'Espagne (5,9 %), des Pays-Bas (4,3 %), de la Belgique (3,9 %) et de l'Italie (3,8 %).

En 2004, les migrants de retour sont en majorité des hommes avec 63,4 % contre 36,6 % de femmes. Les

hommes sont encore plus majoritaires en milieu rural avec 83 % d'hommes contre 17 % de femmes. En milieu urbain, les hommes représentent 58,9 % contre 41,1 % de femmes.

Si autrefois, les personnes qui revenaient étaient surtout celles en âge de la retraite (pour passer leurs dernières années de vie dans le pays d'origine), aujourd'hui, ceux qui retournent sont relativement jeunes, ou en tout cas en plein âge de travailler. L'âge où se concentre le plus grand nombre de retours est justement celui qui oscille entre 25 et 54 ans (50,6 %). Cette concentration autour de l'âge central d'activité suggère que ceux qui retournent ont l'intention de participer du point de vue professionnel à la vie économique et sociale de leur pays d'origine. Les jeunes migrants de retour sont plus souvent en milieu urbain que les migrants de retour âgés. Les hommes de 60 ans et plus ont les plus fortes proportions de retour en milieu rural.

Selon les données recueillies, la majorité des migrants de retour, soit 69,7 % étaient mariés au moment du recensement de 2004, un peu moins du quart (22,4 %) étaient célibataires, 4,2 % des divorcés et enfin, 3,6 % étaient veufs.

Un des aspects les plus significatifs qui caractérise les nouvelles générations de migrants est constitué par la présence d'individus dotés d'un haut niveau de formation et de capacités professionnelles et techniques assez élevées. Ce phénomène a toujours été constitutif

des migrations, mais il semble en croissance continue. En effet, La présence d'immigrés scolarisés aux divers niveaux d'éducation ou de formation professionnelle est une tendance récente, puisque dans le passé, la quasi-totalité d'entre eux était sans instruction ni formation.

Le niveau scolaire des migrants de retour est relativement meilleur que celui de l'ensemble de la population du Maroc. La proportion des migrants n'ayant jamais ou pas encore fréquenté le système scolaire représente 27,4 % (23,1 % pour ceux n'ayant aucun niveau, 4,3 % pour ceux ayant le préscolaire). Le niveau primaire représente 16,3 %. La proportion des migrants de retour ayant un niveau scolaire secondaire atteint 27,1 %, soit 12 % pour le niveau secondaire collégial et 15,1 % pour le niveau secondaire deuxième cycle. Quant à la proportion des migrants de retour disposant d'un niveau d'instruction supérieur, elle atteint 29,2 %.

Les migrants de retour réinstallés en ville semblent largement mieux instruits que ceux des campagnes. Ce constat prévaut aussi bien pour les hommes que pour les femmes, mais dans une moindre mesure pour ces dernières.

Un peu moins de la moitié d'entre eux sont des actifs, soit 46,8 % dont 40,7 % sont des actifs occupés et 6,1 % des chômeurs. Cette activité est relativement plus une affaire des hommes que de femmes. La proportion des inactifs quant à elle est d'environ 53,2 % dont 14,8 % sont des femmes au foyer et 14,1 % sont des étudiants/élèves. Les actifs sont relativement plus nombreux parmi ceux qui se sont réinstallés en milieu urbain (48,1 %) qu'en milieu rural (36,1 %) et par conséquent, les plus touchés par le chômage. Les salariés sont prédominants puisqu'il concernent environ 62,7 % des actifs, surtout en milieu urbain (64,9 %).

On relève également le développement des activités indépendantes et libérales chez les migrants de retour dans la mesure où les proportions des indépendants et des employeurs sont respectivement de l'ordre de 23,5 % et de 12 %.

La répartition des migrants de retour selon la région de réinstallation en 2004 montre une prééminence nette des régions du Grand-Casablanca (26,2 %), de Rabat-

Salé-Zemmour-Zaër (13,8 %), de l'Oriental (12,5 %), de Souss-Massa-Draa (10,2 %), de Tanger-Tétouan (9,3 %) et de Marrakeche-Tensift-El Haouz (6,1 %).

L'analyse par province ou préfecture indique que Casablanca demeure la plus attractive en drainant 24,2 % d'entre eux. Loin derrière la préfecture de Rabat (9,9 %) manifeste une puissance attractive assez importante. Viennent ensuite, dans une situation intermédiaire, les préfectures et provinces de Oujda-Angad (5,8 %), Tanger-Assilah (5,1 %), Marrakech (4,6 %), Nador (4,1 %), Fès (3 %), Tétouan (2,8 %), Kénitra (2,5 %), Tiznit (2 %) et Salé (2 %).

59,2 % des migrants de retour se sont établis au Maroc depuis moins de 12 ans avant le recensement et 40 % depuis plus de 12 ans. En outre, il est intéressant de noter qu'un peu plus du tiers (36,3 %) des migrants de retour se sont réinstallés depuis moins de 5 ans dont 27,4 % ont une ancienneté de résidence de 1 à 4 ans et 9 % de moins d'un an. C'est dire combien les retours sont très récents.

Sur le registre des discriminations entre les migrants dont le retour est permanent et ceux dont le retour est provisoire, l'intention de repartir de nouveau à l'étranger est très significative et révèle une réintégration difficile dans la société marocaine des migrants dont le retour est déclaré provisoire. Plus de la moitié d'entre eux (56,3 %) affichent une intention ferme de repartir à l'étranger contre seulement 6,9 % pour les migrants dont le retour est permanent.

Les femmes semblent un peu moins concernées par le retour permanent que les hommes, mais la différenciation entre les deux catégories de migrants par sexe n'est pas assez marquée : 38 % de femmes contre 44,8 % d'hommes et le retour provisoire est l'affaire de 26 % contre 24 % respectivement.

L'âge, agissant sur la durée de séjour à l'étranger, constitue un facteur de différenciation significatif entre les deux catégories de migrants de retour. Le retour provisoire concerne beaucoup plus les jeunes et diminue au fur et à mesure que l'âge augmente. Par contre, les personnes âgées optent relativement plus pour une installation définitive au Maroc.

Le niveau d'instruction quant à lui fait ressortir une situation ambivalente. D'un côté, les migrants de retour permanent sont plus nombreux que les migrant de

retour temporaire au niveau des sans instruction (17,9 % contre 5 % respectivement) et de ceux ayant le niveau supérieur (29,6 % contre 13,8 %) et secondaire (24 % contre 21 %). De l'autre côté, les migrants de retour provisoire sont plus nombreux que ceux de retour permanent au niveau de l'instruction primaire et surtout du collège.

Il est fort probable que l'intention de repartir vers l'étranger émane directement de la nature du retour et de la déception vécue par les migrants ayant été obligés de renoncer à leur projet migratoire. Cette prédisposition au nouveau départ semble, en effet, s'affirmer davantage pour les migrants ayant été forcés au retour (38,4 %) que pour les migrants volontaires au retour (18,2 %). Inversement, les migrants volontaires sont largement plus nombreux dans la catégorie des intentions de retour permanent.

Les migrants de retour ayant réalisé un projet d'investissement au Maroc affirment plus que ceux qui n'ont pas investi vouloir s'installer de manière permanente au Maroc. Un peu moins de la moitié des migrants de retour permanent ont réalisé un projet d'investissement au Maroc contre seulement un tiers des migrants de retour provisoire. En outre, les données font ressortir que le fait qu'un migrant a investi lors de son séjour dans le pays d'immigration a relativement plus tendance à opter pour une réinstallation définitive au Maroc qu'un migrant n'ayant jamais opéré d'investissement dans le pays d'immigration. 13 % des retours permanents ont effectué un investissement à l'étranger contre 8,8 % de retours provisoires.

La disponibilité et l'exercice d'un travail au retour est également un facteur de discrimination dans la mesure où 64 % des migrants de retour ayant opté pour une installation permanente au Maroc disposent d'un travail au retour, tandis que seulement 52,5 % sont dans cette situation pour ce qui est des migrants ayant l'intention de repartir à l'étranger. Les données indiquent également que le statut professionnel des migrants de retour est très significatif dans la distinction de ces deux catégories de migrants de retour. Ainsi, par exemple le statut professionnel au moment de l'enquête révèle que les retours permanents concernent surtout les personnes ayant une occupation salariale à durée indéterminée (25,5 %), puis en seconde position les employeurs chefs d'entreprises (19,3 %), les travailleurs

autonomes réguliers (12,4 %) et enfin les retraités (7,4 %). Tandis que les migrants de retour provisoire connaissent une précarité plus forte dans l'emploi. En effet, en plus des 30 % des chômeurs déclarés parmi eux, 15 % sont des travailleurs saisonniers et 5 % sont des actifs occupés à durée déterminée. La proportion d'employeurs chefs d'entreprises enregistrée par cette catégorie est seulement de 13,8 %.

S'agissant de l'impact de l'expérience migratoire vécue à l'étranger sur les modes de réintégration au pays d'origine, la durée de l'expérience migratoire a un impact important sur la réintégration dans le pays d'origine. En effet, il existe une durée optimale de l'expérience migratoire propre aux migrants de retour créateurs de projets d'investissement. Elle se situe entre 4 et 13 ans pour les trois pays du Maghreb. Au-delà de 32 ans de séjour à l'étranger, la probabilité pour un migrant de retour d'investir est presque nulle.

Il apparaît également que la situation financière actuelle des migrants de retour dépend de la durée de séjour dans le pays d'accueil. La situation financière est relativement plus améliorée pour les migrants de retour ayant séjourné entre 11 et 19 ans. A partir de 21 ans, l'amélioration de la situation financière commence à décliner en concernant de moins en moins de migrants et devient inexistante après un séjour de 40 ans et plus. Inversement, la diminution de la situation financière concerne relativement plus les migrants dont la durée de séjour se situe entre 1 et 4 ans.

On relève également que la grande proportion des migrants de retour ayant réalisé un projet d'investissement à l'étranger ont aussi effectué au moins un investissement au Maroc contre 5,9 % qui ne l'ont pas fait.

Concernant l'évolution des profils socioprofessionnels des migrants de retour en termes de perspectives pré- et post-retour, on constate que les migrants de retour ayant des difficultés d'intégration dans le dernier pays d'immigration sont essentiellement des chômeurs dans une proportion de 22 %, des travailleurs saisonniers et des travailleurs autonomes réguliers dans une proportion de 16,7 % chacun. En revanche, ceux qui n'ont pas de difficultés d'intégration se concentrent plus dans la catégorie des salariés et des employeurs, chefs d'entreprises et enfin, les travailleurs autonomes réguliers.

En outre, les migrants ayant amélioré leur situation financière actuelle par rapport à la situation à l'étranger sont surtout les salariés, les employeurs/chefs d'entreprises et les travailleurs autonomes réguliers. Inversement, ceux dont la situation financière a diminué se concentrent parmi les rangs des chômeurs.

Enfin, il est tout à fait naturel de relever que les migrants qui avaient réalisé un projet d'investissement à l'étranger, sont surtout des employeurs/chefs d'entreprises actuellement au Maroc (35,3 %) et ceux n'ayant pas investi à l'étranger, sont actuellement en majorité des actifs occupés salariés (20 %) et des chômeurs (16 %).

Concernant les implications de la formation professionnelle dans le pays d'accueil sur la réinsertion dans le pays d'origine, les deux catégories professionnelles ayant significativement évolué au cours du parcours migratoire par le fait d'avoir suivi des cours de formation professionnelle sont : les employeurs/chefs d'entreprises dont la proportion est la plus importante pour ceux ayant suivi des cours de formation professionnelle. Ainsi, parmi la catégorie de migrants de retour ayant suivi des cours de formation professionnelle à l'étranger, les employeurs/chefs d'entreprises représentent 20,8 % des effectifs au moment du retour au Maroc contre 9 % pour ceux n'ayant pas fait de formation professionnelle.

Les actifs en chômage représentent la proportion la plus faible parmi ceux ayant suivi des cours de formation professionnelle à l'étranger. En effet, au moment du retour au Maroc, le chômage touche 13,2 % de cette catégorie contre 20,8 % parmi ceux n'ayant pas suivi ces cours de formation professionnelle.

Cet impact de la formation professionnelle sur la propension à se réinsérer professionnellement au pays d'origine se remarque encore mieux en considérant l'évolution du dernier statut professionnel des migrants de retour, c'est-à-dire au moment de l'enquête MIREM. En effet, les employeurs, chefs d'entreprises constituent 32 % des migrants de retour ayant suivi des cours de formation professionnelle à l'étranger contre seulement 11,4 % pour ceux n'ayant pas suivi ces cours de formation professionnelle. Le statut des actifs en chômage marque également une différence significative à la faveur de ceux ayant suivi des cours de formation : 9,4 % contre 16,5 % respectivement pour les deux catégories.

La formation professionnelle acquise peut être également appréciée comme une variable favorisant la réintégration pour ceux ayant pu réaliser des projets d'investissement. Les migrants de retour ayant suivi des cours de formation professionnelle sont plus nombreux à investir que ceux n'ayant pas suivi ces cours avant de retourner au Maroc. (47,2 % contre 41,2 % pour l'autre catégorie). Cette différence est observée pour ceux ayant réalisé un seul projet (30,2 % contre 26,3 %), deux projets (15,1 % contre 11 %) et plus de trois projets (1,9 % contre 1,2 %).

Définitive, les données révèlent un accès très limité à la formation professionnelle à la fois au pays d'origine et d'accueil. Par conséquent, compte tenu de l'impact positif de la formation professionnelle des migrants sur leurs capacités à se réintégrer professionnellement et socialement dans le pays d'origine, les pouvoirs publics des deux pays ainsi que les organismes spécialisés (syndicats, associations patronales...) sont interpellés dans la mise en place de mesures à adopter en matière de formation et de renforcement des capacités professionnelles des travailleurs migrants dans le cadre du dialogue social. ■

Références bibliographiques

- European University Institute, Robert Shuman Center For Advanced Studies, 2007, Rapport «Migrants de retour au Maghreb, réintégration et enjeux de développement», *Rapport général 2007*, Florence.
- Hamdouch *et al.* (2000), *Les Marocains résidant à l'étranger, une enquête socio-économique*, INSEA, Rabat, 1998.
- CERED, Haut Commissariat au Plan (2006), La réinsertion des migrants de retour au Maroc, Analyse des résultats de l'Enquête sur la Migration de Retour des Marocains Résidant à l'Etranger de 2003-2004, Rabat.
- Eurostat *Working Paper*, Population et conditions sociales 3/2000/E/n° 6, «Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux», Rapport national, Maroc, 2000.
- Federico Marta, M. Montefalcone, Gianfrancesco Costantini, juillet 2008, «Migrations et Retour, Ressources pour le Développement», Rapport de recherche, OIM, CERFE, CERED.

Tableau 47
Répartition des migrants de retour selon le pays de provenance et la région d'installation, RGP 2004

Pays de provenance	Oued		Laayoune		Guelmim		Sous		Gharb		Chaouia		Marrakech		l'Oriental		Grand		Rabat		Donkkala		Tadla		Meknès		Boule-		Fès		Tanger		Total		
	Ed-Dahab-Lagouira	Sakia El Hamra	Boujdour	Sakia Es-semara	Massa Draa	Chrarda Beni Hssen	Ouardigha	Al-Haouz	Tensift	Al-Haouz	Casa-blanca	Zemmour	Saïé	Zear	Abda	Azilal	Tafilalet	mane	Hocceïma	Taza Al-Hocceïma	Taounat														
Afrique dont :	1,8	2,9	2,2	2,2	7,5	3,8	2,2	4,4	20,1	23,6	13,7	2,1	1,7	3,6	4,8	1,7	4,0	100,0																	
Algérie	1,3	4,1	3,3	0,8	3,6	1,8	0,8	1,5	46,3	13,2	7,7	1,4	1,3	3,8	3,4	2,7	3,9	100,0																	
Tunisie	0,3	0,3	3,7	2,4	31,6	2,9	2,4	5,1	2,4	25,3	12,3	1,9	1,9	1,8	3,3	1,6	3,1	100,0																	
Asie dont :	0,2	0,5	0,5	3,6	6,8	3,7	3,6	7,4	2,7	29,4	21,1	3,6	2,3	5,7	4,4	1,8	6,3	100,0																	
Pays Arabes	0,1	0,5	0,4	3,8	6,9	3,9	3,8	7,6	2,7	28,7	21,1	3,8	2,3	6,1	4,5	1,6	5,9	100,0																	
Europe dont :	0,1	0,2	1,9	2,3	15,7	2,5	2,3	6,5	10,9	23,6	10,5	2,0	2,2	3,8	2,9	3,9	10,8	100,0																	
France	0,0	0,1	2,6	1,5	21,3	2,4	1,5	7,2	9,7	25,9	10,9	2,0	1,8	4,6	3,1	3,6	3,3	100,0																	
Espagne	0,6	1,1	0,6	1,2	3,8	2,5	1,2	3,1	11,4	11,2	7,0	1,1	2,4	1,1	1,1	4,7	47,1	100,0																	
Belgique	0,2	0,2	1,7	1,4	11,3	2,4	1,4	4,5	12,0	22,8	11,4	1,4	0,8	3,1	1,9	2,5	22,4	100,0																	
Pays Bas	0,0	0,1	1,9	0,7	10,5	2,2	0,7	3,7	20,4	8,8	5,2	1,4	0,8	3,6	3,1	13,5	24,1	100,0																	
Italie	0,1	0,2	0,4	14,5	3,8	2,7	14,5	8,8	0,5	38,2	10,8	3,7	9,9	0,7	2,8	0,4	2,4	100,0																	
Allemagne	0,0	0,0	0,1	0,6	6,7	2,8	0,6	6,6	34,5	12,4	9,6	1,3	0,9	3,4	4,3	3,7	12,8	100,0																	
Angleterre	0,0	0,1	0,2	0,9	6,3	1,8	0,9	10,4	2,6	32,4	12,8	0,8	0,3	1,8	1,8	0,4	27,1	100,0																	
Amériques dont :	0,0	0,1	0,1	1,4	2,5	2,6	1,4	6,7	1,2	47,5	23,2	1,9	0,5	3,3	3,4	0,4	5,2	100,0																	
Canada	0,0	0,0	0,0	0,8	2,4	2,5	0,8	6,7	2,4	46,7	25,3	2,2	0,5	2,8	2,8	0,3	4,5	100,0																	
Etats-Unis	0,0	0,2	0,2	1,8	2,3	2,4	1,8	7,0	0,5	48,8	21,5	1,8	0,5	3,7	3,9	0,5	5,1	100,0																	
Australie	0,0	0,0	0,0	0,0	4,9	12,2	0,0	2,4	0,0	43,9	12,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	22,0	100,0																	
Autres pays étrangers	2,1	1,3	2,1	2,1	11,9	0,8	2,1	10,0	10,5	12,1	23,0	0,6	1,5	3,8	6,1	1,5	10,5	100,0																	
Total	0,5	0,8	1,8	2,4	12,6	2,9	2,4	6,2	11,8	25,0	12,7	2,2	2,0	3,9	3,4	3,1	8,8	100,0																	

Enquête MIREM, 2007.

La migration irrégulière au Maroc

Un état des lieux



La migration qualifiée d'irrégulière, d'illégal, de clandestine, de non autorisée, des « sans papiers » ou encore « L'hrig » (brûler l'interdit) selon l'expression populaire marocaine... prend en ce début du XXI^e siècle une importance considérable. C'est un phénomène mondial, très répandu aussi bien dans les pays développés : Etats-Unis et Europe occidentale, que dans les pays en développement : l'Asie avec les tragédies des « boat people », l'Amérique Latine où certains pays comme l'Argentine, le Venezuela, la Colombie et le Mexique sont des destinations connues d'émigrés en provenance des pays limitrophes et l'Afrique où les frontières héritées de la colonisation (en particulier dans certains pays comme le Ghana, le Nigeria, la Côte d'Ivoire et l'Afrique du Sud) ne constituent point, pour les populations riveraines, des barrières étanches.

Ce phénomène acquiert une importance particulière dans le bassin méditerranéen, espace où la question migratoire constitue un enjeu central dans les relations entre les deux rives. Le Maroc, à cause notamment de la proximité géographique de l'Europe, se démarque dans cet espace par l'importance des flux des irréguliers en partance du pays et en provenance d'autres régions.

Six axes sont abordés pour comprendre la nature, les déterminants et les perspectives de cette migration : la genèse du phénomène, les profils des migrants irréguliers, la dimension de la migration irrégulière, les déterminants de la migration irrégulière et enfin, les politiques migratoires.

Mohamed KHACHANI, Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales, Rabat

La genèse du phénomène

Dans l'espace euro-méditerranéen, la migration irrégulière n'est pas un phénomène nouveau. Dès les années 50 et surtout 60 et 70, elle existait parallèlement à la migration légale. Cette forme d'immigration fut toutefois tolérée. En effet, il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'entre 1950 et 1975, la plupart des pays de destination de la migration irrégulière avaient accepté cette présence irrégulière et se sont même abstenus d'élaborer des lois pour la contrer.

En France, principale destination de la migration marocaine, cette composante irrégulière de l'immigration est devenue importante dans la décennie soixante et le début des années soixante-dix, au point de représenter l'essentiel des entrées. La circulaire du 29 juillet 1968 indiquait que « l'importance de l'immigration des travailleurs étrangers venus en France

par leurs propres moyens, pour y trouver un emploi, a continué de s'accroître au point de représenter, pour les six premiers mois de l'année 1968, 83 % de l'immigration totale ». Le pourcentage des entrées irrégulières n'était que de 26 % en 1948.

L'absence de contrôle de l'immigration irrégulière à l'époque se justifiait pour reprendre un argument du ministre des Affaires sociales du Général De Gaulle, Jean Marcel Jeanneney, par les besoins de l'économie française (1), ce même argument, fut avancé par le ministre belge Servé, devant le parlement. La migration irrégulière offrait alors dans ce contexte de grands avantages financiers et sociaux aux entrepreneurs, c'était l'époque des trente glorieuses.

(1) Emmanuel Vaillant, *L'Immigration*, coll. "Les essentiels", ED Milan – France, 1996, p. 14.

Seulement, après la crise de 1973 et le premier choc pétrolier, le contexte a commencé à changer. De nos jours, le phénomène prend une autre dimension depuis les accords de Schengen. Le nom de cette petite bourgade viticole du Luxembourg devint désormais lié à une panoplie de dispositifs réglementaires et de digues administratives destinées à contrôler en amont les flux migratoires.

Les dispositions prises à la suite de la convention d'application des accords de Schengen signée en juin 1990 (établissement de visas, contrôles rigoureux aux frontières, système très sélectif de délivrance de permis de travail, ...) ont réduit l'émigration légale. Mais force est de constater que ces mesures n'ont pas pour autant arrêté les flux de la migration irrégulière. L'illusion de la maîtrise de ces flux par le « tout contrôle » paraît patente, car chaque jour, dans des conditions difficiles et au prix parfois de leur vie, des milliers de personnes tentent de traverser les frontières de l'espace européen à la recherche de meilleures conditions de vie. Les restrictions réglementaires apportées à la circulation des étrangers ont moins empêché les entrées qu'elles n'ont entravé les déplacements de va-et-vient et paradoxalement, elles ont favorisé le développement des séjours en situation irrégulière.

L'Europe méditerranéenne est devenue ainsi une destination privilégiée de la migration irrégulière. Trois facteurs ont joué dans ce sens :

- (i) la chute des dictatures au Portugal, en Espagne et en Grèce.
- (ii) le décollage des économies de ces pays.
- (iii) puis leur entrée dans l'Union européenne.

Ces trois événements firent de ces pays traditionnels d'émigration de nouveaux pôles d'attraction pour la migration irrégulière. Avec les accords de Schengen, l'Europe méditerranéenne devint en outre une porte d'entrée privilégiée vers le reste de l'espace communautaire européen. Dans ce contexte de forte demande de main-d'œuvre, le marché s'est avéré plus fort pour engendrer des flux que les États pour les réguler (2). L'émigration irrégulière en Méditerranée est en partie une réponse rationnelle à la situation de l'emploi dans des secteurs porteurs des économies de l'Europe du sud.

La croissance remarquable des secteurs de l'agriculture d'exportation, de la construction et du tourisme et l'explosion de l'informel notamment en Italie où l'économie souterraine est enracinée dans la tradition et remonte à une période antérieure à l'immigration, a engendré une offre considérable d'emplois flexibles, généralement peu qualifiés, et donc sans attrait pour les autochtones, à laquelle l'immigration irrégulière offre une réponse adéquate (3).

Le recrutement d'un travailleur en situation irrégulière offre d'importants avantages à son employeur proposant un emploi lui-même irrégulier, car, non protégé par les lois du travail, ce qui accule le migrant irrégulier, compte tenu de la fragilité juridique de son statut, à accepter un salaire plus bas et des garanties inférieures à celles offertes aux autochtones et aux immigrés en situation régulière. «Ce n'est pas l'irrégularité de l'immigration qui crée l'irrégularité de l'emploi, mais l'inverse (4)».

Par conséquent, la lutte que les États entendent mener contre l'immigration irrégulière, passe ainsi par une lutte contre le travail irrégulier en Europe (5).

(2) Peixoto João (2002), «Strong market, weak state : the case of recent foreign immigration in Portugal », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 28, n° 3, 483-497.

(3) Au Portugal, qui accueille en plus une émigration originaire des anciens colonies, c'est le secteur de la construction qui a stimulé, les flux migratoires : l'émigration des Portugais vers l'Europe du Nord a eu un double effet : d'une part, elle a créé un déficit de main-d'œuvre et d'autre part, elle a stimulé la demande dans le secteur (les émigrés portugais investissant dans l'immobilier chez eux) et, dans le même temps, l'adhésion à l'Union européenne a apporté des fonds communautaires finançant les grands travaux d'infrastructure publique.

(4) Awad, Ibrahim (2002), «Dynamics of Labour Migration in the Mediterranean Basin at the Turn of the Century », European University Institute, Third Mediterranean Social and Political Research Meeting Florence, March 2002, <http://www.iue.it/RSC/MED/meeting2002/index.html>. Wrench, John 1998, « Discrimination formelle et informelle sur le marché du travail européen » *Hommes et Migrations*, n° 1211: 100-111. Reyneri, Emilio 2001, «Migrants in irregular employment in the Mediterranean countries of the European Union », *International Migration Papers* n° 41, ILO, Geneva.

(5) Philippe Fargues, *Les politiques migratoires en Méditerranée Occidentale : contexte, contenu, perspectives*. In Dialogue sur la coopération migratoire en Méditerranée occidentale (5+5)Tunis 16-17 octobre 2002.

Les candidats à l'émigration irrégulière empruntent différentes voies pour accéder au territoire de l'Union européenne (UE), les trois principaux passages demeurent la frontière gréco-turque, les côtes italiennes (6) en partance des côtes tunisiennes et libyennes et même algériennes, les côtes de l'Archipel des Canaries et le Déroit de Gibraltar.

Au Maroc, la migration irrégulière n'est certes pas un phénomène nouveau. Cette migration à destination de l'Europe, a commencé sous le Protectorat. Les organisateurs de ces flux, programmés depuis la Métropole par les entrepreneurs français, visaient à contourner par des moyens illégaux les dispositions du dahir du 27 septembre 1921. Cette loi, voulant garantir les besoins en force de travail des entrepreneurs français et des colons opérant au Maroc, interdisait l'ouverture de bureaux de recrutement de main-d'œuvre marocaine destinée à travailler en Métropole. Ainsi, le nombre de Marocains ayant émigré en France de manière irrégulière a atteint 12 000 personnes en 1950 parmi un effectif global de 16 000 immigrés soit un taux de migrants en situation irrégulière de 75 % du total (7).

En dépit des mesures restrictives prises par les pays de l'Union européenne, cette forme d'émigration représente actuellement l'essentiel des flux migratoires à destination de ces pays. L'évolution de ces flux laisse supposer que ces mesures ont eu des effets pervers, elles ont généré le développement de l'émigration illégale, notamment à destination de l'Espagne (8) et de l'Italie, les réseaux clandestins prenant ainsi le relais des circuits légaux.

Au Maroc, si les candidats à l'émigration irrégulière empruntent les différentes voies citées plus haut pour accéder au territoire de l'Union européenne, l'Espagne demeure le principal point d'accès à l'espace européen. Toutefois, on estime en 2002 à 85 % le nombre de migrants rentrant dans ce pays par les ports et les aéroports, contre seulement 15 % transitant par le Déroit. Le ministre de l'Intérieur espagnol d'alors, Mariano Rajoy admettait lui-même que le Déroit ne constituait pas le principal passage de l'émigration irrégulière, il estimait que seuls 8 000 à 10 000 candidats à l'émigration irrégulière empruntaient ce passage (9). C'est une estimation qui reste valable actuellement et constitue un argument à faire prévaloir

dans les négociations sur l'accord de réadmission souhaité par l'Union européenne.

Néanmoins, ce passage demeure le plus médiatisé en raison des drames des pateras et de ce que la presse espagnole appelle « las espaldas mojadas » (dos mouillées).

Les informations disponibles concernant l'Espagne mettent en évidence la dimension de ces flux.

Le nombre de pateras (embarcations de fortune) interceptées par les autorités espagnoles est passé de 4 en 1991, année de la signature de la convention d'application des accords de Schengen (19 juin) à 1020 en 2002, ce qui dénote le paradoxe du système Schengen, destiné à lutter contre la migration irrégulière dans l'espace européen. L'année 1995 constitue une année charnière dans l'intensification de ce mouvement de pateras dont le nombre a quadruplé entre 1994 et 1995 passant de 34 à 130.

Toutefois, les statistiques espagnoles, durant les dernières années, font état d'une régression des interceptions, Le nombre de migrants arrivant par bateau ou embarcations de fortune est descendu de 18 057 en 2007 à 13 424 personnes en 2008, soit une diminution de 25,6 %. Mais globalement, et selon le ministre de l'Intérieur espagnol, les forces de sécurité ont intercepté 30 700 personnes en 2008 qui tentaient d'entrer illégalement en Espagne par différents moyens

(6) Les embarcations irrégulières qui partent des côtes tunisiennes rejoignent directement les côtes de la Sicile et les autres îles italiennes de la Méditerranée orientale, alors que celles qui partent des ports de la Libye Nord-occidentale suivent généralement la ligne des eaux territoriales de la Tunisie orientale pour rejoindre les îles italiennes de Lampedusa, de Linosa ou encore directement la Sicile, au lieu de traverser directement vers le Nord.

(7) Ahmed Akellal, « Les motivations historiques et sociales de l'émigration marocaine », in *l'émigration marocaine*, Publications de l'Académie du Royaume du Maroc, Rabat, 1999.

(8) Avant l'institution du visa, de nombreux jeunes, en particulier ceux du Nord du Maroc, traversaient le Déroit pour découvrir cette Europe visible à partir des côtes marocaines. Puis, ayant assouvi ce désir et découvert la réalité de l'autre côté du Déroit, ils retournaient chez eux « sans dégât ».

(9) *El Pais Domingo* du 12 mai 2002. De même, les 31 058 Subsahariens arrivés en 2006 dans l'archipel des Canaries ne représentent que 4,9 % du solde migratoire (+ 636 000) de l'Espagne la même année.

Tableau 1

Les indicateurs de l'émigration irrégulière en Espagne

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Rapatriements	1 558	2 131	609	17 263	17 751	25 748	22 829	–	23 840
Expulsions	1 497	971	1 040	3 548	3 398	3 327	5 058	–	8 490
Détenus des "pateras"	477	616	1 925	513	1 257	1 573	887	2 995	3 596
"Pateras" interceptées	4	15	33	34	130	339	399	557	475
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Rapatriements	–	–							
Expulsions	–	–							
Détenus des "pateras"	15 365	19 126	19 000	19 176	15 675	11 781	39 180	18 057	13 424
"Pateras" interceptées	780	711	1020	942	740	567	–	–	–

Source: Ministère de l'Intérieur. Sous direction des étrangers (Espagne).
<http://www.sudonline.sn/spip.php?article8200>, vendredi 11 janvier 2008.

(air, mer). Ce chiffre est en régression de 24 % par rapport à l'année 2007 (10).

En France, Brice Hortefeux, ministre français de l'Immigration et de l'Identité nationale a révélé que 29 796 personnes sont retournées dans leurs pays d'origine en 2008 par expulsion ou retour volontaire. Il affirme que « pour la première fois depuis une génération, le nombre de clandestins a commencé à décroître » (11)

De même, et afin de détourner la logistique du SIVE (Sistema Integral de Vigilancia Exterior), les migrants irréguliers marocains utilisent d'autres itinéraires pour accéder à l'espace de l'Union européenne : la Tunisie (via l'Algérie) et la Libye comme espace de transit vers les îles italiennes et Malte et la Turquie pour accéder à la Grèce (12).

Les cas de l'Algérie et de la Libye

Les cas de ces deux pays maghrébins sont intéressants à signaler, ils présentent à la fois des similitudes et des différences avec le cas marocain : la Libye comme pays d'accueil des migrants irréguliers et l'Algérie comme pays émetteur et récepteur de flux de migrants irréguliers.

Traditionnellement pays d'immigration où viennent travailler des ressortissants du Monde arabe, la Libye, riche pays pétrolier, est devenue, de plus en plus,

attractive pour les migrants d'Afrique sub-saharienne. Le panafricanisme prôné par le régime libyen explique en partie cette amorce de basculement migratoire.

Vaste pays (1 759 540 km²), mais très peu peuplé, la Libye compte 6 millions d'habitants dont un million et demi d'immigrés, soit 25 % de la population totale, selon des estimations de l'Office international des migrations. Le nombre de Marocains est estimé entre 200 à 250 000 personnes dont un grand nombre sont en situation irrégulière (13).

(10) Le ralentissement des arrivées a eu un effet sur la diminution du nombre de retours volontaires qui a chuté de 17 % par rapport à 2007, alors que les expulsions administratives ont augmenté de 12 % toujours par rapport à 2007. Cité par Europa Press à Madrid. In <http://www.yabiladi.com/article-politique-1661.html> Publié le 13.01.2009 / 16h07.

(11) *Idem*, Les chiffres avancés par Brice Hortefeux auraient été « gonflés » selon les opposants à la politique migratoire française, notamment par « les retours négociés et rémunérés de Tziganes roumains ou de Bulgares, qui pourront revenir quand ils veulent, étant citoyens européens ».

(12) Jusqu'au début des années 2000, la tendance de ce trafic fut à la hausse ; par exemple en 2000, les autorités turques ont reconnu la présence sur leur territoire de 94 514 immigrés illégaux contre 11 362 en 1995.

(13) Selon l'estimation du département de l'Intérieur libyen. Voir Mohmed Khachani, *les Marocains dans les pays arabes pétroliers*, Publications de l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations, Rabat, 2008.

Avec ses 1 770 km de frontières maritimes, la Libye est devenue un pays de destination, mais aussi de transit d'immigrés originaires, notamment de l'Est et du Sud de l'Afrique vers Malte et l'île italienne de Lampedusa, au large de la Sicile,

Sous la pression de l'Union européenne, la Libye mène, comme d'autres pays maghrébins, une politique draconienne afin de lutter contre la migration irrégulière. Durant la seule année 2006, les autorités libyennes affirment avoir rapatrié 64 430 immigrants clandestins pour un coût estimé à près de 4 millions d'euros (14).

En Algérie, la présence de migrants subsahariens est devenue, comme au Maroc, visible, notamment dans le Sud où l'économie saharienne fait appel de plus en plus à, cette main-d'œuvre peu coûteuse et docile de par la fragilité de son statut juridique.

La migration irrégulière des Algériens prend elle aussi de l'importance. Bien que sociologiquement lisible dans certains pays d'accueil, elle reste encore une énigme quant à sa dimension réelle. En fait, avec l'amendement de l'Accord de 1968 avec la France en 1985, les migrants algériens sont désormais soumis à l'obligation de visa d'entrée sur le territoire français.

Au début des années 2000, les Algériens qui transitaient en situation régulière par la Tunisie ou le Maroc, pour regagner, par des voies irrégulières, les rives nord de la Méditerranée étaient peu nombreux. Mais suite à l'adoption par ces deux pays de lois restrictives le 11 novembre 2003 au Maroc et le 3 février 2004 en Tunisie, les côtes algériennes sont devenues des points de départ vers les côtes espagnoles et italiennes. Le phénomène a connu une forte progression depuis 2005, du fait de la distance qui sépare les villes côtières de l'Espagne (100 à 180 km entre la wilaya de Aïn Témouchent et Almeria) et de l'Italie (230 km entre la wilaya de Annaba, 217 Kms entre El Taref et la Sardaigne).

Les causes de cette forme de migration, économiques au départ sont devenues plus politiques à partir de 1986. Les conflits politiques en Algérie, aggravés par des actes de violence et du terrorisme, ont provoqué des flux d'émigration irrégulière.

Aucune donnée fiable n'est disponible sur ce phénomène qui est même devenu un sujet d'actualité politique en Algérie en 2008, suite à la reconnaissance du phénomène comme un des éléments manifestes de « la crise de la jeunesse » algérienne (15).

Le rapport de la CIMADE en 2007 place les Algériens en situation irrégulière en tête de liste en France : sur un ensemble de 34 000 personnes ayant transité par les Centres de Rétention, les Algériens sont plus de 4 000, soit 12 % . Mais les statistiques demeurent imprécises et parfois alarmistes ; le Conseil National Economique et Social, par exemple, donnait le chiffre de 450 000 personnes qui auraient quitté l'Algérie en 1995. Les autorités algériennes affirment, toutefois, que la majorité des candidats à cette forme de migration a tenté de partir en Europe, dans la légalité, avant de risquer leur vie, puisque 62 % des migrants arrêtés ont affirmé avoir formulé des demandes de visa rejetées par les chancelleries (16).

Les nouveaux profils des migrants clandestins

L'évolution récente de ce phénomène a été marquée par l'apparition de *nouveaux profils d'émigrés clandestins* qu'on peut appréhender au niveau de quatre paramètres :

Le sexe : la migration irrégulière, masculine au départ, est devenue mixte ; de plus en plus de femmes tentent l'aventure dans les mêmes conditions difficiles que les hommes. Il est devenu très fréquent que des femmes empruntent ces embarcations de fortune avec des hommes pour traverser le Détroit avec l'objectif d'atteindre l'une des deux nouvelles destinations privilégiées : l'Italie et l'Espagne (17). Dans le monde

(14) Voir :

<http://www.romandie.com/infos/news2/071208191444.tyllvh58.asp>
AFP / 08 décembre 2007.

(15) Cf. Discours du Président de la République lors de la Conférence Wali-Gouvernement sur la Politique Nationale de la Jeunesse, Club des Pins, octobre 2007.

(16) Voir *Elwatan* : <http://www.elwatan.com/L-Algerie-devient-une-terre-d-immigration>.

(17) A ce sujet, *le journal espagnol ABC* du 23 juin 1999 rapporte le cas d'une patera interceptée par la guardia civile espagnole avec à bord 15 femmes et un passeur.

arabe, les destinations ciblées sont : la Libye et les pays du Golf.

Aux Emirats Arabes-Unis, sur la base d'informations recueillies localement, notamment auprès de l'ambassade du Maroc, on peut estimer à 70 % la proportion de femmes dans l'effectif global des migrants marocains dont la moitié environ opère dans les services nocturnes et de loisirs (18). Ces migrantes sont assez souvent victimes de réseaux mafieux ; les efforts déployés par les services de police de l'aéroport Mohammed V de Casablanca pour contrôler ce trafic sont détournés par le recours à des itinéraires insoupçonnés, tels le passage par Tunis, Damas ou Istanbul, destinations ne requérant pas de visas.

Quelle que soit la destination, ces flux migratoires empruntent assez souvent des voies illégales.

L'extension du chômage demeure la principale cause d'émigration féminine. La plupart de ces femmes sont pauvres, peu instruites et issues souvent du milieu péri-urbain ; le facteur principal qui explique leur vulnérabilité est la détresse économique dans laquelle vivent leurs familles. Les femmes diplômées ou à statut économique plus élevé sont relativement rares.

L'âge: de plus en plus d'enfants mineurs émigrent dans la clandestinité en se cachant dans les essieux des camions, les dessous des autocars, dans les coffres des voitures ou encore dans des containers ou comme passagers clandestins dans les bateaux.

Ce phénomène qui a fait irruption vers le milieu des années 90 ne cesse de se développer. Depuis janvier 2003, la présence des mineurs dans des pateras est devenue une constante (19).

Leur présence est devenue visible dans certaines villes, notamment en Espagne (Madrid, Barcelone...) et en Italie (Milan, Rome...). La France, la Belgique et les Pays-Bas sont des destinations de moindre importance pour les mineurs.

Le Conseil de l'Europe définit cette catégorie de migrants mineurs comme « des enfants et adolescents de moins de 18 ans, nationaux de pays tiers qui se trouvent dans le pays d'accueil sans la protection d'un parent ou d'un adulte responsable qui, habituellement, veille sur eux, soit légalement soit conformément aux us et coutumes »

Les candidats à cette forme de migration sont souvent des enfants abandonnés ou issus de familles démunies. Habitant des quartiers péri-urbains, la misère et l'échec scolaire sont les causes principales qui expliquent leur travail. Ces enfants ont tendance à incuber le projet d'émigrer dès leur plus bas âge, comme en témoigne l'enquête que nous avons codirigée sur le travail des enfants au Maroc. Parmi les principales conclusions de cette enquête, 18,2 % des enfants de moins de 15 ans (13,2 % des filles et 23,2 % des garçons) ont comme projet d'avenir l'émigration (20). Il convient de préciser toutefois, que le « rêve européen » peut inciter parfois des mineurs appartenant à des familles moins démunies, voire même moyennes, à s'adonner à l'aventure migratoire.

En Espagne, le mineur arrêté est mis à la disposition des services compétents dans des centres de protection. En cas d'impossibilité de retour chez sa famille, un permis de résidence est délivré au mineur. Le migrant mineur vivant dans ces centres est protégé jusqu'à l'âge de 18 ans. Au-delà, il doit chercher une offre de travail pour pouvoir disposer d'un permis de séjour.

A la suite de la signature d'un accord de réadmission entre le Maroc et l'Espagne, les fugues se sont multipliées des centres d'accueil afin d'échapper à un retour forcé au pays d'origine.

L'évaluation de cette forme de migration est difficile du fait :

- de l'inexistence de registres opérationnels ;
- de l'absence de coordination entre les administrations régionales, nationales et internationales ;
- et de la mobilité des mineurs.

Les statistiques espagnoles indiquent que le nombre de mineurs marocains qui résident d'une manière illégale en Espagne a connu une augmentation importante, il est passé de 382 en 1998 à 705 en 1999 pour atteindre

(18) Voir Mohamed Khachani, *les Marocains dans les pays arabes pétroliers*, Publications de l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations, Rabat, 2008.

(19) Le 24 septembre 2003, une patera est arrivée à Tarifa avec à bord 21 mineurs dont le plus jeune avait 13 ans. Deux pateras arrivées à bord les 16 et 29 octobre 2003 avec à bord 49 mineurs

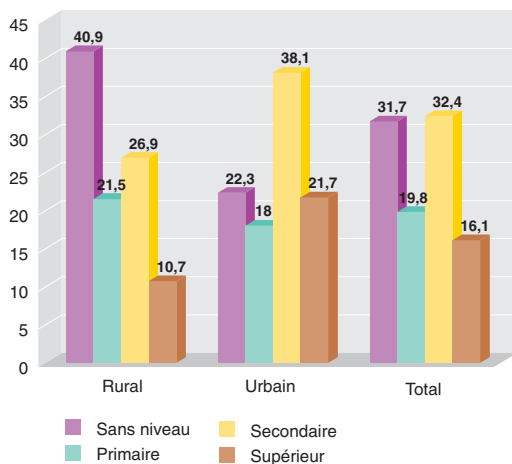
(20) Benradi M., Guessous Ch., Khachani M. et Tebbaa J. (1995), *le Travail des enfants au Maroc*, Association Marocaine d'Aide à l'Enfant et à la Famille, Casablanca, 1995, Document non publié...

1 134 en 2000 (21). En 2005, on estime à 9150 le nombre mineurs non accompagnés qui vivent en Espagne dans les centres d'accueil dont 4 100 Marocains (22).

Le niveau d'instruction : les candidats à l'émigration irrégulière, autrefois analphabètes ou ayant un niveau de formation professionnelle généralement bas, sont de plus en plus instruits avec une proportion de diplômés et de lauréats d'écoles de formation professionnelle. Ces diplômés occupent parfois des emplois se situant au bas de l'échelle sociale comme la cueillette des tomates ou des fraises ou encore le petit commerce et autres petits jobs dans les villes et sur les plages espagnoles et italiennes.

Nous ne disposons pas de données sur l'importance de ces migrants instruits. Par contre, concernant les migrants subsahariens en transit au Maroc, on constate que seul moins du tiers des migrants sont sans niveau d'instruction (31,7 %). 48,5 % ont un niveau supérieur au primaire, 32,4 % sont du niveau du secondaire et 16,1 % sont du niveau du supérieur, ce qui dénote que ces migrants sont loin de présenter un profil bas.

Figure 1 : Niveau d'éducation des migrants subsahariens (%) par milieu de résidence



Globalement, les migrants subsahariens ne se recrutent pas parmi les personnes disposant de la seule force de travail comme atout, ce sont potentiellement des cadres moyens ou supérieurs compte tenu de leur niveau d'instruction relativement élevé. Ce constat laisse supposer un coût élevé d'éducation supporté par leurs pays d'origine.

Les régions d'origine : l'internationalisation de la migration irrégulière

Au Maroc, à part les migrants marocains dont l'effectif est difficile à déterminer et qui sont originaires de pratiquement toutes les régions du Maroc, les migrants irréguliers sont constitués des catégories suivantes :

- Les réfugiés (entrés au Maroc d'une manière irrégulière) provenant de pays en guerre civile où la sécurité des personnes n'est pas garantie, mais dont la destination finale est l'Europe ; le nombre total des réfugiés demeure relativement faible, 877 cas officiels, selon le HCR, à fin septembre 2008. Ils sont essentiellement originaires de la Côte d'Ivoire, de la République Démocratique de Congo et de l'Iraq.
- Les migrants en transit, qui ne sont pas attirés par des opportunités d'emploi au Maroc, mais qui considèrent ce pays comme une étape pour accéder à l'espace européen. Dans cette catégorie, on trouve principalement les subsahariens et accessoirement les asiatiques.
- Les étrangers travaillant au noir, phénomène découvert récemment à la suite d'une enquête réalisée par l'Inspection du Travail en 2007. Les inspecteurs du travail ont recensé, près de 3 000 personnes originaires de 45 nationalités dont des Anglais, des Libanais, des Coréens et des Saoudiens. Mais les Chinois et les Français demeurent les plus nombreux. Tous les secteurs d'activités sont concernés, avec une forte concentration de travailleurs étrangers dans l'hôtellerie et la restauration. Cette fraude touche même les entreprises structurées. Pourtant le code du travail est clair. Dans son article 516, il stipule que « tout employeur désireux de recruter un salarié

(21) Voir *Maroc Hebdo international* n° 454 du 2 au 7 mars 2001, p. 8.

(22) En Italie, au 31/1/2002, le nombre d'enfants mineurs non accompagnés s'élève à 1 379 soit 17,4 % du total (7 921). Le Maroc vient en deuxième position, loin derrière les Albanais qui représentent plus de 50 % des mineurs non accompagnés (4 018). Selon Caritas, le nombre des migrants non accompagnés atteint 6 551 en septembre 2006 dont 91,04 % mineurs de sexe masculin. Les Marocains constituent la première communauté avec (1 514), les Albanais (1 163), les Palestiniens (914). Viennent après les Egyptiens, les Afghans et les Iraquiens, IMMIGRAZIONE 18.0601/12/2008.

étranger doit obtenir une autorisation de l'autorité chargée du travail » (23).

Mais la présence irrégulière la plus visible est celle des subsahariens. Dans cet espace méditerranéen, la géographie a fait du Maroc un passage obligé pour atteindre « l'eldorado européen ». Le Maroc, devenu ainsi un espace de transit, a tendance à devenir un pays d'immigration.

En effet, de plus en plus de jeunes africains des deux sexes traversent le désert par différents moyens afin d'arriver au Maroc, dans l'espoir de terminer ce périple dans un pays de l'Union européenne.

La majorité des migrants subsahariens sont arrivés au Maroc par voie terrestre. Le principal point d'accès de ces migrants au Maroc est la frontière avec l'Algérie (environ 73,5 %). Il existe deux principales portes d'entrée au Maroc à partir de l'Algérie. La frontière maroco-algérienne par l'est concerne l'essentiel des migrants subsahariens, soit 55,9 % et leur passage se fait généralement entre la ville algérienne de Maghnia et la ville marocaine d'Oujda. La frontière maroco-algérienne du sud vient en seconde position avec 17,6 % des migrants. Les portes d'entrée secondaires sont les aéroports (13,2 % des migrants), l'Océan Atlantique (7,2 % de migrants) et la frontière maroco-mauritanienne du sud qui a été empruntée par 5,7 % des migrants.

Dans bien des cas, le transit se transforme en séjour forcé plus ou moins long dans des conditions difficiles. Les difficultés que pose la traversée du Déroit ou l'Océan vers l'Espagne et les Îles Canaries font que le Maroc et en particulier les régions du nord et nord-est, les villes de Casablanca, Rabat, Fès, Agadir et les provinces sahariennes deviennent une escale permanente des migrants subsahariens.

Ainsi, la durée moyenne de séjour au Maroc est d'environ 2,5 ans pour l'ensemble des migrants subsahariens enquêtés, 24 % ont une ancienneté migratoire de 4-12 ans et un peu moins des deux tiers soit 65,5 % ont une ancienneté oscillant entre 1 et 3 ans. Presque un migrant sur dix (10,5 %) a séjourné au Maroc pour une durée de moins d'un an.

Au Maroc, ces migrants sont confrontés à de grands problèmes ; ils se livrent à différentes activités pour

survivre (cordonniers, gardiens,...). Seuls 2,3 % déclarent avoir un travail régulier. Le secteur le plus fréquemment cité est celui du bâtiment (20,8 %), suivi par le petit commerce (18,8 %) et les travaux domestiques (18,8 %) qui occupent 14,6 % des hommes et 37,5 % des femmes. 16,7 % affirment travailler dans le secteur de l'artisanat. Seuls 4,2 % ont exercé des activités dans le secteur de l'agriculture, ce qui s'explique probablement par le fait que les subsahariens enquêtés vivent essentiellement en milieu urbain dans des quartiers périphériques des grandes villes ou aux abords immédiats des centres urbains. La situation est plus difficile pour certains d'entre eux qui se trouvent acculés à la mendicité.

Quelle que soit la situation où se trouve le migrant clandestin au Maroc, il envisage son avenir en fonction de son vécu et de ses aspirations.

- L'investigation montre la force de la conviction, malgré tous les handicaps et tous les obstacles, 72,6 % entendent réaliser leur projet migratoire. Cette forte détermination conforte l'hypothèse que le projet migratoire se substitue à un projet de vie pour la majorité d'entre eux.
- Les 10,6 % qui veulent retourner dans leur pays ont également opéré un choix dicté par une prise de conscience des difficultés à surmonter en situation de migration.
- Il reste un pourcentage non négligeable de 14,3 % qui sont indécis et n'envisagent aucune solution pour leur avenir.
- Une infime minorité déclare vouloir rester au Maroc (2,3 %).

La dimension du phénomène

Afin d'évaluer globalement la dimension du phénomène, deux remarques préalables s'imposent :

1. La première a trait à la définition du statut du migrant clandestin, l'effectif de ces migrants en situation irrégulière comprend :

(23) *L'Economiste* du 24 août 2007.

- (i) les personnes entrées *irrégulièrement* dans les pays d'accueil et non régularisées,
- (ii) les personnes qui, entrées régulièrement et ayant *épuisé leur séjour légal*, décident de rester sur le territoire du pays d'accueil,
- (iii) les personnes qui *travaillent «au noir»* durant un séjour autorisé,
- (iv) les personnes qui *occupent un autre emploi* que celui autorisé par le contrat du travail,
- (v) les migrants inactifs *accompagnant* les catégories précédentes.

2. De par sa nature même, le phénomène de la clandestinité est difficile à mesurer. Si des statistiques sur les personnes régularisées ou arrêtées en situation d'illégalité sont parfois disponibles, il n'en demeure pas moins que les estimations les plus contradictoires quant à sa quantification sont avancées selon les différentes sources d'information.

Il est donc difficile d'évaluer le volume de migrants marocains clandestins en Europe. On peut l'estimer entre 250 000 à 300 000 immigrés, ce qui correspond approximativement au taux de clandestins dans le monde estimé par le BIT entre 10 à 15 % de la population migrante.

Même s'il faut prendre ce chiffre avec réserve, Europol estime que chaque année environ 500 000 migrants en situation irrégulière accèdent à l'espace européen. A cette cadence, le nombre d'immigrés en séjour irrégulier dans l'Union européenne se situerait dans une

fourchette de 4,5 à 8 millions de personnes (24). Pour sa part, le ministre de l'intérieur français, lors d'une audition par la Commission d'enquête du Sénat sur l'immigration irrégulière a évalué entre 200 000 à 400 000 le nombre d'étrangers sans papiers vivant en France et entre 80 000 et 100 000 celui des migrants illégaux supplémentaires entrant chaque année (25).

Les autorités italiennes interceptent annuellement entre 20 et 30 000 personnes. La plupart arrivent sur les côtes siciliennes et au large de l'île de Lampedusa, d'autres sont interceptés en Calabre, la Pouille et la Sardaigne.

En Espagne, certains indicateurs permettent d'approcher l'ampleur du phénomène, telle la dernière régularisation, opération qui a concerné près d'un million de demandeurs dont près de 600 000 ont été régularisés.

Au Maroc, les estimations de l'effectif des migrants subsahariens irréguliers au Maroc divergent. Selon le ministère de l'intérieur, le nombre de ces migrants oscille entre 10 à 12 000 personnes. En raison de l'intensification du contrôle aux frontières marocaines, le phénomène est en régression significative. Par référence aux interceptions de personnes en situation irrégulière par les autorités marocaines, il s'avère qu'après une légère croissance, de 24 245 cas en 2000 à près de 30 000 en 2005, elles ont connu un déclin significatif à partir de 2005 pour atteindre 14 449 cas en 2007, dont 7 027 migrants subsahariens. A partir de 2003, le nombre de migrants subsahariens arrêtés a dépassé constamment celui des nationaux.

Tableau 2

Les interceptions des migrants clandestins entre 2000 et 2007 selon l'origine

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nationaux	9 850	13 002	16 100	12 400	9 353	7 914	7 091	6 619
Etrangers	14 395	15 000	15 300	23 851	17 252	21 894	9 469	7 830
Total	24 245	28 002	31 400	36 251	26 605	29 808	16 560	14 449

Source: Ministère de l'Intérieur, Maroc.

(24) Selon le Conseil de l'Europe, au moins 5,5 millions d'immigrés vivent irrégulièrement dans l'Union européenne. <http://www.romandie.com/infos/news2/071208191444.tyllvh58.asp>
AFP / 08 décembre 2007 .

(25) In Letiia Van Eeckhout, *Débat public : l'immigration*, Odile Jacob, La documentation française, 2007, p. 45.

Concernant les migrants subsahariens, l'enquête réalisée en 2007 par l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations en partenariat avec le CISP (ONG italienne) offre des informations intéressantes sur l'origine de ces migrants. Les ressortissants du Nigeria sont les plus nombreux (15,7 %) suivis par les Maliens (13,1 %). Viennent ensuite, les Sénégalais (12,8 %), les Congolais (10,4 %) les Ivoiriens (9,2 %), les Guinéens (7,3 %) et les Camerounais (7 %), puis, et en nombre plus restreint, les Gambiens (4,6 %), les Ghanéens (4,5 %), les Libériens (3,8 %) et les Sierra léonais (3,1 %). L'enquête a également permis de relever la présence de migrants de treize autres nationalités que celles sus-mentionnées, y compris en dehors de l'Afrique subsaharienne, mais dans des proportions relativement moindres.

Du rêve au cauchemar : les victimes de l'émigration irrégulière

Force est de constater que le bilan des victimes de la migration irrégulière n'a cessé de s'alourdir ces dernières années. Comme le rêve et le cauchemar ont le même matériau, ce rêve se brise assez souvent d'une manière tragique, au fond des eaux hostiles du Détroit ou de l'Océan entre les côtes africaines et les îles

Canaries (26) quand cette « mort anonyme » ne frappe pas en amont lors de la traversée du désert.

Le nombre des migrants qui ont péri en mer entre 1989 et 2002 en essayant d'entrer dans le territoire espagnol depuis le Maroc est estimé entre 8 000 à 10 000 (27). Cette tragédie semble s'inscrire dans la durée comme en témoigne les informations rapportées régulièrement par les médias sur ces drames.

Tableau 3

Disparus dans le Détroit entre 1997 et 2001

Années	Personnes disparues dans les eaux territoriales espagnoles	Personnes disparues dans les eaux territoriales marocaines
1997	270	730
1998	741	
1999	871	
2000		640
2001 (6 premiers mois)	114	566
3 932		

Estimations de ATIME et du ministère de l'Intérieur espagnol in Libération du 26 juillet 2001.

L'«Asociacion Pro-Derechos Humanos de Andalucia» qui a commencé à suivre ces drames à partir de 1997 avance les estimations suivantes :

Tableau 4

Disparus entre 1997 et 2005

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Données vérifiées	149	189	66	230	88	152	236	288	368
Données estimées	200	300	120	300	120	250	400	500	700

APDHA : Droits de l'Homme à la frontière Sud, janvier 2006.

Autre estimation plus récente, celle de l'association italienne Fortress Europe qui nous livre le recensement suivant des victimes de l'émigration irrégulière.

Au cours de l'année 2007, 1 861 immigrés clandestins sont morts en tentant de rejoindre un des pays du sud de l'Union européenne, contre 2 088 en 2006.

L'association note une baisse du nombre de morts aux îles Canaries (735 en 2007 contre 1 035 en 2006) et dans le Détroit de Gibraltar (135 contre 215), mais une hausse des décès dans le Canal de Sicile (551 contre 302) et en mer Egée (257 contre 73) (28).

(26) C'est ce même désespoir qui explique les assauts aux clôtures des deux villes de Ceuta et Melilla occupée par l'Espagne durant les mois d'août et octobre 2005. Ces assauts ont constitué la fin du rêve européen pour 14 migrants.

(27) « BIT : L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc », *Cahiers de migrations internationales*, 54 F., 2002.

(28) Au total, sur les 1 861 morts recensés par Fortress Europe en 2007, la quasi-totalité – 1 684 – ont péri en mer Méditerranée, contre 1 625 au cours de l'année 2006. Le mois de décembre 2007 a été un des mois les plus meurtriers de l'année avec 243 morts au total dont 120 en mer Egée et 96 sur les routes maritimes menant aux Canaries, 17 le long des côtes algériennes. Cf :

<http://www.rtlinfo.be/news/article/79723/>. Lundi 7 janvier 2008.

Tableau 5
Disparus en 2006 et 2007

Année	Iles Canaries	Détroit de Gibraltar	Canal de Sicile	Mer Egée	Autres	Total Victimes
2006	1 035	215	302	73	463	2 088
2007	745	131	551	257	177	1 861

Source : Fortress Europe, décembre 2007.

Puisque la mort sociale est consommée, la mort physique ne les effraie plus « L'aventure » comme ils l'appellent est un jeu risqué, mais ils l'acceptent parce que leur projet est plus fort que la peur et leur détermination est parfois extrême « Nous savons ce qui nous attend en cours de route. Mais, nous, nous sommes déjà morts ici! Alors mourir physiquement pour une cause ne nous effraie pas plus... c'est la seule chance que nous avons et il faut la tenter! » (29)

Les difficultés rencontrées dans le Détroit et les îles Canaries acculent les réseaux mafieux à modifier les itinéraires empruntés. Ces derniers mois, la Mauritanie est devenue une plaque tournante du transit des migrants subsahariens.

Selon le directeur du croissant rouge mauritanien, il semble que 40 % des bateaux qui quittent la Mauritanie pour les Canaries (un périple d'au moins 1 000 kilomètres à travers l'Atlantique) font naufrage en cours de route et qu'entre le 10 novembre 2005 et le 6 mars 2006, entre 1200 et 1 300 personnes seraient mortes noyées en essayant d'atteindre l'archipel des Canaries (30).

Tous ces drames confirment les dérapages des politiques migratoires menées dans les deux rives de la Méditerranée.

Les facteurs de la migration irrégulière

Afin de comprendre ce phénomène et encore mieux, si on veut agir sur lui, il faut d'abord connaître ses causes, car il est trivial de rappeler que pour agir sur un phénomène, il faut d'abord appréhender ses causes.

Certes, une décision aussi lourde de conséquences que celle de quitter « chez soi », son milieu social et de

s'installer dans la clandestinité ne se fait pas à la légère. L'enjeu n'a d'égal que l'acharnement qui accompagne assez souvent la décision de partir.

C'est Felipe Gonzalez, alors chef du gouvernement espagnol qui, dans un entretien au *PAIS hebdomadaire* avait dit : « Si j'étais un nord-africain de vingt ans ayant sept frères et sœurs, je serai dans une patera comme celle-ci. S'ils me renvoient, si j'ai la chance d'arriver sans me noyer, le mois prochain, je serai là bas de nouveau essayant de franchir la barrière » (31).

En fait, le schéma explicatif du phénomène est assez complexe. La clandestinité n'est certes pas un état naturel, elle est le produit d'une conjonction de plusieurs facteurs internes, mais elle n'aurait pas pris cette importance s'ils n'existaient pas d'autres facteurs d'appel dans les pays d'accueil.

Les causes dans les pays de départ

Cet engouement pour la rive Nord de la Méditerranée s'explique au Maroc par divers facteurs. On peut distinguer deux niveaux dans cette causalité : les facteurs générateurs et les facteurs incitateurs.

Les facteurs générateurs

(i) Le phénomène de l'émigration irrégulière exprime fondamentalement les disparités économiques qui caractérisent les deux rives : Le Revenu National Brut italien (1243 milliards de \$ en 2003) est près de 31 fois supérieur au PIB marocain (40 milliards de \$), le RNB en Espagne, pays voisin est près de 18 fois supérieur

(29) Mehdi Alioua, « La migration transnationale des africains subsahariens au Maghreb : l'exemple de l'étape marocaine » in *Maghreb-Machrek*, n° 185, automne 2005.

(30) *El Pais* du 10 mars 2006.

(31) *ELPAIS hebdomadaire* du 24 juin 1992.

(698 milliards de \$). Le PNB par habitant est près de 16,5 fois supérieur en Italie (21 560 \$ contre 1 320 \$), Il est près de 13 fois supérieur en Espagne (16 990 \$ contre 1320 \$ au Maroc) (32).

A cet écart entre les deux rives s'ajoutent d'autres écarts internes, ceux résultant de la répartition des revenus entre les différentes catégories sociales, mais également les écarts de développement entre les différentes régions à l'intérieur du pays.

(ii) Le Maroc, comme la plupart des économies de l'Est et du Sud méditerranéen, est soumis à une forte instabilité économique. C'est le secteur primaire qui conditionne le rythme de sa croissance économique. L'agriculture, en dépit des efforts déployés pour développer le secteur irrigué, demeure dépendante à 90 % des aléas climatiques. La succession d'années de sécheresse durant les deux dernières décennies a eu, compte tenu d'un PIB agricole très fluctuant, un impact négatif sur le rythme de croissance. Cette *instabilité de la croissance* (en dents de scie) pose avec acuité le *problème de la satisfaction de l'offre de travail additionnelle*.

300 000 demandeurs d'emploi nouveaux sollicitent annuellement le marché de l'emploi, en prenant en compte la seule donnée qu'est la croissance de la population active. Ce chiffre pourrait certainement être revu à la hausse, si on prend en considération l'évolution positive, à la fois du taux de participation de la femme à la vie active et la pression de l'exode rural.

Le *chômage* affecte ainsi une population de plus en plus nombreuse et surtout de plus en plus jeune. Le taux de chômage, en dépit d'un léger recul, demeure élevé (9,7 % et 15,5 % en milieu urbain). Plus des deux tiers des chômeurs ont moins de 30 ans.

Si le taux de chômage diminue, en valeur absolue, le nombre de chômeurs en milieu urbain a presque triplé entre 1982 et 2007, passant de 322 000 à 885 777 personnes, soit 30 mille chômeurs en plus par rapport à 2006.

A la lumière de *l'évolution prévisible de l'économie marocaine*, et compte tenu de la réduction des flux migratoires légaux qui constituaient auparavant un facteur de régulation, le défi de l'emploi serait difficile

à relever (une demande d'emploi de 300 000 d'ici 2010 pour une offre qui n'excède pas les 180 000). L'économie marocaine n'est pas en mesure d'absorber la masse des sans travail et trouver de l'embauche pour les jeunes demandeurs d'emplois, alors que le cumul du chômage s'amplifie chaque année.

Les facteurs incitateurs

Si les causes économiques sont autant de facteurs d'émigration, l'idée d'émigrer peut ne pas se manifester chez des candidats potentiels. L'incubation du projet d'émigrer est souvent enclenchée sous l'effet d'autres facteurs d'attraction qui engendrent les mécanismes de l'émigration et provoquent un effet d'entraînement assurant le passage du stade latent à celui de la concrétisation de l'acte d'émigrer.

(i) *L'image de la réussite sociale* qu'affiche l'émigré de retour au pays pendant ses vacances annuelles. Cette image conforte l'idée qu'on se fait de ce présumé «Eldorado» largement médiatisé par la télévision.

(ii) *L'impact de l'audiovisuel*. Par l'intermédiaire de l'image diffusée par des centaines de chaînes captées par la parabole, des couches déshéritées sont transportées chaque soir, dans un monde « magique » qui cultive en eux le désir d'émigrer.

(iii) *La proximité géographique*: l'Europe est à 14 kilomètres des côtes marocaines, le littoral espagnol est visible à partir de la côte marocaine qui s'étend de Tanger à Ceuta.

Si ces facteurs générateurs et incitateurs entretiennent une forte propension à émigrer, celle-ci est stimulée également par des facteurs dans les pays d'accueil.

Les facteurs d'appel dans les pays d'accueil

(i) Les dispositions prises à la suite de la convention d'application des accords de Schengen ont réduit l'émigration légale. Ces dispositifs réglementaires, destinés à contrôler en amont les flux migratoires, vont soutenir la logique de l'ostracisme, ils vont aboutir à une véritable fermeture des frontières entravant de manière constante la circulation des personnes.

(32) Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde*, 2005.

L'émigration est devenue un projet économique coûteux. En dépit de la désillusion à laquelle peut être confronté l'émigré, le retour est une option à exclure, celui-ci ne peut en aucun cas revenir au pays les mains vides. Ces mesures ont donc eu des effets pervers, ils ont engendré le développement de l'émigration illégale ; les réseaux clandestins ont pris ainsi le relais des circuits légaux.

(ii) Une demande de travail spécifique existe dans les pays d'accueil, cette demande répond, pour des raisons de coût et de flexibilité, aux besoins d'un marché secondaire, caractérisé par des emplois précaires et/ou socialement indésirables.

Cette demande de travail émane principalement de certains secteurs comme l'agriculture, le bâtiment et les services. Ces secteurs, en particulier, tirent de grands avantages financiers et sociaux de cette main-d'œuvre irrégulière, réputée être docile et peu coûteuse. Ici, les employeurs multiplient les embauches illégales profitant de « la fragilité juridique » des migrants clandestins. La sanction encourue par l'employeur qui recourt à la main-d'œuvre irrégulière, selon les législations en vigueur, ne semble pas constituer un facteur de dissuasion (33).

Cet appel économique qui explique en grande partie la recrudescence du phénomène est pratiquement occulté par les médias et totalement absent du discours officiel. Cette dialectique du rejet juridique et de l'appel économique a favorisé le développement de ce qu'on pourrait appeler le « commerce des illusions ».

(iii) Le « commerce des illusions » est une activité qui prend des dimensions dramatiques. Des réseaux structurés se sont formés pour faire passer des clandestins en Espagne, ils assurent leurs services à des prix exorbitants, les candidats paient des sommes qui peuvent aller de 600 euros environ à 6 000 euros et plus si le service inclut la promesse de papiers en règle, promesse souvent sans fondement. Ici, la responsabilité est indiscutablement partagée. Dans ces réseaux opèrent des agents des deux bords. D'après des témoignages de clandestins marocains que nous avons recueillis en Espagne, des réseaux espagnols participent au trafic dans le Détroit, ils opèrent à partir de l'enclave occupée de Ceuta (34). La mafia des passeurs tire de ces activités un bénéfice important, estimé, selon Santos Ruesca

de l'université de Madrid et Carlos Resa, entre 40 et 60 milliards de pesetas (35).

Tous ces facteurs expliquent l'importance des flux migratoires entre le Maroc et les différents pays d'accueil. Ainsi, les immigrés clandestins qui réussissent à franchir les frontières de l'Union européenne constituent un volume de plus en plus important de migrants en situation irrégulière et vivant parfois dans des conditions inhumaines dans l'attente de pouvoir bénéficier, tôt ou tard, d'une mesure de régularisation.

(33) En 1996, un sondage réalisé en Espagne auprès des candidats à la régularisation et qui garde toute son actualité a révélé notamment qu'un pourcentage très important d'immigrés travaille sans contrat (45 %), soit parce qu'on refuse de leur délivrer un contrat écrit (46 %) soit que les immigrés ne le réclament pas (26 %). In Gozávez Pérez, Vicente, 2000 : « L'immigration irrégulière des Africains en Espagne : Bilans et perspectives », in *Migration irrégulière: enjeux et perspectives*, Publications de l'AMERM. Al Karama, Rabat, 2002.

(34) Cf. Attar B. et Khachani M., « Emigración clandestina : una responsabilidad compartida », *CAMBIO 16* n° 1565 du 3 décembre 2001. Voir également Jonas Widgren, « Le trafic d'êtres humains, une activité en pleine croissance », in *Cahiers français* n° 307, mars-avril 2002.

En janvier 2003, la police a découvert un réseau espagnol de falsification de documents dirigé par une avocate, un fonctionnaire du Ministère du Travail et un membre de la Brigade des Etrangers à Madrid. Ils proposaient un faux contrat de travail (délivré par l'agent du Ministère du Travail) et une carte de séjour provisoire (délivré par le membre de la Brigade des Etrangers, organisme chargé également d'expédier ces documents). L'avocate coordonnait toute l'opération. Cf. Maria Bermudez del Mar, « Le mirage des frontières : les migrations irrégulières et leur contrôle en Espagne », Thèse IEP de Paris, décembre 2004, p. 143.

(35) Messari Larbi (2001), Intervention in colloque sur les Instruments de la protection de la communauté marocaine à l'étranger, Compte rendu in *Al Alam* du 12 juin 2001.

Concernant le cas des migrants subsahariens, l'enquête réalisée par l'AMERM a révélé que le coût total du voyage est différent selon les migrants, sachant bien que le plus difficile reste à faire ; les services des passeurs à destination de l'autre rive sont plus coûteux que ceux des passeurs du continent. La ventilation de ce dernier coût par tranches révèle une concentration sur la tranche se situant entre 1 000 et 2 000 Euros (52 %). Seul le quart environ (26 %) des migrants ont dépensé moins de 1 000 euros. Par contre 11 % de l'échantillon ont dépensé entre 2 000 et 3 000 euros et 2,5 % ont dépensé plus de 3 000 euros, ce qui confirme que le projet migratoire devient un véritable projet économique.

Les politiques migratoires : la lutte contre la migration irrégulière comme un objectif central

Les dispositifs réglementaires et sécuritaires européens

Les accords de Schengen (36) signés le 14 juin 1985 ont pour objet la suppression des contrôles de personnes aux frontières communes entre les Etats de l'Union, les cinq pays signataires à l'origine, la France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, ont été rejoints depuis par l'Italie en 1990, l'Espagne et le Portugal en 1991, la Grèce en 1992, l'Autriche en 1995, puis la Finlande, le Danemark et la Suède en 1996. 9 des 10 Etats-membres qui ont adhéré à l'UE en 2004 font partie de l'espace Schengen depuis le 21 décembre 2007 (Estonie, Lituanie, Lettonie, Hongrie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie et Slovénie) (37).

De nos jours, ce sont 22 parmi les 27 Etats de l'Union européenne qui ont adhéré au système Schengen (SIS). Un statut particulier est accordé au Royaume-Uni et à l'Irlande, qui conservent entre autres, leur droit de contrôler les personnes aux frontières et de ne pas participer, dès leur adoption, aux mesures concernant les visas, l'asile et l'immigration. L'Islande et la Norvège, non membres de l'UE, font cependant partie depuis 2001 de l'espace Schengen en raison des accords de libre circulation les liant aux autres pays nordiques. La Suisse s'est associée en 2005 aux accords de Schengen et devrait les mettre en application en 2008.

La convention d'application des accords de Schengen a été signée en juillet 1990. Le dispositif mis en place a consisté à supprimer les contrôles intérieurs et à adopter de règles communes sur l'entrée et le séjour des ressortissants n'appartenant pas à l'Union européenne. Ces mesures ont été accompagnées par le renforcement de la coopération policière, douanière et judiciaire. L'Allemagne avait créé au début des années 90 «L'agence Centrale pour lutter contre l'Immigration illégale». En France, a été créée en 1994 «La Direction Centrale de l'Immigration et de la lutte contre l'Emploi des Clandestins» (la DICILEC) (38). En Italie, la Marine de guerre est utilisée pour lutter contre la migration irrégulière (39).

En Espagne, l'installation du SIVE (Système Intégral de Vigilance Extérieure) en mai 1999 a coûté 142 millions d'euros en plus des frais de maintenance. C'est une logistique de surveillance très sophistiquée qui utilise des radars de longue distance, des caméras thermiques, des caméras de vision nocturne, des hélicoptères et autres logistiques pilotées à partir d'un centre à Algésiras.

Force est de constater que l'UE a adopté plusieurs dispositifs réglementaires lors de différents sommets du Conseil de l'Europe (Tempéré, Laeken Séville, ...) dont le projet de communautarisation de la politique migratoire décidé lors du sommet d'Amsterdam en 1997, devant entrer en vigueur en mai 2004.

Les deux derniers instruments adoptés par l'Union européenne concernent la directive du retour et le pacte européen sur l'immigration et l'asile.

La directive du retour vise à harmoniser les règles d'expulsion des sans-papiers. Elle prévoit une rétention administrative pouvant aller jusqu'à dix-huit mois et le bannissement de tous les pays de l'UE pendant cinq ans. Ces dispositions s'appliqueraient aussi aux mineurs.

Préalable au «Pacte européen pour l'immigration et l'asile», la Directive du retour a été adoptée le 18 juin au Parlement européen (40).

(36) Du nom de la ville luxembourgeoise où furent signés les 1ers Accords.

(37) La Bulgarie et la Roumanie qui ont adhéré à l'Union européenne le 1^{er} janvier 2007, ne font pas encore partie de l'Espace Schengen.

(38) Voir Valentine M.C., «L'Union européenne face aux déplacements de populations : logiques d'Etat face aux droits des personnes» in *REMI*, vol. 12, n° 2, 1996.

(39) A quoi réagit le président de l'association «MIGRANTES LAZIO» : «On ne peut pas traiter les immigrés comme si on est en état de guerre... dans tous les cas, ils vont venir vers nous, nous ne pouvons pas aller à contre courant de l'histoire... Ce sont des politiques aveugles». *Le Monde* du 12 février 2002. Rappelons que l'Italie, comptait, jusqu'en 1932, une dizaine de millions de migrants répartis entre différents pays : les Amériques, la France, l'Allemagne, et la Suisse.

(40) Le texte de la directive a été approuvé par 367 voix contre 206 et 109 abstentions. Les amendements proposés par les opposants au texte ont été à chaque fois rejetés avec des écarts de plus de 100 voix. *Le Monde*, journal, numéro daté du 18 juin 2008.

Se voulant un texte équilibré entre la volonté de « lutte contre l'immigration illégale » et le souhait de « favoriser les synergies entre les migrations et le développement », ce texte tel qu'il a été retenu se décline en 5 objectifs :

- Organiser l'immigration légale ;
- Lutter contre l'immigration illégale ;
- Renforcer l'efficacité des contrôles aux frontières ;
- Bâtir une « Europe de l'asile » ;
- Mettre l'accent sur le co-développement.

En fait, malgré ce foisonnement d'instruments institutionnels, la communautarisation de la politique européenne en matière d'asile et d'immigration continue de butter contre un certain nombre d'obstacles et les désaccords sur la question semblent dominer entre les partenaires européens. Dans ce contexte, certains Etats se sont tournés vers des solutions nationales en élaborant sans concertation des lois contraignantes en matière d'immigration. En France, par exemple, entre 1992 et 2006, 6 lois ont été promulguées sur la question : la loi Marchand en 1992, la loi Pascua en 1993, la loi Debré en 1997, la loi Chevènement en 1998 et les deux lois Sarkozy en 2003 et 2006 (cette loi a été ainsi modifiée 39 fois depuis l'ordonnance de 1945).

Cette multiplicité des lois concerne également d'autres pays de destination de la migration marocaine. En Italie, trois lois ont été promulguées entre 1990 et 2002, la loi Martelli en 1990, la loi Turco-Napolitano en 1998 et la loi Bossi-Fini en 2002; cette dernière loi a été abrogée sous le gouvernement Romano Prodi. En Espagne, la loi 4/2000 (11 janvier 2000) a été révisée la même année, c'est l'une des lois espagnoles qui ont le moins vécu pour être remplacée par la loi 8/2000 (22 décembre 2000), cette loi a été elle-même modifiée. Le Royaume-Uni a modifié sa législation à deux reprises en trois ans, dans le sens du durcissement.

Ces dispositifs réglementaires se sont accompagnés par une volonté délibérée de l'UE d'« externaliser la question migratoire ». L'UE entreprend ainsi de repousser ses limites géographiques et délocaliser sa politique d'immigration, transformant de fait le Maghreb en zone tampon où se joue le sort des migrants (41).

Les instruments pour la mise en pratique de cette politique sont les suivants :

- Pressions sur les gouvernements maghrébins pour promulguer des lois restrictives de circulation de personnes sur leur territoire, ce qui a produit au Maroc l'adoption de la loi 02-03 relative à « l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières » et en Tunisie la promulgation de la loi n° 2003-75. Ces lois faisant écho aux mesures restrictives des politiques migratoires européennes, rendent ces migrants particulièrement vulnérables, mais sans dissuader les nouveaux candidats à l'aventure du départ.
- Négociations pour la conclusion d'accords de réadmission avec les pays d'origine des migrants dont le Maroc.
- Projet de création de « centres d'accueil » pour les migrants subsahariens dans les pays d'Afrique du Nord. Il s'agit de traiter les dossiers de ces migrants en dehors du territoire de l'Union. La France et l'Espagne se sont opposées à ce projet. Il est évident que ce projet manque de réalisme, Il s'agit pour paraphraser Michel Foucault, auteur de l'Histoire de la folie, d'enfermer les insensés « à l'intérieur de l'extérieur, et inversement » : aujourd'hui aux frontières de l'Union, comme hier aux portes des villes (42).
- Une plus grande coopération et intégration policière (assistance technique, patrouilles mixtes...).
- L'usage de technologies de plus en plus sophistiquées dans le contrôle des flux (SIS, Passeports biométriques...) et de lourds moyens pour lutter contre la migration irrégulière (SIVE, FRONTEX).
- La tenue de la conférence euro-africaine au Maroc les 10-11 juillet 2006 et la tenue du sommet Union africaine – Union européenne à Tripoli, rencontres qui devraient normalement chercher une caution et une

(41) Delphine Perrin, « Le Maghreb sous influence : un nouveau cadre juridique des migrations transsahariennes », *Maghreb-Machrek* n° 185, automne 2005.

(42) Cité in Mathieu Potte-Bonneville, « Les nouvelles frontières de l'intolérable », in *le Monde* du dimanche 19 – lundi 20 septembre 2004.

adhésion des pays d'origine et de transit des migrants subsahariens à la politique migratoire européenne.

- Sécuriser les frontières des pays de transit. Le coût de ces opérations demeure exorbitant ; on estime que la surveillance d'un km de frontière coûte environ 250 000 euros, sachant que le système SIVE mis en place par l'Espagne au Détroit a coûté 142 millions d'Euros en plus des frais de maintenance.

Ces mesures vont à l'encontre des dispositions de la convention internationale sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles dont tous les pays maghrébins à l'exception de la Tunisie sont signataires (43).

Parallèlement à ces dispositifs, certains pays de l'UE procèdent à la régularisation des migrants en situation d'irrégularité.

Les régularisations

Le recours aux régularisations est devenu une pratique assez courante, comme en témoignent les opérations de régularisation organisées dans des pays traditionnels d'accueil (France, Belgique) ou dans les nouveaux pays d'immigration (Italie, Espagne).

On estime que, depuis les années 70, et jusqu'à la fin de la décennie 90, quelque 1,8 million de personnes ont obtenu un titre de séjour en vertu de ces mesures de régularisation (44). Ces mesures qui sont toujours

annoncées comme exceptionnelles, sont au contraire devenues plus ou moins régulières. Cette méthode permet de légaliser le statut des migrants qui travaillent depuis de nombreuses années illégalement sur le territoire sans donner ce droit aux migrants récents et donc d'avoir toujours un « stock d'illégaux en réserve ».

Les gouvernements socialistes français les ont pratiquées en 1981, 1990 et 1997. La Belgique a eu à pratiquer une telle opération en 2000, ce qui a permis la normalisation du séjour de 50 000 sans-papiers parmi lesquels des milliers de Congolais (45).

La France demeure opposée aux régularisations massives à cause de « l'effet d'appel » que cela pourrait susciter. Dans ce pays, on est plutôt favorable à la régularisation du cas par cas. En dépit de cette attitude de refus, il ne sera pas facile pour ce pays d'imposer une politique commune sur ce dossier à l'ensemble des Etats membres de l'UE. En effet, des pays tels l'Italie et l'Espagne se sont distingués par l'importance des opérations de régularisation ces dernières années.

En Italie, devenue une des destinations privilégiées des candidats à l'émigration irrégulière, toute nouvelle loi sur l'immigration, à partir de 1986, était accompagnée d'une opération de régularisation destinée à nettoyer les effets des politiques précédentes. Les Marocains demeurent parmi les principaux bénéficiaires de ces régularisations.

Tableau 6

Programmes de régularisation en Italie

	1986	1990	1995	1998	2002
Demandes déposées			256 000	251 000	705 404
Demandes acceptées	118 700	217 700	245 000	217 000	690 000
Principaux pays bénéficiaires	Maroc : 21 700 Sri Lanka : 10 700 Philippines : 10 700 Tunisie : 10.000	Maroc : 49 900 Tunisie : 25 500 Sénégal : 17 000 Yougoslavie : 11 300	Maroc : 34 300 Albanie : 29 700 Philippines : 21 400 Chine : 14 400	Albanie : 39 000 Roumanie : 24 100 Maroc : 23 900 Chine 16 800	–

Source : OCDE : Tendances de la migration internationale – Rapport 2003, Paris et autres sources.

(43) Le dernier à l'avoir ratifié est la Mauritanie le 22 mars 2007.

(44) Philippe De Bruycker, *Régularisations des étrangers illégaux dans l'Union européenne*, Université libre de Bruxelles, 2000.

(45) Aux Pays-Bas, 25 000 demandeurs d'asile, dont la requête avait été initialement rejetée, ont été finalement régularisés par le gouvernement néerlandais, qui revient ainsi sur la politique de la précédente administration en matière d'immigration. La décision concernera des demandeurs d'asile qui sont arrivés avant le 1^{er} avril 2001 aux Pays-Bas et y sont restés, en dépit du rejet de leur demande, Courrier Migration 14 AFVIC.<http://fr.news.yahoo.com>. samedi 26 mai 2007.

La dernière loi, celle de Bossi-Fini se démarque des précédentes, elle prévoit que la demande de régularisation émane de l'employeur et non des sans-papiers eux-mêmes. Le gouvernement Berlusconi souhaitait ainsi assainir la situation, en particulier celle des très nombreux étrangers travaillant dans des familles italiennes, dont une proportion importante de marocaines, avant l'application de la nouvelle législation, très restrictive en matière d'accueil.

En Espagne, on observe à peu près la même situation qu'en Italie. Le caractère cyclique de ces procédures de régularisation révèle à chaque fois la constitution d'un volume de migrants clandestins (formés par les migrants qui sont devenus irréguliers après un séjour légal et par ceux qui sont entrés sur le territoire espagnol de manière irrégulière). La politique des quotas et les différentes opérations de régularisation ont engendré des flux relativement importants de Marocains à destination de l'Espagne.

Tableau 7
Régularisations des Marocains entre 1991-2000

	Demandes	Concessions	Marocains	% des marocains
Régularisation 1991	128 127	110 067	49 089	44,6
Régularisation familiale 1992	6 777	5 881	1 623	27,7
Contingent 1993	6 000	5 220	663	12,7
Contingent 1994	36 725	22 511	7 878	35,0
Contingent 1995	37 206	19 953	8 387	42,1
Régularisation 1996	24 637	19 634	6 479	33,0
Contingent 1997	67 174	24 585	9 281	37,6
Contingent 1998	62 697	28 095	11 131	39,6
Contingent 1999	97 707	39 879	13 212	33,1
Régularisation 2000	183 944	93 668	26 436	28,2
Régularisation 2005	687 138	-	85 969	-

Source : Ministerio de Trabajo Asuntos Sociales, Anuario de Migraciones.

Les Marocains constituent la première communauté à bénéficier de ces mesures. Cela dénote l'existence d'un volume chaque fois plus important d'immigrés marocains clandestins sur le territoire espagnol. Cet effectif est entretenu par une forte propension à émigrer à destination de ce pays, devenu désormais une destination privilégiée des migrants marocains.

Cette forte propension apparaît également en considérant les dossiers non retenus dans les différentes régularisations. En 2000, par exemple, le nombre des dossiers présentés était de 59 249; ceux définitivement retenus ne dépassaient pas les 26 436, soit à peine 45 % du total.

En dépit du fait que ces régularisations soient souvent décriées en Europe, elles demeurent le seul moyen de

stabiliser et de légaliser une population immigrée nécessaire au fonctionnement de l'économie de ces pays.

Ces régularisations présentent un certain nombre d'avantages, elles contribuent à la lutte contre le travail au noir, permettent à l'Etat de bénéficier de versements d'impôts et acculent les entrepreneurs à verser des contributions sociales (46). Sur le plan sécuritaire, les régularisations rendent visibles ces travailleurs au noir et limitent l'emprise des réseaux mafieux sur eux. De même, les régularisations favorisent une meilleure intégration des immigrés.

(46) En Espagne, la dernière régularisation a permis d'injecter 120 millions d'euros dans les caisses de la sécurité sociale. Cf. *Dépêche de la MAP* du 27 décembre 2005.

Les dispositifs réglementaires marocains

Dans ce contexte, le Maroc cherche à s'adapter à la nouvelle donne d'espace à la fois d'émigration et de transit, mais qui a tendance à devenir un pays d'immigration, situation soutenue par un taux de récurrence des subsahariens élevé (70 %).

Mais indéniablement, l'instrument le plus important de cette politique demeure la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulière (47).

Cette loi visait à combler un vide et à répondre à une nouvelle situation, celle où le Maroc devient une plaque tournante et une destination de plus en plus privilégiée de migrants en provenance d'autres pays maghrébins et sub-sahariens, une étape pour atteindre le présumé Eldorado européen.

Inspiré directement du droit français (ordonnance du 2 novembre 1945 relative au droit d'entrée et de séjour des étrangers en France), ce texte de 58 articles compte 8 chapitres ventilés entre trois titres, le premier traite «De l'entrée et du séjour des étrangers au Maroc», le deuxième définit les «Dispositions pénales relatives à l'émigration et l'immigration irrégulières» et le troisième porte sur «les dispositions transitoires».

Cette loi définit les conditions d'accès au pays et réglemente les conditions et les procédures d'obtention du titre de séjour ainsi que les cas où ces titres peuvent être remis en cause, lorsque par exemple les autorités disposent d'informations ou ont connaissance de faits leur permettant de considérer que les conditions de séjour d'un étranger ne sont pas satisfaites, notamment en cas de menaces pour la sécurité nationale et internationale.

L'administration peut également prononcer la décision d'interdiction du territoire. Des voies de recours en justice contre ces décisions sont, toutefois, garanties aux étrangers.

Si l'élaboration de ce projet de loi présente incontestablement une avancée sur le plan de la culture juridique au Maroc, il n'en demeure pas moins que le contenu de ce texte soulève de sérieuses interrogations. Ce projet de loi qui semble répondre, au moins en partie, à des pressions extérieures s'inscrit dans une

conjoncture internationale et régionale qui privilégie la dimension sécuritaire au détriment de celle des droits humains.

L'option sécuritaire de ce projet de loi apparaît dans différents articles justifiant les mesures prises par la menace de la sécurité ou de l'ordre public. Cette idée est exprimée d'une manière récurrente dans les articles 4, 16, 17, 21, 25, 27, 35, 40 et 42 rendant l'application du texte problématique et porteuse de lourds amalgames. La notion de l'ordre public demeure ambiguë et sans définition précise, ce qui peut donner lieu à des interprétations larges et partant à des abus. A aucun moment, le projet ne fait référence aux droits politiques, économiques et sociaux des étrangers : liberté d'expression et d'opinion, d'appartenance syndicale, droit à la santé..., droits stipulés par la «Convention internationale sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles», que le Maroc a été parmi les premiers pays à ratifier le 14 juin 1993 (48).

Par ailleurs, le Maroc propose un certain nombre de mesures. Sur cette question de la migration subsaharienne, il appelle à :

- gérer cette problématique dans le cadre de la co-responsabilité régionale et le co-développement des pays d'Afrique ;
- activer les accords de Cotonou, conclus entre l'UE et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), notamment l'article 13 qui oblige les pays subsahariens à réadmettre leurs ressortissants en séjour irrégulier en Europe ;
- réitérer l'expérience pilote avec le Nigeria et l'étendre à d'autres pays africains (49).

Sous la pression de l'Union européenne, les autres pays maghrébins ont adopté des lois destinées à lutter contre la migration irrégulière. En Algérie, la loi,

(47) Voir *Bulletin officiel* du 13 novembre 2003.

(48) Mohamed Khachani, *les Marocains d'ailleurs : la question migratoire à l'épreuve du partenariat euro-marocain*, Publications de l'AMERM, 2004, p. 119 et suiv.

(49) Cinq opérations ont été entreprises avec ce pays et qui ont permis le rapatriement par voie aérienne de 1 700 clandestins nigériens (le coût de ces opérations est important). A titre d'exemple, l'opération à partir d'Oujda a coûté environ 130 000 dirhams.

récemment amendée, prévoit une peine d'emprisonnement de 2 à 6 mois assortie d'une amende de 20 000 à 60 000 Dinars Algériens (DA) ou l'une de ces deux peines seulement, à l'encontre de tout Algérien ou étranger résidant, quittant le territoire national de façon illicite. La même peine est applicable à toute personne quittant le territoire national en empruntant des lieux de passage autres que les postes frontaliers. La même loi prévoit l'incrimination de la traite des personnes dont les auteurs sont passibles d'une peine allant jusqu'à 20 ans d'emprisonnement et une amende de 2 000 000 DA (50).

Mais devant l'ampleur du phénomène, d'autres mesures restrictives ont été prises. La Sûreté nationale a mis en place un nouveau dispositif à travers la création d'un service central de lutte contre le trafic des migrants, ayant pour but de combattre les filières de passeurs, et de 11 brigades régionales d'investigation sur l'immigration et l'émigration clandestine (Bric), rôle similaire à celui de la Direction de la migration et de la surveillance des frontières au ministère de l'Intérieur marocain.

Concernant la Libye, les principaux référentiels juridiques sont les textes suivants :

- Loi n° 6 de l'année 1987 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en Libye. En cas d'infraction, cette loi prévoyait dans son article 19 une peine de prison, mais sans préciser la durée et/ou une amende ne dépassant les 200 dinars.
- La loi n° 2 de l'année 1372 amende la loi précédente dans le sens du durcissement pour sanctionner les trafiquants. La peine prévue par l'article 19bis cumule une peine d'emprisonnement d'au moins une année et une amende d'au moins 1000 dinars (51).

L'application de ces lois demeure toutefois contextuelle, ce qui les rend confuses dans la mesure où l'interprétation diffère selon les cas et les personnes.

Les sanctions, au vu de ce qu'on a pu vérifier au consulat marocain, diffère d'une région à l'autre et d'un tribunal à l'autre parce que la question de la migration irrégulière a surpris par son ampleur les autorités libyennes, ce qui les a contraints à créer des directions sécuritaires spécialisées (52) et un ministère

public (niaba moutakhassissa) chargé spécialement des migrants en situation irrégulière.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'à l'exception de la Tunisie, les autres pays du Maghreb ont ratifié la convention internationale sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leurs familles ; la dernière ratification en date est celle de la Mauritanie le 22 mars 2007. Mais ces ratifications ne signifient pas, pour autant, l'application de toutes les dispositions stipulées par la convention.

Au terme de cette analyse, on peut conclure que la pression migratoire demeure très forte au Maroc. Toute tentative de modération du phénomène nécessite d'agir sur les causes profondes qui l'engendrent et le maintiennent, sachant bien que la tâche est très complexe et s'inscrit dans la durée.

C'est Alfred Sauvy qui disait : « ou bien les richesses iront là où sont les hommes ou bien ce seront les hommes qui iront là où sont les richesses ». Posé en ces termes simples mais lucides, le problème interpelle les pays de la rive nord. Par des mesures réglementaires, ces sociétés de bien-être ne peuvent pas maintenir d'une façon permanente loin de leurs frontières des poches de la misère.

Il faut donner une dimension plus concrète à la solidarité internationale et régionale, internationale, parce que la jeunesse africaine écrasée par les fléaux de la misère de la guerre, des épidémies regardent de plus en plus vers l'Europe, et les pays d'Afrique du Nord et en particulier le Maroc ont tendance à devenir des pays de transit vers ce « présumé » Eldorado européen. La solidarité régionale, parce qu'il faut donner un sens plus concret au dialogue et au partenariat euro-méditerranéen, projet dont l'objectif déclaré est de faire de cette « Mare Nostrum » une zone de paix et de prospérité partagée. ■

(50) Voir <http://www.lexpressiondz.com/article/2/2009-02-16/60716.html> du 16 février 2009.

(51) L'entrée du Marocain pour motif du tourisme et au même titre que les autres nationalités est régie par une autre loi, la loi n° 15 de l'année 1989.

(52) Voir : Efforts de la Grande Jamahiriya pour traiter le problème de l'immigration irrégulière. Document destinée à la Conférence ministérielle pour l'Afrique et l'Union européenne sur l'immigration et le Développement, 22-23/11/2006.

Bibliographie sélective

- Akellal Ahmed, «Les motivations historiques et sociales de l'émigration marocaine», in *l'Emigration marocaine*, Publications de l'Académie du Royaume du Maroc, Rabat, 1999.
- Attar B. et Khachani M., «Emigracion clandestina: una responsabilidad compartida», *CAMBIO 16* n° 1565 du 3 décembre 2001.
- Alioua Mehdi, «La migration transnationale des Africains subsahariens au Maghreb: l'exemple de l'étape marocaine» in *Maghreb-Machrek* n° 185, automne 2005.
- Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde*, 2005.
- Benradi M., Guessous Ch., Khachani M. et Tebbaa J. (1995), *le Travail des enfants au Maroc*, Association Marocaine d'Aide à l'Enfant et à la Famille, Casablanca, 1995, Document non publié...
- «BIT: L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc», *Cahiers de migrations internationales*, 54 F, 2002.
- Caritas : IMMIGRAZIONE, Dossier Statistico, 2002.
- De Bruycker Philippe, «Régularisations des étrangers illégaux dans l'Union européenne», Université libre de Bruxelles, 2000.
- Del Mar Maria Bermudez, *le Mirage des frontières: les migrations irrégulières et leur contrôle en Espagne*, Thèse IEP de Paris, décembre 2004.
- Gozálvez Pérez, Vicente (2000), «L'immigration irrégulière des Africains en Espagne: Bilan et perspectives», in *Migration irrégulière: enjeux et perspectives*, Publications de l'AMERM, Al Karama, Rabat, 2002.
- Khachani Mohamed, *les Marocains d'ailleurs: la question migratoire à l'épreuve du partenariat euro marocain*, Publications de l'AMERM, 2004.
- Khachani Mohamed, *La migracion subsahariana: Marruecos como espacio de transito*, Pub CIDOB Barcelona, 2006.
- Khachani Mohamed, *Les Marocains dans les pays arabes pétroliers*, Publications de l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations, Rabat, 2008.
- Perrin Delphine, «Le Maghreb sous influence: un nouveau cadre juridique des migrations transsahariennes», *Maghreb-Machrek* n° 185, automne 2005.
- Vaillant Emmanuel, *l'Immigration*, coll. "Les essentiels", ED Milan – France. 1996, p. 14.
- Valentine M.C., «L'Union européenne face aux déplacements de populations: logiques d'Etat face aux droits des personnes» in *REMI*, vol. 12, n° 2, 1996.
- Van Eeckhout Letiia, «Débat public: l'immigration, Odile Jacob», *La documentation française*, 2007, p. 45.
- Widgren Jonas, «Le trafic d'êtres humains, une activité en pleine croissance» in *Cahiers français* n° 307, mars-avril 2002.
- Presse : *ABC* du 23 juin 1999. *Al Alam* du 12 juin 2001. *Bulletin officiel* du 13 novembre 2003. *El Pais Domingo* du 12 mai 2002, du 10 mars 2006. *L'Economiste* du 24 août 2007. *Le Monde* du 12 février 2002, du dimanche 19- lundi 20 septembre 2004, du 18 juin 2008. *Maroc Hebdo international* n° 454 du 2 au 7 mars 2001.

La population des réfugiés au Maroc au 30 septembre 2008

Pays d'origine	Nombre de réfugiés	Pourcentage
République Démocratique du Congo	250	28,51 %
Côte d'Ivoire	303	34,55 %
Irak	128	14,60 %
Sierra Leone	38	4,33 %
Liberia	36	4,10 %
Palestine	33	3,76 %
Autres	89	10,15 %
Total	877	100,00 %

Source : HCR-Maroc.
Mohamed Saïb Musette, Algérie : migration, travail et développement, BIT 2009.

Migration des compétences



Il ne fait guère plus de doute que la question des migrations est aujourd'hui au cœur du débat public national et international. Pour preuve, plusieurs conférences l'ont abordée ces dernières années : le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995), la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), la deuxième Conférence des Nations-Unies sur les établissements humains (Istanbul, 1996) et la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, 2001), la Conférence de l'ONU, Migration et développement de New-York en septembre 2006, celle de Manille en octobre 2008, etc. De plus, de nouveaux mécanismes visant les migrations temporaires ont été établis dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), la réunion Euro-Africaine de Rabat en juillet 2006 et celle de Paris en

octobre 2008, visant une forme de concertation dans la gestion des migrations et une volonté partagée pour trouver des solutions concertées etc.

D'autres efforts tendent à engager une réflexion sur l'établissement d'un cadre international de gouvernance des migrations, notamment « l'initiative de Berne », sous les auspices de l'Office fédéral des réfugiés de la Confédération helvétique et la « Déclaration de La Haye sur l'avenir de la politique des réfugiés et des migrations » (2003), émanant de la section Pays-Bas de la Société internationale pour le développement. Deux commissions internationales, la Commission sur la sécurité humaine et la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation ont fait valoir la nécessité d'améliorer la gestion des mouvements migratoires. A l'initiative de la Suède et de la Suisse, la Commission mondiale sur les migrations internationales a été créée en janvier 2004, avec pour mandat de porter la question à l'attention de la communauté internationale et d'analyser les insuffisances des démarches actuelles. Sur un plan plus informel, les institutions internationales actives dans le domaine des migrations telles que l'OIT, l'OIM, la CNUCED, le HCR, le HCDH et l'ONU DC se consultent régulièrement au sein du groupe dit « Groupe de Genève sur la question migratoire ».

Mohammed Charef, Faculté des Lettres
et des Sciences Humaines, Agadir

L'Union Européenne cherche à dépasser les positions parfois contradictoires de ses membres, à travers un Pacte Européen de l'Immigration. Dans ce sens, les 27 ministres de l'Intérieur ont adopté, sous la présidence française, le projet de directive harmonisant des conditions de reconduite à la frontière des étrangers sans papiers (1). Thématique devenue centrale dans les axes de discussions euro-méditerranéens, notamment dans le cadre des rencontres dites « 5+5 ». Même la cellule de réflexion stratégique de la francophonie (CRSF), créée par Abdou Diouf en 2007, propose dans son rapport intitulé « Francophonie et migrations internationales »,

une nouvelle approche, francophone, de la gestion des flux migratoires (2). L'enjeu pour la communauté mondiale est de gérer les migrations, de manière à en faire une force au service de la croissance et du développement et à éviter les mouvements clandestins et les risques qu'ils comportent pour les institutions établies et le respect des normes du travail, bref, la volonté de la construction d'une autre mondialisation plus respectueuse de l'homme.

(1) Qualifiée de directive de la honte par les militants de la société civile européenne.

(2) WWW.francophonie.org

Ce retour remarqué et remarquable des questions migratoires est la conséquence de la consécration des états-nations, avec des frontières étanches et des réglementations nationales, réduisant les espaces de circulations des hommes et les forçant à évoluer dans des mailles strictement délimitées géographiquement. Ainsi, à chaque fois que le migrant tente de franchir des frontières, il bute sur des obstacles matériels, des normes sociales ou des règlements juridiques et il n'a d'autres solutions que de les « brûler » comme disent les clandestins maghrébins. Mais malgré cette fermeture croissante des frontières, on assiste à une amplification de la diffusion de l'émigration, qui irrigue un grand nombre de pays dans le monde. On parle aujourd'hui de travailleurs temporaires, de travailleurs détachés ou encore de saisonniers, tandis que le « migrant » semble avoir disparu ou être le reliquat condamnable d'une époque révolue. Le maître mot est la généralisation de l'immigration choisie : « La demande en personnel qualifié caractérise aujourd'hui la migration internationale ».

La migration fait un retour remarqué sur la scène politique et médiatique face à l'incapacité de juguler la pression des flux, dont le maintien à un certain niveau est pourtant indispensable économiquement et démographiquement pour l'Europe. Les besoins en immigration sont à l'heure actuelle reconnus (3), et donnent lieu à des systèmes de sélection des immigrants à l'échelle de plusieurs pays (Grande-Bretagne, Suisse, France (4) et de l'UE (avec la « blue card ») (5), ou les Etats-Unis d'Amérique avec son système de « green card ». Sésame, délivré annuellement par loterie à quelque 5 000 heureux lauréats, venant du monde entier selon des critères et des quotas précis. L'Europe, comme d'ailleurs la plupart des pays industrialisés, à travers une politique de « migration choisie », visant essentiellement la captation des compétences (diplômés, techniciens, chercheurs ou sportifs) ; pratique de plus en plus ce que Annie Vinokur appelle, dans un article publié dans le Monde « le braconnage agressif des talents ». Dans le même article, le directeur adjoint de l'OCDE – Organisation de coopération et de développement économique – pour l'éducation, parle du spectre d'une « guerre des cerveaux » (6) Toutefois, cette « fuite » pour les francophones, qui se place du point de vue des pays d'origine ; ou « drain », pour les

anglophones avec en plus une connotation de captation au niveau des pays d'installation, démontre si besoin est, que ce terme ne couvre pas les mêmes réalités pour les uns et les autres. Il englobe une réalité très complexe et difficile à mesurer, faute à la fois d'une définition claire, et de statistiques précises disponibles, que ce soit au niveau international ou au niveau national. Pourtant, des chercheurs (7) le considèrent bel et bien comme un paradigme (8) autrement dit, un modèle qui permet de comprendre une réalité.

Aussi, ce travail révèle-t-il les difficultés de mesurer l'ampleur de cette question et de trouver une définition probante. Il y a une imprécision statistique due à la faiblesse de la qualité des données, de leur manque de fiabilité et de représentativité, aussi, on procédera à une identification des dispositifs producteurs de données et d'informations sur les migrations marocaines. De même, on analysera les déterminants internes et externes de ce mouvement, qui est considéré par la

(3) Pour combler les déficits de naissances, enrayer le déclin démographique et augmenter la population, afin, notamment, de faire face à la dégradation du rapport actifs-retraités induit par le vieillissement général de la population européenne. Ainsi, selon les projections de l'Office Fédéral, la population allemande passera de 82,3 millions d'habitants en 2006 à 69 ou 74 millions en 2050, en fonction du nombre de nouveaux immigrés, soit une moyenne annuelle de 100 000 dans le premier cas, ou 2 200 000 dans la seconde variante. Cette situation touche de nombreux pays industrialisés, comme c'est le cas notamment de : l'Autriche, l'Italie, l'Espagne, le Canada, la Grèce, etc.

(4) Avant de s'inscrire dans cette optique européenne de « blue card », initiée par le Conseil de l'Europe et dont la mise en vigueur est prévue pour 2011, la France a mis en place depuis 1998 le « visa scientifique », avec l'objectif affiché d'attirer les compétences. D'autres expériences furent adoptées par les pays européens, notamment la RFA et les pays Scandinaves.

(5) L'Union Européenne (UE) a entériné le 25 mai 2009, la « Carte bleue », un permis de travail destiné aux étrangers hautement qualifiés.

(6) *Le Monde* du 3 octobre 2008, dans la rubrique enquête : « La pénurie de diplômés conduit à une guerre de la matière grise ».

(7) Meyer J.B. & Charum J., « La fuite des cerveaux est-elle épuisée ? paradigme perdu nouvelles perspectives », *Cahiers de sciences humaines*, n° 31, 1995, p. 1003-1017.

(8) Paradigme, mot qui vient du grec « paradeigma » et qui signifie mot-type qui est donné comme modèle pour une déclinaison, une conjugaison, selon le Petit Robert. C'est le modèle, comme l'a exposé Platon dans le mythe de la caverne : un modèle d'idée et de pur l'intelligible, un prototype divin du monde des formes, selon Larousse du XX^e siècle.

pensée marxiste comme un flux de la “périphérie” vers le “centre” et pour la vision néoclassique un libre déplacement dans un marché global des compétences. De nos jours, la mondialisation étant caractérisée par la flexibilité croissante des formes de production, sur des espaces de plus en plus vastes connectés par des flux matériels et immatériels de plus en plus denses ; dès lors “le monde apparaît plus ouvert et plus interconnecté”. On synthétisera les politiques et stratégies à partir d’un *certain nombre* d’expériences internationales. On s’attachera également à passer en revue l’impact de la migration des compétences sur l’économie et la société d’origine. Enfin, on examinera les perspectives et les relations fécondes pour le développement du Maroc à travers l’exemple d’une biographie d’un “retour” ou plutôt d’une “circulation” réussie!

Après ce préambule explicatif passablement conséquent ne serait-ce que du fait de la densité des interactants impliqués et de la complexité de la situation abordée, nous ne saurions valablement débiter l’étude proprement dite de cette problématique, sans toutefois avoir au préalable tenté de défricher autant que faire se peut, la dimension conceptuelle et méthodologique de la question. Ce à quoi, nous allons tâcher de nous atteler dans la partie qui suit.

Un recensement complexe et épineux au niveau international

Comme nous le verrons en aval, cette question de la “migration des compétences” apparaît à bien des égards, épineuse. Car, ne serait-ce que du simple point de vue de la définition, elle échappe à toute formulation globalisante. Cela, du fait entre autres des multiples facettes qu’elle est souvent amenée à prendre au concret. Interpellant de multiples interactants, elle est trop souvent l’épicentre d’enjeux plus ou moins partisans, qui lui font prendre des tournures parfois hétérogènes. Quant aux concernés eux-mêmes il leur arrive tantôt de récuser toute appartenance au groupe de cette dernière ou bien d’en faire un instrument de légitimation de leur situation. Toutes choses rendant délicate son étude et encore plus malaisée toute prise de position tranchée la concernant.

Une définition malaisée des compétences

Enonçons d’emblée de façon quelque peu macroscopique que, pour le dictionnaire critique “les mots de la géographie”(9), la “compétence” est la capacité d’un cours d’eau à déplacer des matériaux d’une certaine taille unitaire ; se définit par le poids ou la section du plus grand bloc déplacé. Par analogie, on peut parler de la “compétence” d’une population, qui est en quelque sorte le produit de sa masse par sa capacité à produire et surtout à innover.

Une définition basée sur la connaissance ou l’aptitude

Signalons que la définition relative à la migration des compétences ou de migrants qualifiés (10) est problématique et confuse, car il n’existe pas de définition internationalement admise. Selon le dictionnaire encyclopédique de la langue française, la compétence est une “connaissance ou aptitude qu’une personne possède et qui lui donne qualité pour en juger”. C’est aussi, l’aptitude d’une personne à pouvoir mobiliser des ressources que ce soit des connaissances, un savoir professionnel, ou des qualités comportementales, pour mener à bien une action et obtenir un résultat conforme aux attentes d’une entreprise, d’une organisation ou de tout système social.

Or, généralement, ce sont des personnes supposées posséder une formation supérieure (11). En plus, pour définir leur degré de qualification, on considère les activités et emplois présents et passés, tout en distinguant entre personnes qualifiées et hautement

(9) Roget Brunet, *all.*, 1993, Edition Reclus, *La Documentation Française*, p. 119.

(10) Il y a qui parle de la migration des élites, au lieu des compétences. Cf Adams W., 1968, The brain drain : Fact or Fiction, *Population Bulletin*, vol. XXV, n° 3, p. 57-67, cité Anne Marie et Jacques Gaillard, 1999, *Les enjeux des migrations scientifiques internationales: de la quête du savoir à la circulation des compétences*, Editions L’Harmattan, Questions contemporaines, p. 21.

(11) Selon le Manuel de Canberra de l’OCDE, qui constitue une base utile pour la mesure des ressources humaines en sciences et en technologie (RHST). La définition des RHST regroupe une population très large qui : 1) a terminé des études de troisième cycle en sciences et techniques ; et/ou 2) sans avoir les qualifications formelles, exerce une profession S-T pour laquelle les qualifications en question sont normalement requis.

qualifiées. En effet, il y en a certains qui incluent de surcroît dans cette fuite des cerveaux ce qui s'étend aux formations intermédiaires de qualification comme : les infirmiers, les enseignants, etc. Sachant qu'il demeure difficile de les mettre au même niveau que des membres très qualifiés de professions libérales ou que certaines compétences en haute technologie (12).

Une définition qui fait peur de cas des sportifs et des entrepreneurs !

Par ailleurs, il est surprenant de voir évacués du discours en question, les sportifs de haut niveau, d'artistes au talent reconnu et même d'entrepreneurs du type "self-made man", nous faisant penser à l'opposition caractéristique établie de tout temps entre corps et esprit, avec une supériorité supposée de la matière grise sur le reste des potentialités que peut développer un individu donné. Aussi, il nous semble plus judicieux de déterminer la compétence d'une personne à l'aune d'une formation académique ou scientifique mais aussi selon ses capacités physiques éventuelles, ses talents culturels ou compétences "entrepreneuriales". De même, cette migration devrait englober également la mobilité des étudiants, l'OCDE les considérant comme des travailleurs qualifiés potentiels, durant leur parcours universitaire ou une fois le cursus achevé. Mais une chose est certaine, ils forment un vivier pour les ressources humaines en sciences et technologies (RSHT), couvrant un très large spectre de compétences et de disciplines telles que les sciences physiques et du vivant, les sciences techniques, les sciences sociales, la santé, l'éducation et les affaires (13).

"Fuite de compétences" ou "mobilité des compétences" ? Des choix conceptuels délicats

La fuite ou l'exode de compétences n'est pas un phénomène nouveau ; pourtant depuis le début des années soixante, il y a eu une multitude d'appellations. Aussi, dans ce paragraphe allons-nous tenter de faire le point sur cette problématique, d'une manière succincte.

"L'exode des cerveaux" ou la "fuite des cerveaux"

Une lecture même sommaire d'articles de presse suffit à nous montrer sans peine, que l'on parle d'une manière

péjorative de "l'exode des cerveaux" ou de la "fuite des cerveaux", par analogie "à la fuite des capitaux", d'autres préfèrent "l'exode des compétences (14)", "évasion de capital humain", "hémorragie de ressources compétitives", "guerre pour l'obtention des talents", etc. (15). On évoque aussi la "décapitalisation humaine" ou le "team leader". Mais il y a aussi ceux qui adoptent l'anglicisme "brain drain" (16). Ce concept est apparu à la fin des années 1950 puis s'est imposé en 1963, dans un rapport de la Royal Society (17). Ironie du sort, cette appellation a émergé afin de rendre compte des départs de nombreux européens scolarisés, vers les États-Unis. Tout particulièrement, les migrations des médecins et chercheurs en sciences médicales britanniques. Attirés par le prestige des États-Unis, où ils s'installaient généralement d'une manière durable, à cause du différentiel de revenus, de conditions de vie et d'exercice professionnel. A l'époque, la présence de compétences originaires des pays en développement était relativement modeste, les possibilités de trouver du travail grandes, au regard des besoins énormes au lendemain de l'accès à l'indépendance de nombreux pays dans les années cinquante et soixante et l'espoir de contribuer au développement des pays fraîchement indépendants érigé en devoir national.

(12) Piyasiri Wickramasekara, «Options politiques de réponse à la migration des compétences : rétention, retour et circulation», p. 4-5, Perspectives des migrations du travail, secteur de la protection sociale, programme des migrations internationales, Bureau du Travail, Genève.

(13) Auriol L. and J. Sexton (2002), Human resources in science and technology : Measurement issues and international mobility. International Mobility of the Highly Skilled. Paris, France, Organisation for Economic Co-operation and Development : 13-38.

(14) Nous entendons par compétences le capital de savoir et les capacités de l'utiliser, mais aussi la maîtrise des techniques professionnelles ou sportives.

(15) Findlay A., Stewart E. (2002), «Skilled labour Migration from Developing Countries : an Annotated Bibliography», ILO Migration Paper Series, n° 55.

(16) Pour plus de détails sur la naissance et l'évolution de ce concept, cf. Gaillard. J. et Gaillard. A-M. (1998), "Fuite des cerveaux, retours et diasporas", in la *Revue Futuribles*, n° 228, p. 25-49.

(17) "Emigration of scientists from the United Kingdom, Report of a Committee appointed by the Council of the Royal Society". Londres : The Royal Society, 1963.

“Nomadismes scientifiques”

Cependant, cette notion a surtout été utilisée pour désigner l’émigration des chercheurs des pays en voie de développement vers les Etats-Unis et l’Europe. On l’a également employée au cours des années 90 pour décrire les très nombreux départs de scientifiques des ex-pays de l’Est vers l’Ouest. A l’orée du troisième millénaire, avec le développement de la bulle “internet” et de la “nouvelle économie”, la mobilité des personnes qualifiées a pris de l’ampleur. Le libre-échange a constitué alors la pierre angulaire du dispositif. Il a eu pour objectif d’intensifier et d’étendre les flux de marchandises, de capitaux et d’informations. Les échanges matériels et immatériels s’accompagnent de bouleversements scientifiques et techniques qui facilitent l’intégration à l’échelle mondiale. Les transports ont augmenté leur capacité de charge et étoffé leurs réseaux, réalisant des économies d’échelle. Ainsi, les réseaux de communication se déploient sur l’ensemble de la planète, stimulant les échanges commerciaux et la diffusion d’images standardisées d’une hypothétique culture mondiale. On assisterait à une contraction de “l’espace-monde” qui serait matériellement mieux intégré et plus homogène. Paradoxalement, cette “transnationalisation” grandissante de la circulation financière et de la communication, s’accompagne de restrictions manifestes de la liberté de circulation des hommes ; sauf pour les compétences. J-B. Meyer (18), a qualifié ce phénomène de “nomadisme scientifique”, car sans être dans une perpétuelle errance, les compétences revendiquent une double appartenance, des processus d’interaction culturelle et d’apprentissage. Ils évoluent, mettent en interaction les espaces et les sociétés, tout en bénéficiant d’une forme de culture “amphibie”.

“Migration” et/ou “compétence” ?

D’autres en revanche récusent le terme de “migration”, comme Ch. Halary, pour qui, ce terme est certes englobant, mais il a une forte connotation économique, qui masque le reste, notamment les mobiles culturels (19). Souvent, les compétences en mobilité ne sont pas désignées comme “immigrés”, et eux-mêmes, réfutent le terme de “migrants”. Leur rang social leur confère des privilèges, auxquels ne peut prétendre un “immigré de base”, notamment un carnet

d’adresses bien fourni, des revenus substantiels, une maîtrise parfaite non seulement de la langue du pays d’installation, mais aussi des règles fondamentales de l’interaction, à savoir le tact, le savoir-faire ou la diplomatie et enfin un habitat en conséquence. Les rares fois, où ils redeviennent des “immigrés” comme les autres, c’est lors des démarches administratives pour les permis de séjour ou les autorisations de travail, pour ceux d’entre eux qui n’ont pas fait appel aux sociétés spécialisées (20).

Des sources hétérogènes et peu fiables

Quoi qu’il en soit, la migration des compétences et des cerveaux est difficile à quantifier. Comme le notent B. Badie et C. Withtol de Wenden : « certains s’y sont essayés, sans parvenir à en mesurer l’ampleur car les chiffres sont, en tant que tel, inexistant ». Ils ajoutent : « à la difficulté de définition de la population qualifiée et très qualifiée s’ajoute la disparité des sources : migration souvent à durée déterminée, sous contrat, recrutée bilatéralement avec les pays d’origine, boursiers, cadres d’entreprises, échanges inter-universitaires, étudiants qui cherchent ensuite à rester. Cette migration, perçue au départ comme temporaire, vise désormais à s’installer définitivement au Nord et échappe de plus en plus aux circuits formels de recrutement des pays du Nord, qui évitent de fournir des chiffres pour éviter les conflits avec les voisins du Sud »(21).

Actuellement, selon les données avancées par la Banque Mondiale sur les Migration Internationales, il y a presque 220 millions de migrants internationaux, soit l’équivalent d’un pays comme le Brésil. Cette dernière ajoute que les immigrés qualifiés et les membres de

(18) Meyer J-B., Kaplan D., Charum J., «Nomadisme des scientifiques et nouvelle géopolitique du savoir», *Revue internationale des Sciences sociales*, 2001, p. 341-354.

(19) Halary Ch., *Les exilés du savoir : les migrations scientifiques internationales et leurs mobiles*, Ed. L’Harmattan, 1994.

(20) Wagner Anne-Catherine. (1998), *Les nouvelles élites de la mondialisation : une immigration dorée en France*. Ed. PUF, col. *Sciences sociales et sociétés*, 236 pages.

(21) Badie B. et Withtol de Wenden C. (1993), «Migrations et relations internationales», in *Le défi migratoire: questions de relations internationales*, Paris, Ed. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, p. 23.

leurs familles représentent plus de 50 % des migrants qui entrent en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande. De leur côté, la Commission économique des Nations-Unies pour l'Afrique et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estimant qu'entre 1960 et 1975, 27 000 Africains ont quitté le continent pour les pays industrialisés (22). Par contre, de 1975 à 1984, ce chiffre a atteint 40 000. On admet à cet égard que depuis 1990, chaque année, 20 000 personnes au moins quittent le continent. En conséquence, il y aurait plus de 30 000 titulaires africains de Doctorats qui travaillent hors du continent, selon le rapport 1998 du Bureau régional pour l'Éducation en Afrique (BREDA-UNESCO).

Les pays en développement, pourvoyeurs d'étudiants à l'étranger

On peut ainsi noter que d'après le rapport publié par l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) en 2006, entre 1999 et 2004, le nombre d'étudiants effectuant leurs études à l'étranger est passé de 1,75 à 2,5 millions, soit une progression de 41 %. Et en 2005, sur les 130 millions d'étudiants recensés par l'UNESCO, 60 % provenaient des pays en développement. Or, selon le directeur de cet institut : «Ce que montre ce rapport, c'est que le dynamisme de l'enseignement supérieur tient aux étudiants africains, arabes et chinois. Ils constituent la force motrice de son internationalisation»(23). Le rapport souligne également que six pays accueillent 67 % des étudiants mobiles, dont : 23 % d'entre eux étudient aux Etats-Unis, 12 % au Royaume-Uni suivi par l'Allemagne avec 11 %, la France 10 %, l'Australie 7 % et le Japon 5 %.

Le même rapport souligne que la mobilité des étudiants originaires des états arabes enregistre une croissance continue depuis cinq ans, les étudiants originaire de ces pays représentant 7 % de l'ensemble des étudiants mobiles, avec des écarts importants entre les pays. Ainsi, 60 % des étudiants Djiboutiens sont à l'étranger, 22 % des étudiants Mauritaniens, 15 % des Marocains et 13 % des Qataris. De plus, 62 % des étudiants de cette zone, s'installent essentiellement dans trois pays, à savoir la France pour 43 % d'entre eux, les Etats-Unis pour 10 % et l'Allemagne pour 9 %.

Concomitamment, on observe qu'en France le pourcentage des personnes qualifiées parmi les entrants, est passé de 12 % en 1995 à 23 % en 2005. Durant la même période, il s'est accru de 33 à 53 % en Grande Bretagne. En effet, avec à peine 1,7 % de personnes qualifiées de population active, les pays de l'Union Européenne cherchent à rattraper le retard accumulé vis-à-vis de certains pays très attractifs comme c'est le cas notamment de l'Australie, du Canada, des Etats-Unis ou de la Suisse, où les immigrés qualifiés représentent respectivement 9,9 %, 7,3 %, 3,2 % et 5,3 % de la population active. Ceci d'autant plus que les besoins de certains pays sont énormes. Ainsi en Grande Bretagne, il manquait 25 000 médecins et 250 000 infirmiers en 2008. Pour la France, les projections de l'INSEE font apparaître un manque de 1,5 million ingénieurs d'ici 2050. D'autre part, il semblerait qu'à cette échéance, un tiers de la population européenne aura plus de 65 ans. En conséquence il y aura un retraité financé par seulement deux actifs contre quatre actuellement, d'où la nécessité de faire appel à des immigrés et de préférence hautement qualifiés. Selon le rapport sur le développement humain arabe de 2003, plus de 23 % des ingénieurs, 50 % des médecins et 15 % des titulaires d'un diplôme supérieur auraient quitté les pays arabes depuis 1996.

Les compétences marocaines à l'étranger : les grands contours d'une migration presque méconnue

Au niveau international comme au Maroc, les statistiques sur les mobilités des compétences sont donc rares et éparées. En dépit des enjeux, le sujet est resté pratiquement absent des préoccupations des décideurs comme des chercheurs. Aussi, la disponibilité et la qualité des données sont-elles le premier obstacle auquel se heurtent les chercheurs sur ces questions majeures.

(22) CEA (1996) Programme-Cadre pour la mise en place, le renforcement et l'utilisation des capacités essentielles en Afrique, Addis-Abeba.

(23) Déclaration de Hendrik van der Pol, directeur de l'ISU.

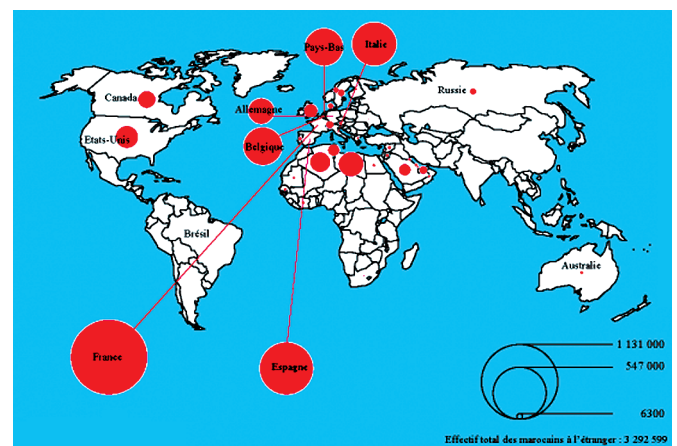
Les statistiques officielles des migrations marocaines : éparpillées, partielles et non harmonisées

Une chose n'en est pas moins des plus certaines, à savoir que la présence de la communauté marocaine est de plus en plus visible dans le monde en général et en Europe en particulier! Ainsi, au 31 décembre 2008, selon le ministère des Affaires Etrangères, il y avait 3 292 599 migrants marocains, soit environ 10 % de la population nationale avec, une présence notoire en Europe. De l'observation à l'échelle mondiale de l'émigration marocaine (*carte de la présence des Marocains à l'étranger*), on retiendra l'augmentation des flux migratoires, même si celle-ci peut être très variable d'une sous-région à l'autre, ou d'un pays à l'autre. Plus particulièrement, on relève l'accroissement du nombre de Marocains, dans les nouveaux pays comme c'est le cas en Espagne, en Italie, au Canada et aux Etats-Unis, alors que prévalaient auparavant les flux importants vers la France, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne. Sa genèse permanente, est à chercher dans les structures de son fonctionnement sur la base de réseaux, qui lui permettent de se régénérer même dans des conditions difficiles, en investissant avec force dès le début des années soixante-dix, de nouveaux espaces. L'émigration marocaine s'est déplacée lentement d'un champ traditionnel très verrouillé, vers des espaces nouveaux et moins regardants, pour s'étendre géographiquement, de plus en plus. Ce qui se traduit, bien évidemment par la diffusion et l'élargissement de l'espace migratoire, amené à se mondialiser de plus en plus; avec la recherche d'horizons de plus en plus lointains, tels que le Canada et les Etats-Unis par exemple.

Cependant, dans la mesure où les statistiques disponibles à ce jour ne permettent pas de brosser un tableau général fiable et encore moins, de faire une photographie de la géographie des migrations des compétences on en est donc réduit à s'appuyer sur des études de cas, recouper des informations nationales, prendre en compte des études internationales pour que puissent se dessiner les grands contours de cette migration. Aussi, la connaissance du nombre exact des émigrés pourvus d'une compétence s'avère-t-elle difficile, voire pratiquement impossible dans le contexte juridique actuel qui régit leurs départs. Au Maroc, les

statistiques concernant les migrations sont fournies par: les ministères du Travail; de l'Intérieur; de la Prévision Economique et du Plan (Direction de la Statistique); des Affaires Etrangères; la Fondation Hassan II pour les Ressortissants marocains résidant à l'Etranger, etc. Mais dans chaque cas, les données sont différentes, du fait des critères de base adoptés par chaque service. Aussi, force est de constater que malgré les efforts de ces organismes, les données sur les migrations internationales sont-elles lacunaires.

La présence marocaine à l'étranger en 2008



Source : Ministère des Affaires Etrangères, 2008.

Les données du ministère des Affaires Etrangères, Direction des Affaires Consulaires et Sociales

Le ministère des Affaires Etrangères, à travers sa Direction des Affaires Consulaires et Sociales pour sa part, dispose du nombre de travailleurs marocains à l'étranger qui sont inscrits dans un service consulaire, ce qui est loin d'être le cas de tous les travailleurs. En effet, les immatriculations consulaires qui permettent l'obtention de la carte d'identité consulaire, qui est obligatoire pour tout rapport avec l'administration consulaire (par exemple renouvellement de passeport, inscription de naissance...) restent rares, donc les chiffres sont en deçà de la réalité. Ceci d'autant plus que les acquisitions de la nationalité du pays d'installation, réduisent le recours à l'administration marocaine.

Les données du Haut Commissariat au Plan, Direction de la Statistique

Le Haut Commissariat au Plan, Direction de la Statistique, se base quant à lui, sur des enquêtes

démographiques régionales, réalisées souvent d'une manière ponctuelle par échantillonnage mais sans aucun souci de suivi. Lors des différents Recensements de la Population et de l'Habitat, organisés au Maroc, le module "migration à l'étranger" est pratiquement toujours absent. Dans les rares fois où il fut introduit, comme en 2004, les résultats ne sont toujours pas accessibles. Les quelques résultats de l'exploitation de ce module sont d'une portée très limitée et ils ne permettent pas de distinguer entre migrants, en fonction du niveau scolaire ou de la formation.

Les données du ministère de l'Intérieur

De son côté, le ministère de l'intérieur fournit des données à l'échelle de la commune rurale et de la fraction de tribu. Mais, si ces chiffres ont l'avantage d'être précis à une petite échelle et à un moment donné; puisqu'ils permettent de connaître le nombre d'émigrés et leur répartition par pays d'installation, ils ont l'inconvénient de ne pas être réactualisés constamment. Le premier comptage à l'échelon national a été effectué en 1966. D. Noin l'a utilisé pour sa thèse sur "la population rurale marocaine" en 1970; depuis, d'autres furent entrepris, mais pour quelques provinces seulement. En plus, ces données restent difficilement accessibles.

Les données du ministère du Travail

Le ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, quant à lui il fournit uniquement le nombre des travailleurs qui sont passés par ses services de l'émigration (sous contrat anonyme ou bien nominatif). Résultat, ceux qui partent sans contrat de travail échappent à cet organisme. Qui plus est, depuis la fin des années soixante-dix, le rôle de cette source est devenu insignifiant, à part pour les saisonniers.

Les données spécifiques

Pour ce qui est de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger (MRE), elle dispose de données spécifiques qui sont, soit résultats d'études menées jusqu'à présent, soit des informations sur les projets et sur les investisseurs s'adressant à son pôle d'investissements économiques, ou enfin, des données collectées auprès des associations, ou des personnes bénéficiant de l'aide, du soutien ou des services de la Fondation, dans le domaine social, culturel ou culturel.

On trouve également des données sur les programmes de recherches et sur les chercheurs marocains à l'étranger, ayant effectué des missions d'enseignement ou de recherche sous la tutelle du Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST).

Enfin, il existe aussi les listings des membres des associations de chercheurs et de professionnels marocains à l'étranger et leurs activités.

Néanmoins, bien que les sources soient nombreuses, nous nous trouvons, à partir de la recherche de la comptabilisation des émigrés, en présence d'estimations sujettes à caution et placés devant une multitude de questions liées à leur répartition géographique, répartition socioprofessionnelle, niveau scolaire, etc., interrogations auxquelles il est difficile, voire impossible, de répondre actuellement. En effet, d'une part, pour les données émanant des services consulaires, les ressortissants ayant acquis la nationalité des pays d'installation, et les irréguliers ne sont pas toujours inscrits auprès des services consulaires. D'autre part, elles ne sont pas ventilées par groupes socio-professionnels, et de ce fait ne permettent pas de connaître la part des diplômés. Bref, il est impossible de disposer de données statistiques pour quantifier la migration des compétences marocaines. Il est nécessaire de maîtriser des chiffres rarement agrégés, la plupart du temps dispersés dans des administrations multiples.

Tentative d'une approche quantitative de la mobilité de compétences marocaines

Il n'en reste pas moins qu'il y a eu un "appel d'air" des pays industrialisés sur les compétences des pays en voie de développement (24). Tous les observateurs notent qu'il y a un véritable "bodyshopping", surtout dans les secteurs de l'informatique et des nouvelles technologies où les Marocains, comme le reste des Maghrébins, sont autant appréciés que les Indiens ou les Asiatiques. Qui plus est, en 2000, il y avait plus d'une personne qualifiée sur quatre vivant en dehors du Maroc, ce qui le plaçait devant la Tunisie, et bien loin devant l'Algérie en matière de « fuite des cerveaux » (25).

(24) http://www.iom.int/jahia/Jahia/cache/offonce/lang/en/pid/1679?grpsrc=yes&srcId=933&publicationEntriesGroup_filter=World%20Migration%20Reports&entryId=932

(25) *Jeune Afrique* du 29 janvier 2006.

Toujours dans le même ordre d'idées, en 2006, il y avait en France 6 750 praticiens qui ont obtenu leur diplôme hors de l'Union Européenne (26). Un tiers de ces médecins viennent du Maghreb dont 16 % du Maroc et de la Tunisie, 14,3 % d'Algérie, et 12,7 % d'Afrique noire. Pourtant, ces cadres sont relativement déclassés par rapport aux diplômés en France. Ils touchent trois fois moins qu'un médecin français, ne peuvent ni s'établir à leur compte, ni travailler dans un établissement privé, et voient leur évolution de carrière bloquée.

Des chiffres importants, mais difficilement vérifiables

Des chercheurs isolés avancent depuis lors, des chiffres difficilement vérifiables. Selon Mahdi Elmandjra (27) « le nombre de chercheurs étrangers, au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) en France, dont la formation est du niveau du doctorat ou au-dessus, nous trouvons que le Maroc en compte plus de 700 et vient, immédiatement, après les Etats-Unis, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Après l'Espagne, l'Italie et le Canada, arrive l'Algérie avec 500. Et après la Pologne et le Brésil, arrive la Tunisie avec 450. Selon une estimation plus récente, au moins 400 000 scientifiques et ingénieurs des pays en développement travaillent dans le secteur de la recherche-développement des pays industrialisés, contre 1,2 million de leurs collègues restés dans le pays d'origine (28)... Le Maghreb a, donc, plus de 1 600 chercheurs rattachés à une seule institution sans compter ceux dans les universités et d'autres instituts spécialisés ». Il ajoute à juste titre que, « nous ne disposons même pas de statistiques dans ce domaine ; nous devons, toujours, nous rendre à l'étranger pour obtenir de tels chiffres. Des chiffres que l'on n'obtient pas facilement et qui ne sont jamais complets ». Une chose est certaine, de nombreux cadres marocains, tout particulièrement des scientifiques, essaient, notamment en France, au Canada, en Grande Bretagne, en Suisse, aux Etats-Unis et en Australie.

Qui plus est, une étude plus récente, menée par un chercheur d'origine marocaine (29), pour la Banque Mondiale, note qu'il y avait 140 000 diplômés marocains en dehors du Maroc en 2000, soit 13 % de l'émigration totale pour cette année-là. La même étude souligne que le continent africain perd chaque année

quelque 4 000 diplômés du tertiaire au profit des pays de l'OCDE. Donc, c'est loin d'être une spécificité marocaine ou maghrébine. D'ailleurs, certains pays de l'Afrique sub-saharienne, connaissent une vraie hémorragie dans certains secteurs, notamment celui du médical. Toujours en 2000, il y avait plus d'une personne qualifiée sur quatre vivant en dehors du Maroc, ce qui le plaçait devant la Tunisie, et bien loin devant l'Algérie en matière de "fuite des cerveaux"(30).

Les médecins maghrébins en France, déclassés, mais bien présents !

Ainsi, selon le journal algérien *El-Watan* (31), qui fait état de l'organisation du Forum des chefs d'entreprise (FCE) sur la fuite des cerveaux, il y aurait d'après le Centre National d'Etudes Scientifiques (CNES) plus de 40 000 chercheurs, qui ont quitté l'Algérie entre 1995 et 2005. Le même rapport du CNES souligne que sur un total de 10 000 médecins étrangers immigrés en France, plus de 7 000 sont Algériens, dont 2 000 dans la seule région parisienne. «Ce chiffre englobe les spécialistes qui représentent environ 50 % de l'ensemble et les chefs de service qui se comptent par centaines» (32).

D'autres estimations, avancées par le même journal, parlent de 71 500 diplômés algériens qui auraient immigré en France entre 1994 et 2006. Pour sa part, l'Institut national de la statistique et des études économiques français (INSEE) a recensé quelque 99 000 chefs d'entreprise d'origine algérienne en

(26) Ils sont organisés dans le cadre du Syndicat National des Praticiens à diplôme Hors Union Européenne (SNPADHUE) qui a vu le jour le 21 mai 2005, sous l'impulsion d'un groupe de praticiens à diplôme hors Union Européenne (PADHUE) qui avaient emprunté le chemin de la lutte un an auparavant.

(27) *Le journal Libération* (Casablanca), du 29 novembre 1992.

(28) J.B. Meyer et M. Brown : Scientific diasporas : A new approach to the brain drain, *Discussion Paper* n° 41, document préparé pour la Conférence mondiale sur la science UNESCO-CIUS, Budapest, juin-juillet 1999.

(29) Abdeslam Marfouk, Chercheur à l'Université libre de Bruxelles et à l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS).

(30) *Jeune Afrique* du 29 janvier 2006.

(31) *El-Watan*, le 3 octobre 2006.

(32) Selon le Dr Mourad Kermane, vice-président de l'Association des médecins algériens de France (Amedaf),

Europe, dont une majorité en France. Aux Etats-Unis, la communauté algérienne composée d'environ 18 000 personnes compte néanmoins 3 000 chercheurs et scientifiques de "très haut rang". Toujours dans le même ordre d'idées, en 2006, il y avait en France 6 750 praticiens qui ont obtenu leur diplôme hors de l'Union Européenne (33). Un tiers de ces médecins viennent du Maghreb dont 16 % du Maroc et de la Tunisie, 14,3 % d'Algérie, et 12,7 % d'Afrique noire. Pourtant, ces cadres sont relativement déclassés par rapport aux diplômés en France. D'après le SNPADHUE, ils touchent trois fois moins qu'un médecin français, ne peuvent ni s'établir à leur compte, ni travailler dans un établissement privé, et voient leur évolution de carrière bloquée. Or, il semblerait que l'Afrique, dans son ensemble, avec ses 922 millions d'habitants en 2005 compte moins de médecins que l'Allemagne ou l'Italie!

Les étudiants marocains à l'étranger en général et en France en particulier

Par bien des aspects, on comprend que pour certains, le fait de vouloir à tout prix renouer avec la mobilité des chercheurs telle qu'elle fut toujours enseignée dans la civilisation arabo-islamique, représente une composante essentielle dans le développement et la diffusion de la connaissance. A tel point que l'adage populaire est très explicite dans ce sens, il incite à "demander le savoir, quitte à marcher jusqu'en Chine". L'itinérance ou "Rihla" étant considérée comme un ferment incontournable dans le processus de l'acquisition du savoir. C'est une condition sine qua non, de la maîtrise des sciences et un impératif déterminant pour une meilleure connaissance des cultures. Toutefois, une partie des étudiants à l'étranger, une fois leur cursus universitaire achevé, demeurent sur place, pour des raisons familiales ou professionnelles. Les meilleurs sont repérés dans les grandes écoles ou laboratoires, et sollicités pour intégrer des emplois, parfois même avant l'obtention de leur diplôme. C'est aussi par manque des moyens techniques et financiers dont souffre la recherche au Maroc qui y consacre à peine 0,8 % du PIB (34). Or, la recherche pointue ne peut se faire dans des laboratoires sous équipés et en circuit fermé. C'est pourquoi, il est très utile d'étudier la présence d'étudiants marocains à

l'étranger dans une perspective relativement longue, pour mieux saisir, à la fois les grandes étapes de cette mobilité scientifique, ses facteurs déclencheurs et les rapports avec le Maroc.

Les étudiants marocains à l'étranger à la fin du XX^e siècle

Sur le plan stricto sensu arithmétique, pour l'année universitaire 1990-1991, il y avait 25 894 étudiants marocains inscrits en France, 4 737 en Belgique, 849 en Espagne, 422 en Allemagne et 53 au Royaume-Uni, soit 33,6 % de l'ensemble des étudiants originaires des pays sud-méditerranéens inscrits en Union-européenne. Le Maroc occupe la troisième place avec 3,1 % de l'ensemble des étudiants expatriés, derrière la Chine, avec 8 % et le Japon, avec 3,4 %. L'auteur qui cite cette source, tout en remarquant que les échanges d'étudiants entre pays arabes sont minimes, note que le Maroc : « dispose aujourd'hui de la diaspora étudiante la plus nombreuse et la plus diversifiée au sein de l'Union-européenne (en France surtout, mais aussi en Belgique et en dehors de l'U.E, Etats-Unis et ex-URSS, par exemple) » (35). D'ailleurs, pour cette raison, il compare le Maroc aux nouveaux pays industriels d'Asie ; pour lui, il entretient les mêmes rapports et joue les mêmes rôles avec la France, que la Corée du sud vis-à-vis des Etats-Unis. A la même époque, l'Annuaire Statistique de l'UNESCO avance le chiffre de 33 430 étudiants

(33) Ils sont organisés dans le cadre du Syndicat National des Praticiens à diplôme Hors Union Européenne (SNPADHUE) qui a vu le jour le 21 mai 2005, sous l'impulsion d'un groupe de praticiens à diplôme hors Union Européenne (PADHUE) qui avaient emprunté le chemin de la lutte un an auparavant.

(34) « M. Saïd Belkadi, directeur du Centre national pour la recherche scientifique et technique (CNRST), lors de la présentation du bilan de l'activité du centre au titre de l'année 2007 et sur son plan d'action pour 2008 a précisé que le centre a réalisé 156 projets de recherche avec des centres internationaux de recherche scientifique et technique de France, d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne et du Portugal au cours de l'année 2007. De même, le Centre a accordé environ 200 bourses d'excellence dans différentes branches scientifiques, a-t-il dit, assurant que cette action se poursuivra en 2008. Le Centre a également octroyé 14 bourses aux porteurs de projets dans le cadre de l'action du « Réseau Marocain d'Incubateur d'Entreprises », a-t-il relevé, soulignant que ce nombre sera porté à 20 projets durant l'année en cours. » MAP 12 mars 2008.

(35) Hallary C. (1994), *Les exilés du savoir: les migrations scientifiques internationales et leurs mobiles*, Paris, Ed. l'Harmattan, p. 155.

marocains à l'étranger, soit 13,1 % de l'ensemble des 254 467 étudiants que compte le Maroc, en 1992. La même année, il y avait 10 675 étudiants tunisiens à l'étranger, et 25 055 algériens, soit 10,8 % du total de la population estudiantine du premier et 8,2 % du second.

Tableau n° 1

Docteurs marocains des universités françaises à la fin des années quatre vingt dix

Docteurs	1994	1996	1999
Total docteurs	10 247	10 963	10 241
Total docteurs étrangers	2 903	2 807	2 157
Total docteurs marocains	675	514	204

Source: Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, Direction de la Recherche et de Technologie, Rapport sur les études doctorales.

Ils étaient alors près de 3 116 nouveaux étudiants marocains admis à séjourner en France à titre d'étudiants en 1990, 2 418 en 1991, 1 283 en 1993 et 1 488 en 1993. Selon les statistiques de 1994, le stock d'étudiants marocains en France estimé à 22 261, a été en baisse par rapport à 1991, d'environ 4 000 étudiants en quatre ans. Inscrits dans près de 85 universités françaises. 42,4 % d'entre eux suivent une formation de troisième cycle, 26,7 % une formation de second cycle et 30,9 % une formation de premier cycle. A la même époque, ils étaient plus de 8 000 dans les anciens pays de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS), et 4 000 environ au Canada et aux Etats-Unis. Il y en avait moins de 2 000 en Belgique, plus d'un millier dans les pays arabes et de l'Afrique de l'Ouest. On en trouvait environ 500 en Grande-Bretagne, une centaine dans les anciens pays du bloc de l'Est, et à peine une centaine en Suisse. La faiblesse de la population des étudiants dans ces pays, s'explique certainement par des problèmes de langue, mais aussi par les conditions financières de la formation, souvent plus élevées qu'en France, sans parler des relations historiques et de la présence de nombreux marocains, qui facilitent le premier accueil en France. Néanmoins, *le nombre global demeure important; l'annuaire statistique de l'UNESCO, recense 34 908 étudiants marocains à l'étranger en 1997, classant le Maroc au 10^e rang mondial.*

Cependant, il y a eu depuis la fin des années quatre-vingt, une baisse substantielle. Cette chute des départs, est due entre autres à: des conditions d'inscription de plus en plus difficiles, la suspension des bourses qu'accordait presque automatiquement le gouvernement marocain à chaque étudiant à l'étranger, les difficultés à trouver un travail même avec un diplôme; l'arrivée de générations plus arabisées que les précédentes et pas toujours ouvertes sur d'autres langues, etc. Toutefois, le nombre de départs est relativement important, même si on part, plus pour préparer un troisième cycle, que pour faire des études du premier et de deuxième cycle (tab. n° 1).

Les étudiants marocains à l'étranger, à l'aube du XXI^e siècle

En 2001-2002, selon les données de l'UNESCO, on trouve toujours une présence importante d'étudiants marocains à l'étranger, avec respectivement 24 284 en France, 6 285 en Allemagne, 4 894 en Belgique, 2 877 en Espagne, 1 956 au Pays-Bas, 1 662 aux Etats-Unis, 926 au Canada et 599 en Tunisie, soit 45 037 étudiants sur les 310 258 que compte le Maroc en 2002. Néanmoins, c'est la France qui draine toujours le plus grand nombre d'étudiants marocains. Ils représentent d'ailleurs la première population estudiantine étrangère avec plus de 15 %, loin devant les algériens qui arrivent en deuxième position avec 8,5 %. Aussi, pour l'ensemble des filières d'enseignement supérieur, y compris les sections de technicien supérieur, les grandes écoles et les classes préparatoires, l'effectif total des étudiants marocains pour l'année universitaire 2000-2001 est-il de 21 338. Ce nombre est en nette progression par rapport aux années précédentes.

En France, en 2003-2004, il y avait 60 097 étudiants maghrébins, sur un total de 200 723 étudiants étrangers, soit 30 % et 4 % de l'ensemble de la population estudiantine. Elle est la première destination des étudiants marocains, algériens et tunisiens, et au 5^e rang pour les étudiants libyens. Annuellement, en moyenne, plus de 15 000 visas d'études sont délivrés pour les pays du Maghreb. Plus de 70 % des étudiants maghrébins sont en deuxième (36,1 %) ou troisième cycle (34,3 %). on trouve des étudiants marocains pratiquement dans toutes les disciplines. Enfin, il faut souligner la féminisation de la population des étudiants marocains en France.

Elle représente 40,7 % de l'effectif des étudiants, en 2000-2001, contre 38,3 % en 1999-2001. C'est une amélioration très significative, comparativement aux années soixante-dix et quatre-vingt.

Les étudiants marocains en France, une présence importante dans les grandes écoles !

Par ailleurs, même si l'on observe, durant les deux dernières décennies, un élargissement des pôles d'attraction des étudiants marocain (36) ; la France, constitue toujours le pôle dominant, pour des raisons tout à la fois historiques, linguistiques, culturelles et sociales. Ainsi, dans l'hexagone, la première communauté d'étudiants étrangers qui étaient au nombre de 221 567 pour l'année universitaire 2002-2003 est constituée par les Maghrébins. Les Marocains sont les plus nombreux parmi ces derniers, ils représentent 16 % des étudiants étrangers dans les universités, 26 % dans les écoles d'ingénieurs et 11 % dans les écoles de Commerce, de gestion et de comptabilité.

De plus, une étude (37) de la Conférence des grandes écoles (38) et portant sur 146 nationalités, publiée en juin 2005, soulignait que pour l'année universitaire 2003-2004, sur les 89 144 étudiants que comptaient les grandes écoles, 16 491 étaient étrangers, soit un taux de 18,49 %. Parmi eux, il y avait 2 248 Marocains, soit 13,6 %. D'une part, on trouvait 120 Marocains sur 1900 étudiants à l'ESCP-EAP, plus d'une centaine sur 1 800 étudiants à l'ESTP. Cette présence se confirmait également dans les écoles les plus renommées, telles que, Polytechnique, réservant annuellement 10 à 15 places par promotion de 300 environ, Ponts et chaussées, Centrale... D'autre part, sur les 32 278 des écoles de management françaises, 7 756 étaient étrangers, soit près de 24 %. Les Marocains en représentaient 5,5 %. Enfin, les autres écoles, de différentes spécialités, comptent 795 étrangers parmi leurs 8 466 étudiants, soit 9,39 %. C'est la première communauté étrangère dans le cercle fermé des hauts cadres en formation.

Durant l'année universitaire 2005-2006, il y avait 34 452 étudiants marocains recensés dans les établissements supérieurs français, représentant presque 14 % des 250 000 étudiants étrangers en France. Les pays du Maghreb représentaient 40 % de l'ensemble, avec une prédominance pour le Maroc qui, non seulement, devance quantitativement les deux autres

pays du Maghreb central. Mais aussi, émerge avec plus de 3 000 étudiants dans les grandes écoles, loin devant, avec 9,1 % contre à peine 4,4 % pour l'Algérie et la Tunisie.

Néanmoins, depuis, et à en juger par les données du ministère des Affaires Etrangères Français, il y a une chute du nombre de visas accordés aux étudiants marocains entre 2001 et 2006, avec une baisse de moins 55 %. Ils sont passés respectivement de 9187 en 2001, à 7328 en 2002, 5 011 en 2003, 4 558 en 2004, puis 4 620 en 2005 et enfin 4 200 en 2006. Ce recule important du nombre de visas accordés, peut s'expliquer d'une part, par les réaménagements apportés aux démarches administratives, tels que la mise en place des Centres pour études en France (CEF), qui ont fusionné avec les espaces EduFrance pour devenir des espaces CampusFrance depuis le début 2007. D'autre part, il y a de plus en plus de délocalisations de diplômes d'universités françaises au Maroc. Mais dans tous les cas, ce n'est pas le départ des étudiants à l'étranger qui pose problème, c'est leur non-retour et surtout le risque de leur non implication dans le développement de la communauté d'origine qui inquiète.

Les étudiants étrangers au Maroc

Mais, parallèlement à la mobilité des étudiants marocains, de nombreux étudiants Marocains et étrangers poursuivent leurs études au Maroc. En effet, l'enseignement supérieur au Maroc (facultés, instituts et écoles d'enseignement supérieur, écoles techniques) comptait en 2006-2007 un peu plus de 300 000 étudiants, dont plus de 22 000 étudiants inscrits dans des établissements universitaires privés. Parmi eux, plus de 10 000 étudiants étrangers poursuivent leurs études dans les établissements publics et privés. Malgré cette présence encore limitée des étudiants étrangers au Maroc par rapport aux étudiants nationaux, soit entre 2 % et 3 % selon les années, leur effectif n'a pas cessé d'augmenter depuis plus de 10 ans, passant dès le début de cette décennie, de près de 5 000 étudiants

(36) Ainsi, d'après Amercian Universities Admission Program (AUAP), sur les 623 807 étudiants étrangers poursuivant leurs études dans des universités américaines, il y avait 1 132 Marocain en 2005.

(37) Cité par *La Vie Economique*, août 2006.

(38) Organisme gouvernemental français.

à plus de 10 000 en 2006-2007. Cette communauté étudiante provient de 74 pays, dont 70 % d'une quarantaine de pays africains. Ce sont des étudiants qui ont accès au même titre que les nationaux à tous les cycles de formations et à toutes les filières et sont présents dans les différentes villes universitaires du pays ; ayant le droit eux aussi de bénéficier d'une bourse d'étude, dont le montant est nettement supérieur à celui octroyé aux étudiants marocains (39).

Par sa politique d'octroi des bourses d'étude (tab. n° 2) aux étudiants étrangers et de renforcement de sa

politique d'accueil, le Maroc est en train de devenir un pays d'immigration des étudiants de plusieurs pays essentiellement du Sud-Sahara. Le nombre des bourses a été multiplié par deux depuis le début de cette décennie, avec une nette progression du taux des étudiants boursiers, qui est passé de près de 61 % en 2000-2001 à 90,5 % en 2007-2008 sachant que le Maroc octroie de moins en moins de bourses à ses étudiants qui désirent poursuivre leurs études à l'étranger et accorde plus d'importance aux bourses pour les étudiants étrangers.

Tableau n° 2

Evolution de l'effectif des étudiants étrangers boursiers de l'AMCI

Etudiants	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Boursiers	3 556	4 018	4 764	5 311	5 700	6 160	6 555	6 575
Non boursiers	2 276	587	555	643	875	818	827	683
Total	5 832	4 605	5 319	5 954	6 575	6 978	7 382	7 258
% des boursiers	60,9	87,3	89,6	89,2	86,7	88,3	88,8	90,5

Source : AMCI (Rapports annuels des années 2000-2001 à 2007-2008).

Pour des raisons géopolitiques et malgré l'importance qu'il accorde à ses relations avec les pays de l'Europe occidentale et de l'Amérique du nord, le Maroc n'a jamais négligé le développement d'une politique de coopération avec la plupart des pays du continent africain. Officiellement, selon l'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI), le Maroc, considère que «Le capital humain est la base de toute richesse et le support indispensable à toute stratégie de développement économique et social, le Maroc a fait de la formation de l'Homme africain le fondement de sa politique de coopération avec les autres pays du continent», (AMCI, 2003). Aussi, est-il probable qu'une partie de ces étudiants sub-sahariens restent au Maroc, après leur cursus universitaire. On en trouve déjà de nombreux cas, dans le domaine de la presse et des finances.

L'évolution chaotique des retours et de l'insertion des diplômés marocains

Cependant, il ne suffit pas de faire des études à l'étranger pour être tenté d'y rester, aussi les grandes entreprises et les "les chasseurs de tête" agissent-ils

directement au Maroc. Certes, des pays à certains moments, dans certains secteurs, peuvent disposer de plus de diplômés qu'ils ne peuvent en absorber. On est alors dans une situation de surplus dite de "brain overflow". Cela peut expliquer une certaine indifférence de la part de ces pays face à "l'exode". Par contre, d'autres pays en développement peuvent, dans le même temps, souffrir d'un manque.

Les grands traits de l'insertion des diplômés marocains

Il est schématiquement possible de dessiner à grands traits l'insertion des diplômés marocains détenteurs de titres universitaires. Et cela, selon un cycle ternaire.

De 1956 à 1975, la période faste

La première phase de ce cycle pouvant être qualifiée "d'ascensionnelle", demeure liée au lendemain de

(39) Le montant de la bourse octroyée aux étudiants étrangers est de 750 dirhams par mois (65 euros), alors que celui destiné aux étudiants marocains diffère selon des critères socio-économiques et géographiques et varie entre 650 et 1 300 dirhams par trimestre, soit de 220 à 430 dirhams par mois, payable sur 10 mois seulement.

l'indépendance. Période faste durant laquelle tout diplômé du supérieur était alors détenteur du sésame lui permettant d'accéder à un poste en rapport avec le niveau et le profil présenté. Les portes du recrutement étatique restant grandes ouvertes du fait du formidable appel d'air indirect généré par le départ de l'encadrement colonial ; de même que la mise à niveau technique et infrastructurelle d'une administration nationale qui, de plus, s'ouvrait sur le plan régional, pour répondre à l'expansion démographique de ces années d'euphorie généralisée.

De 1976 à 1995, les premiers signes d'entropie

La deuxième phase que nous appellerions "linéaire" a poursuivi cette dynamique initiale d'engagement des promus au sein du marché du travail étatique, tout en manifestant un signe d'entropie grandissante touchant progressivement les différents degrés de l'échelle des diplômés. Mais il n'en demeure pas moins, que la généralisation de l'enseignement primaire puis secondaire et supérieur a créé à la fois une demande, mais aussi une offre d'emploi conséquente.

Depuis, les difficultés à trouver un poste

La troisième phase, plus contemporaine, correspond à un engorgement des effectifs dans l'emploi public, que les instances internationales du type B.M. ou FMI invitent avec insistance à "dégraissier". Pays dans lequel des diplômés de plus en plus spécialisés et de haut niveau viennent grossir le rang des chômeurs. Cela, sans que les pouvoirs publics puissent véritablement y remédier tant leur nombre va en croissant, proposant pour ce faire, des mesures palliatives, sans réel effet sur le long terme. A leur décharge, il convient néanmoins de souligner la frilosité affligeante d'un secteur privé, semblant uniquement soucieux d'une rentabilité tout à la fois directe, immédiate et exponentielle.

C'est pourquoi l'expatriation a rapidement été vue comme une option devenue incontournable. Elle est d'abord le fait, d'élites désireuses de se perfectionner ou d'accéder à un système d'enseignement "autre", auquel leurs études antérieures les ont préparées. Elles sont presque toujours certaines à leur retour de trouver un emploi conséquent, grâce à leur réseau toujours disponible de relations clientélistes. Le passage par

l'étranger conférant ainsi de surcroît, une valeur ajoutée, au diplôme fraîchement acquis. Par contre, les lauréats des universités et établissements marocains, tout particulièrement ceux des sciences humaines, du droit, de l'économie ou des facultés des sciences, sont de plus en plus nombreux à chômer.

La question au Maroc

Le sujet n'est ni nouveau, ni anodin, pourtant il ne semble pas faire l'objet de préoccupations majeures. Certes, on peut lire, depuis une dizaine d'années dans les journaux nationaux des cris du genre : "Nos meilleurs sportifs et chercheurs partent à l'étranger", sans chercher pour autant à évaluer l'importance de cette "fuite", les catégories de compétences concernées et l'impact sur le développement national.

Les besoins du Maroc en compétences

Au Maroc, officiellement, il est nécessaire de former 10 000 ingénieurs d'ici 2010, pour répondre aux besoins des différents secteurs économiques, dans un pays où il n'existe que 8,5 ingénieurs pour 10 000 habitants, contre 45 pour la Jordanie, 130 pour la France et 540 pour le Japon. Cet objectif semble néanmoins impossible à atteindre, il y a eu en 2006 à peine 881 lauréats et au mieux le Maroc en formerait à terme 4 500 par an (40). Pourtant, on ne peut que s'étonner de l'absence de débats sur cette question. Durant longtemps, les autorités publiques n'ont non seulement pas pris d'initiatives, mais ont laissé planer une forme floue sur la stratégie à suivre. Ainsi, en 1999, le ministre de l'emploi et du développement se plaignait, que des entreprises françaises "pré-recrutent" les étudiants marocains en informatique en leur fournissant visa et contrat d'embauche avant même qu'ils aient obtenu leurs diplômes (41). Il y aurait paraît-il, des promotions presque entières de lauréats de grandes écoles quittant le Maroc (42) ! Or, il semblerait, que les premiers signes de manque de compétences touchent déjà certains secteurs de l'économie marocaine, comme c'est le cas notamment dans les métiers de l'offshoring,

(40) *L'Economiste Magazine* n° 3 de juillet-août 2008.

(41) *Journal Le Monde* du 16 juin 1999.

(42) Constat ou rumeur, aucune étude à notre connaissance n'a jamais confirmé ou infirmé des départs avec autant d'ampleur.

de l'ingénierie et du tourisme, à tel point qu'un grand magazine au Maroc, a titré: «Le Maroc bientôt importateur de travailleurs» (43). Il exprime ainsi une inquiétude nouvelle quant à l'exode des Marocains et du système de formation actuel. Il avance que le Maroc a besoin de 62 000 lauréats dans le domaine du tourisme d'ici 2012 et de 21 000 personnes pour les métiers de l'offshoring, etc. D'autres, n'hésitent pas à poser la même question et d'apporter la réponse, comme ce fut le cas pour la MAP: «Le Maroc est-il devenu la nouvelle destination préférée pour les compétences algériennes? Pour gérer d'importants projets d'infrastructures actuellement en chantier, les entreprises marocaines recrutent massivement des ingénieurs algériens». Et, elle ajoute plus loin: «Pendant que les techniciens algériens émigrent au Maroc, l'Algérie fait appel massivement aux expatriés pour réaliser ses grands projets d'infrastructures estimés à plus de 100 milliards de dollars. Pourtant, avec un système de formation basé sur les grandes écoles, calqué sur le modèle français, l'Algérie a formé des milliers d'ingénieurs et de techniciens dans différents métiers techniques. Mais elle peine à leur offrir du travail» (44).

La nécessité de s'adapter à l'internationalisation de la recherche

Quant au système d'enseignement et principalement celui du supérieur, il va devoir être amené à se réformer, ne serait-ce que pour s'adapter à l'internationalisation de la recherche avec l'optique d'échanges universitaires, de projets de coopération à l'exemple de l'Europe, de soutien à la mobilité des chercheurs etc. Cet "internationalisme du savoir" ayant de fait toujours existé (en vérité présent depuis l'antiquité romaine), mais dont les effets actuels relèvent de la négativité, car fonctionnant en tant que flux unilatéral de compétences (et parfois de drain institutionnalisés).

Cette situation tend à accroître les potentialités des pays nantis en dépeuplant les Etats du sud de leurs élites scientifiques ou techniques. Système des plus paradoxaux où tout circule, autant les capitaux que les marchandises ou l'information, sauf les hommes! Dans la pratique et pour voir s'inverser la tendance, il reste cependant à régler des écueils méthodologiques, à savoir entre autres, celui des exigences formulées par

des institutions internationales soucieuses seulement d'économies drastiques ou de comptabilité nationale. De même pour le risque d'un transfert, consistant en un calque de modèles prégnants dans les pays développés, parfois inappropriés pour des sociétés en «sous» ou «mal» développement chronique.

Autre question, que celle de la réduction de la formation à la simple optique de l'emploi, les deux nécessités n'obéissant pas à des dynamiques identiques l'une structurelle, l'autre étant beaucoup plus conjoncturelle. D'où la dérive capitaliste typiquement nord-américaine prégnante en Europe et appelée à s'étendre vers les pays du sud, que celle d'une privatisation progressive et inexorable d'établissements supérieurs, soit généralement ceux qui sont les plus prestigieux et prometteurs. Quid alors de la nécessaire liberté d'action, dont la recherche fait d'une telle existence, la condition sine qua non. Facteur, vu comme un préalable quasi-obligé, à toute possibilité de création scientifique et d'approfondissement technique.

Un déficit national ou un «pis-aller» obligé ?

Pour la grande majorité des promus, il s'agit plutôt de l'expatriation d'une solution ultime, née du fait de la précarité de leur situation socio-économique et familiale. D'où les stratégies multiples et l'inventivité très souvent déployées pour parvenir à décrocher le précieux visa, après un périple administratif des plus édifiants. Ou bien à tenter de travailler, à défaut de continuer à étudier comme projeté antérieurement, dans le pays de résidence. Situations qui, nous l'avons vu plus haut, reste perçue selon les différents points de vue, comme un déficit national ou un "pis-aller" obligé, pour les nations émettrices. Choix ayant, pour motivation principale, le besoin économique.

Cette fuite des compétences s'explique alors par l'impossibilité à trouver sur place, un environnement matériel, politique, scientifique, socioculturel adéquat, à savoir, toutes les choses qui seraient propices à un épanouissement professionnel mais aussi personnel. Avec parfois le sentiment plus ou moins fondé que leurs compatriotes semblent se désintéresser quelque

(43) *L'Economiste Magazine* n° 3 de juillet-août 2008.

(44) <http://www.yenoo.be/news+article.storyid+3107.htm>

peu de leurs activités de recherche ou centre d'intérêt (il suffit de voir, à ce sujet les budgets consacrés, les institutions existantes ou les crédits fournis pour la recherche scientifique). La considération tant recherchée et attendue, ne venant a posteriori qu'après une reconnaissance à l'étranger. Choix de départ aux raisons objectives, quand c'est l'inexistence de structure nationale pour les sciences appliquées comme la physique nucléaire ou l'astronomie par exemple. Mais aussi, par la quête d'épanouissement professionnel qu'ils ne trouvent pas au Maroc, comme c'est le cas pour de nombreux journalistes marocains, que d'autres confrères qualifient de "la fuite des plumes", au service des chaînes arabes et internationales (45)

Mais, pourquoi partent ils, au risque d'être "déclassés" ?

Cette question, qui peut paraître de prime abord quelque peu paradoxale, met en opposition deux éléments antithétiques semblant en totale disproportion et excluant de ce fait le bien fondé logique de cette interrogation. Car à tout bien considérer, il leur faudrait en définitive ne partir que si la seconde valeur de l'axiome était à leur avantage manifeste. Mais nous sommes tenus de convenir que la réalité est là, avec l'entêtement de ses statistiques, la réalité de situations individuelles conjuguées en milliers et déclinées selon tous les cas de figure possibles. Dès lors pour tenter de comprendre les tenants et aboutissants d'un tel état de fait, une déconstruction par le menu de faits multiples parfois éloignés mais au demeurant convergents reste pour nous le préalable méthodologique, à tout travail d'éclaircissement.

Le déferlement d'images

On ne peut désormais qu'en convenir, il n'y a pas là de doutes, que le déferlement au Maghreb des images, des modèles culturels des pays riches, rapproche virtuellement "l'Eldorado-européen". Qu'il nourrit en permanence l'imaginaire collectif et peut contribuer à inciter à toutes les formes de migrations (touristiques, études, travail, ou installation définitive...). Le tout, dans un contexte socio-économique où le travail rémunérateur se trouve de plus en plus difficilement, dans la rive sud ; où le poids familial s'effrite peu à peu,

où l'attraction de la modernité et les tentations de consommation grandissent de jour en jour, où la recherche de nouveaux concepts de l'autorité, de l'économie, de la liberté, des droits de l'homme et de la sécurité, émergent de plus en plus dans les revendications sociétales. Aussi, vouloir partir, pour travailler et vivre à l'étranger est-il devenu une pratique courante pour les Marocains, diplômés, sportifs, ou simples citoyens sans aucune formation ni qualification.

Le chômage des jeunes diplômés

A vrai dire, les émigrés potentiels, dont le nombre croît de plus en plus, notamment à cause du chômage des jeunes diplômés (tab. n° 3), construisent une vision des pays "d'accueil" basée sur la fascination, l'idéalisation et le rêve d'un monde meilleur, qu'ils pensent percevoir à travers les médias. Leur regard vers l'étranger, est un regard de quête : celle de l'argent, du confort, de la démocratie, de la méritocratie et de la sécurité. Pour eux, à tort ou à raison, le bonheur se situe "ailleurs"; soit à l'étranger, ce qui a un effet "catalyseur" d'espoirs. A l'origine, ce mouvement ne touchait que les "sans qualification", "formation" ni "emploi", à savoir une forme d'émigration du "désespoir". Mais depuis le milieu des années quatre-vingt, on voit qu'il a tendance à se généraliser.

Selon le Haut Commissariat au plan (HCP), la population active en chômage a connu une augmentation de 30 000 chômeurs, passant de 1 062 000 en 2006 à 1 092 000 en 2007, soit une hausse de 2,8 %. Cette augmentation concerne essentiellement le milieu urbain où le chômage demeure très élevé avec 22 000 chômeurs et plus. En milieu rural, où le niveau est particulièrement faible, leur nombre a augmenté de 8 000 cas.

Ils préparent l'émigration, avant l'immigration

Il semble que désormais, le Maroc soit dans la situation d'une incapacité patente à insérer le nombre croissant de jeunes qui achèvent une formation, qu'elle soit professionnelle ou universitaire, en leur donnant la possibilité d'exercer l'activité pour laquelle ils se sont formés. Car les études universitaires de coupe "classique", les licences ès-lettres (lettres, droit, etc.) et celles des sciences fondamentales (mathématiques,

(45) *Maroc Hebdo International* n° 541 de 17 au 23 janvier 2003.

Tableau n° 3

**Evolution du taux de chômage urbain au Maroc (1985-2005)
par niveau d'instruction (en %)**

	1985	1989	1993	1996	2000	2005
Sans diplôme	12	12	10,7	11,6	3,5	1,8
Certificat d'études primaires	19,1	21,9	21,5	25,2	26	
Baccalauréat	17,8	38	31,2	31,1	27,6	17,9
Facultés	10,2		30,3	38,7	32	34,5
Grandes écoles et instituts supérieurs	1,4		1,5			
Formation professionnelle	25,1	31,9	32,5	38,7	30,1	25,7

Source : Activité, Emploi, Chômage, Rabat, Direction de la Statistique, 1985, 1989, 1993, 1996, 2000 et 2005.

chimie, etc.), mises en place pour garantir le remplacement des fonctionnaires français après l'indépendance, ne font que nourrir les rangs des "jeunes diplômés chômeurs" qui sont presque devenus une « institution » au pays (46).

De fait, comme les décideurs le déclarent, les jeunes préparent l'émigration d'une façon plus posée et rationnelle que la plupart des aspirants, en planifiant cette dernière, avec des compétences qui leur permettront de partir légalement et d'être compétitifs dans le marché du travail. Cela, parce que les entreprises canalisent des offres d'emploi dans des secteurs bien délimités et à des fins précises ; par conséquent, elles sont de plus en plus demandeuses de compétences aiguës et ne sont prêtes qu'à embaucher les professionnels les plus performants

Les sportifs: passer par l'étranger, pour se faire connaître et reconnaître, chez soi !

A cet égard, le cas de Khalid Khanouchi, qui a battu le record mondial du marathon à Chicago en octobre 1999, nous semble très explicite à ce sujet. Cela, même s'il n'est qu'un athlète marocain parmi d'autres participant aux différentes compétitions sous les couleurs de pays tiers. Celui-ci a émis le désir de participer au marathon olympique de Sydney de septembre 2000 sous les couleurs américaines. Expliquant ce choix comme un moyen de remercier ce pays pour ce qu'il lui a donné. « Si je n'obtiens pas la nationalité américaine... je ne courrai pas à Sydney pour le Maroc car les autorités marocaines m'ont laissé tomber ». Pour le journaliste du Monde qui rapporte ces propos, ceci est le fruit du comportement de la

Fédération Royale Marocaine d'Athlétisme (FRMA), elle est : « Impatiente et peu compréhensive avec ses athlètes, trop longuement blessés, ou en manque de résultats », il ajoute qu'elle : « n'encourage ni ne facilite leur défection pour autant » (47).

De nombreux athlètes d'origine marocaine participent aux manifestations sportives sous les couleurs d'autres nations, le cas du champion olympique du 1500 m, le Bahreïen Rachid Ramzi, à Pékin, le 19 août 2008, a fait couler beaucoup d'encre au Maroc. En effet, suite à une blessure en 2002, la Fédération Royale Marocaine d'Athlétisme cesse de lui donner son maigre salaire mensuel d'environ 500 Dhs. En même temps, le Bahreïn, lui propose non seulement un salaire de 7 500 Dhs, mais aussi, un poste à vie au ministère de la défense bahreïne pour courir sous les couleurs du pays, sans parler des primes. Aussi, accepta-t-il de courir pour le Bahreïn et décrocha le premier titre olympique du pays.

Il y a eu dès lors comme un sursaut "patriotique" et les critiques se sont multipliées, demandant à prendre en charge les sportifs nationaux, pour qu'ils défendent au mieux les couleurs du Maroc. Mais, les jeunes, qu'ils soient athlètes ou non, disent tous, qu'il : "faut passer par l'étranger, pour se faire connaître et reconnaître, chez soi". Ainsi, l'équipe nationale de football, à savoir le sport le plus emblématique du pays, est composée, à plus de 90 % de joueurs issus de l'immigration.

(46) Voir les derniers événements et leurs demandes, lors de la période préélectorale de septembre 2002, devant le Parlement à Rabat et un peu partout dans le pays et d'autres manifestations depuis.

(47) *Le Monde* de Mardi 26 octobre 1999, p. 28.

Education, formation et après ?

Une telle question que ne manquent pas de se poser en même temps parents, professionnels du secteur et institutions publiques et privées concernées, et qui permet cependant de mettre en exergue l'aporie à laquelle conduit progressivement et inévitablement la question de l'acquisition d'un savoir ou d'un savoir-faire. Car, quelles que soient les options choisies, on finit invariablement par se retrouver dans une situation pratique placée aux antipodes de celle projetée. Avec en plus un gâchis manifeste au regard du temps, de l'énergie et des moyens matériels qui y ont ainsi été consacrés. A ce titre, plusieurs paramètres demeurent essentiels à la bonne compréhension du phénomène.

L'évolution des profils éducationnels des immigrants marocains

Si l'on observe d'entrée de jeu, en aval de la chaîne migratoire, on constate que les profils éducationnels

des migrants marocains ont considérablement évolué. Dans les années soixante et soixante-dix, près de 80 % avaient tout au plus, une formation primaire. Ainsi, selon une enquête menée par une équipe de chercheurs de l'EINSEA (48) en 1998, 44 % des migrants disposaient d'une formation secondaire. Ils notent que la part des migrants ayant un niveau d'études supérieures, s'est littéralement envolée durant les années quatre-vingt-dix, passant de 1 % à près de 16 % (49). En même temps, ils soulignent une forte augmentation du nombre de migrants, qui ont suivi le cycle de formation professionnelle. Entre le début des années 1970 et les années 1990, leur part a été multipliée par trois, passant de 5,2 % à 16,7 %. Dans les pays de destination récente comme le Canada par exemple, la part des diplômés est importante ; plus 34,7 % de Marocains ont un Certificat, diplôme ou grade universitaire supérieur au Baccalauréat, dont 43 % des hommes et 36 % des femmes (tab. n° 4).

Tableau n° 4

Population marocaine âgée de 15 ans et plus, résidante au Canada selon le niveau de qualification en 2006

Niveau de qualification	Femmes		Hommes		Total	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Population totale de 15 ans et plus selon le niveau le plus haut (certificat, diplôme ou grade)	31 500	100	17 045	100	14 460	100
1. Aucun certificat, diplôme ou grade	3 955	12,6	1 660	10	2 295	16
2. Certificat, diplôme ou grade dont :	27 545	87	15 385	90	12 165	84
Diplôme d'études secondaires ou équivalent	5 445	17,3	2 720	18	2 730	22
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école des métiers	3 020	9,59	1 660	11	1 365	11
Certificat ou diplôme d'un collège ou d'un autre établissement supérieur non-universitaire	5 260	16,7	2 890	19	2370	19
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au Baccalauréat	2 895	9,19	1 515	10	1 385	11
Certificat, diplôme ou grade universitaire supérieur au Baccalauréat	10 920	34,7	6 600	43	4 320	36

Source : Statistiques Canada www.statcan.com

(48) Enquête menée sur les bateaux faisant la navette entre Tanger et Algéziaras, dont les résultats analytiques ont été publiés en 2002. Édition de l'Institut national de statistique et d'économie appliquée. L'équipe de recherche était composée de B. Hamdouch, M. Lahlou, A. Berrada, M. Mahmoudi et El Manar.

(49) Rapport enquête INSEA. p. 100.

Le même constat est à relever en France, où de 1990 à 2005, le niveau de formation des immigrés actifs a ainsi nettement progressé : en 1990, seuls 12 % des immigrés actifs âgés de 30 à 64 ans possédaient un diplôme de l'enseignement supérieur. Dans le même temps, la part de ceux qui ne disposent d'aucun diplôme est passée de 53 % à 37 %. Toutefois, et toujours en France par exemple "A diplôme égal, les immigrés demeurent plus souvent au chômage que les autres : le taux de chômage des immigrés qui détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur est près du triple de celui des autres actifs de niveau équivalent. En revanche, l'écart entre le taux de chômage des immigrés et celui des autres actifs est moins important en l'absence de diplôme (inférieur à 4 points)" (50). Résultat, 361 000 immigrés de 18 ans ou plus, étaient au chômage, d'après l'enquête Emploi de 2007. Les immigrés représentent ainsi 16 % des chômeurs, alors qu'ils ne constituent que 9 % de la population active.

La nécessité de revoir le système de formation !

Une telle évidence est devenue par ailleurs, tout à la fois credo politique et cheval de bataille de nombreux ministères, cela tant qu'en Europe qu'au Maghreb. C'est pourquoi, il est apparu comme indispensable de prévoir et planifier des réformes dans la conception et la mise en œuvre des systèmes de formation, pour améliorer son efficacité, la prise en compte de ses résultats en termes d'employabilité et son importance stratégique pour le pays. D'où par exemple, le Conseil National de la Jeunesse et de l'Avenir (CNJA), créé par le dahir 1-90-190 du 20/2/1991, comme une entité avec une bonne visibilité et autonomie par rapport aux structures ministérielles durant les années 1991-2000; ou les tentatives d'adaptation des formations aux exigences du marché du travail marocain. Ce conseil donnera ainsi lieu, en 1993, aux Centres d'Information et d'Orientation pour l'Emploi (CIOPE). Centres, dépendant du Ministère de l'Emploi et dont les attributions sur l'intermédiation seront reprises par l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) en 2001, qui remplaçait les anciens Bureaux de Placement et visait l'insertion des chômeurs.

Du point de vue des réglementations, il est important de noter la promulgation du dahir portant la Loi 1-93-16 de 23/3/1993 pour les stages de formation-insertion professionnelle en entreprise et le dahir 1-94-282 du 25/9/1994 constituant le Fonds pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes qui continue aujourd'hui à être le principal instrument financier pour la mise en marche des politiques de promotion de l'emploi.

Le rêve enchanté "ailleurs" !

On ne peut désormais que constater chaque jour un peu plus, à savoir que la nouvelle organisation économique du monde favorise et incite les déplacements des personnes à hautes compétences : des élites professionnelles (les techniciens, les ingénieurs et les cadres) que J. Attali qualifie de "nouveaux nomades", et des sportifs de haut niveau (des athlètes et des footballeurs). Pour ce qui est du cas qui nous intéresse à savoir celui des Marocains, leur émigration apparaît par bien des aspects comme une manière de résoudre des déterminismes économiques, politiques et sociaux. Mais surtout de dépasser la crise de mobilité sociale qui bloque à des degrés divers la société marocaine, celle qui est en fait liée aux difficultés de gravir l'échelle sociale par manque de transparence et de "méritocratie". Aussi l'Europe, le Canada, les Etats-Unis, les Etats du Golf, l'Australie et l'Afrique du Sud deviennent-ils l'objet d'un rêve enchanté voire une obsession pour cette élite, qui cherche s'exprimer et à s'épanouir "ailleurs".

Le déni des responsables occidentaux

Et cela même, à un moment où à contrario les responsables occidentaux cherchent par tous les moyens à rendre les frontières hermétiques à l'immigration de travail, en sélectionnant pour ce faire, une immigration de cadres, de dirigeants et de personnes hautement qualifiées nécessaires au déploiement des investissements à l'échelle planétaire.

(50) INSEE première n° 1212, octobre 2008.

Le tout, sous un vocable angélique (51) “d’immigration concertée”, “co-choisie (52)” ou encore “co-choisie et partenariale”, qui est censée tenir compte, à la fois des besoins du pays d’installation et de ceux du pays d’origine ! Et surtout faire oublier des formulations plus choquantes, voire blessantes, qui ont fleuri depuis le milieu des années soixante dix, du genre : “immigration choisie (53)”, “quotas”, “immigration positive” ou “immigration sélective”.

Les politiques internationales et nationales d’analyse et de gestion des compétences

Un simple tour d’horizon des diverses publications à disposition, permet de dresser ce simple constat, à savoir que la circulation des personnes n’est généralement abordée que sous l’angle du contrôle de l’émigration et de la surveillance des frontières. Or, la circulation humaine, dans ses différents aspects (migratoire, scientifique ou touristique), participe de façon décisive à la dynamisation des espaces économiques, que ce soit à travers les transferts d’argent des émigrés à leur famille, les diverses formes d’investissement ou les pratiques touristiques saisonnières. Aussi conviendrait-il de mettre en perspective ses effets induits au sein de l’intégration économique méditerranéenne.

Dans ces conditions, il apparaît nécessaire de s’intéresser de plus près au potentiel que représentent les acteurs économiques migrants dans l’évolution économique du Maroc. Dans son rapport de mai 2006 sur la migration internationale et le développement, le secrétaire général des Nations Unies insista sur la capacité des communautés transnationales d’apporter un soutien très efficace au niveau des transferts de fonds à l’échelle locale, de technologie, la facilitation d’investissements et de développement d’entreprises, et la mise en place d’institutions de gouvernance démocratiques dans les pays d’origine.

Les actions institutionnelles dans le domaine

En fait, on observe que jusqu’à la fin des années 1980, les politiques nationales et internationales, se sont

focalisées en terme d’analyse, sur la notion du « capital humain ». Logiquement, la personne qualifiée, résultat d’un investissement, est considérée comme un bien capital et sa migration une perte sèche pour les pays d’origine. Aussi, pour le défendre, fallait-il soit restreindre sa mobilité, soit négocier une compensation financière.

On peut donc, énoncer sans grand risque d’être contredit que dans leur grande majorité, depuis environ deux décennies les actions institutionnelles se sont principalement évertuées à adopter des mesures de nature limitative si ce n’est restrictive. Et cela, sur un plan tout à la fois national et international. Élaborées avec grand soin sur le plan pratique elles n’en ont pas moins essuyé des échecs patents dans leur volonté première affichée de fonder une action curative manifeste, relative à la mise en place de solutions aux problèmes posés.

La mise en place de mécanismes “politiques” et “mercantilistes”

A cet égard, il semble bien désormais que le peu d’impact produit du fait de la mise en place de ces mécanismes “politiques”; est essentiellement imputable au peu de cas fait, quant à certains aspects du problème. Parce que perçu uniquement sous l’angle théorique de facteur productif, le sujet s’est trouvé saisi en tant que valeur économique plus ou moins abstraite. Somme de produits (inputs) antérieurs l’ayant configuré (sur le plan du profil de compétence, du savoir-faire etc.). Par

(51) JORF n° 0256 du 1 novembre 2008, Texte n° 14. Décret n° 2008-1115 du 30 octobre 2008 relatif à la préparation de l’intégration en France des étrangers souhaitant s’y installer durablement. NOR : IMIC0816408D.

(52) « Mise en place d’une politique d’immigration co-choisie avec les pays d’émigration avec le vote annuel par le Parlement d’un objectif chiffré de titres de séjour selon les catégories de personnes (étudiants, travailleurs, familles). Refus de toute régularisation massive pour empêcher tout « appel d’air ». Parallèlement, renforcement de notre politique d’aide au développement à travers le développement des financements innovants ». Déclaration de Jean-Pierre Raffarin mardi 18 octobre 2006, lors de la présentation des 25 propositions de son club de réflexion Dialogue et Initiative, rassemblées dans le document “Confiance, la France est en vous” (53) Le terme “d’immigration choisie” figurait dans le *Livre Vert* présenté en 2005 par la Commission européenne sur l’approche communautaire de la gestion des migrations économiques.

conséquent, toute solution quant à une éventuelle déperdition, passe par le tarissement forcé du flux de mobilité considéré ; ou symétriquement, la mise en place d'une grille évaluative financière destinée à limiter les contrecoups matériels et d'une telle déperdition, option limitative s'il en est car fondamentalement située en deçà des multiples facettes du cas considéré.

Cependant il n'en reste pas moins, que le mode de saisie d'un tel phénomène a quelque peu évolué au cours des années. Faisant que désormais on souligne un peu plus "le gain de compétence" que sont censées devoir constituer des élites intellectuelles et scientifiques expatriées pour le pays de départ. Principalement du fait que ces dernières n'auraient de toute façon pu trouver à s'employer localement dans les conditions qu'elles sont légitimement en droit d'attendre. Ainsi, cette approche ne prenant pas en considération les désirs, la volonté et l'opinion du candidat potentiel à l'émigration, fut un échec cuisant. Ceci d'autant plus, que parfois ceux qui retournent pour des raisons diverses sont, mal ou sous-utilisés, où leurs compétences sont déconnectées de la réalité du pays, résultat ils perdent ce qui les rendait performants.

Avantage potentiel plutôt qu'une perte définitive

Depuis, il y a eu une évolution dans la conception de la mobilité des compétences, à tel point que de nos jours on insiste plus sur le "brain gain" (gain de compétences), basé sur l'idée que la population qualifiée expatriée peut être considérée comme un avantage potentiel plutôt qu'une perte définitive. Aussi, tout recours postérieur à ce type de compétences à fort capital en valeur ajoutée ne pouvant qu'entraîner un avantage comparatif certain pour le pays d'origine n'ayant pas à charge de former cette élite sur le plan du savoir pratique. Pour ce faire, il serait en mesure théoriquement de recourir à un retour programmé sur le plan institutionnel et préparé techniquement par ces dernières ; comme déjà concrétisé pour certains pays asiatiques. Encouragent leur retour et leur insertion dans un tissu technico-industriel, consécutif, de sorte, qu'ils puissent participer aux activités de recherche-développement et apporter leur savoir-faire Comme ce fut le cas notamment en Chine, en Corée et à Singapour, par contre ce fut un échec total dans les pays subsahariens (54).

Mobiliser la "diaspora scientifico-technique" à distance !

Dans ces conditions, il apparaît nécessaire de s'intéresser de plus près au potentiel que représentent les acteurs économiques migrants dans l'évolution économique du Maroc. Il y a ainsi, la possibilité de mobiliser à distance cette diaspora scientifique et technique et à solliciter sa contribution au développement du pays d'origine. Sans retour physique permanent, il suffit pour ce faire, d'encourager la création de réseaux et de développer des liens à travers lesquels elle pourrait être connectée effectivement au pays et à son développement au sens large. Une telle approche est avantageuse, dans la mesure où non seulement elle laisse le libre arbitre au migrant, sans aucune contrainte, mais aussi, elle permet au pays d'origine de capitaliser sur des ressources préexistantes, sans nécessité d'investissement infrastructurel préalable important. Ceci d'autant plus que les compétences peuvent à la fois baigner dans des structures de recherches pointues, être au courant de nouvelles découvertes et de nouveaux projets et développer par la même des relations de coopération avec leurs compatriotes dans les pays d'origines.

Car quand bien même ceux-ci seraient passablement intégrés aux pays d'installation, une bonne part d'entre eux n'en continue pas moins à se sentir concernée par le pays d'origine ; ne serait-ce qu'à travers le tissu dense des relations privées toujours entretenues. Dans ce dernier cas de figure, il n'est même pas nécessaire pour la nation de départ d'investir en vue de l'établissement physique du capital humain ; d'où les économies d'échelle ainsi réalisées. Qui plus est, les occasions de coopération entre pays restent ouvertes ne serait-ce qu'à travers diverses opérations multiples et multilatérales existantes sous forme de recherche,

(54) Le Programme de réintégration des citoyens africains qualifiés de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en place de 1983 à 1999, n'a réussi à faire revenir que 2 000 Africains dans 11 pays participant au programme. Mais le grand problème est qu'une telle opération coûte très cher. Certains expatriés peuvent souhaiter rapatrier tous les membres de leur famille. D'autres peuvent demander des salaires comparables à ceux qu'ils gagnent dans les pays où ils se sont expatriés, ainsi que des ressources technologiques de pointe. Autre difficulté, le rapatriement ne fait revenir que l'individu expatrié et non le réseau de ressources auquel il est rattaché.

de projets concertés etc. Par ailleurs le pays de résidence devenu formateur de ces nouvelles recrues scientifiques et techniques ne peut qu'y consentir, sans craindre de devoir subir la déperdition potentielle de ces derniers, qui ferait par exemple suite à leur retour au pays d'origine. Ils connectent les deux espaces et assurent une fonction de pont, favorisent l'établissement de liens entre le local et le mondial, la culture spécifique et la formation universelle. Dans un domaine concomitant, nous allons tenter de nous placer au niveau d'une dimension plus pratique de cette question en balayant pour ce faire le champ des principales institutions œuvrant à la canalisation effective et concertée de ces compétences dans un objectif pragmatique macrostructurel.

La mobilisation de la diaspora scientifique au service du développement du Maroc

Généralement, les réseaux "*d'expatriés de la connaissance*" identifiés, sont classés en quatre catégories soit : les réseaux étudiants/académiques, les associations locales d'expatriés qualifiés, les groupes d'experts d'assistance à travers le programme de transfert des connaissances par les ressortissants expatriés (Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals TOKTEN), initié dès 1977 dans le cadre d'un des programmes du PNUD et enfin les réseaux diasporas scientifiques/intellectuels. Ces réseaux sont facilités par les techniques modernes de communication comme Internet et par la connexion devenue habituelle, à travers le monde, entre chercheurs de même discipline. Le plus connu et le plus ancien de ces réseaux constitutifs d'une diaspora scientifique et technique est sans doute le réseau colombien CALDAS qui réunissait 1 000 scientifiques et étudiants expatriés, en 1995. Le but est, à travers ces réseaux, de maintenir les liens avec les nationaux pour parfaire l'information scientifique et technique dans le pays, et de contribuer à l'internationalisation des communautés scientifiques nationales. On peut également faire appel aux expatriés en cas de besoin. Ainsi le "*brain overflow*" devient un "*brain pool*", une réserve.

Les Marocains, précurseurs dans le domaine

Il faut admettre que jusqu'à une date relativement récente, personne ne prêtait vraiment attention à la

fuite des compétences. Nul n'avait vraiment conscience que c'est une question importante, l'effort de l'Etat a été concentré sur les moyens de canaliser et de drainer les transferts des migrants, plus que sur leurs compétences. D'ailleurs avec des résultats probants, les transferts monétaires provenant des migrants constituent un apport certain et essentiel non seulement dans l'équilibre de la balance des paiements, mais aussi une source vitale, d'une manière directe ou indirecte, pour de nombreuses familles marocaines. Ils sont passés de 35 milliards de dirhams en 2003 à 55 milliards de dirhams en 2007, ce qui a permis de couvrir 40,5 % du déficit de la balance commerciale et représente 8,9 % du PIB, 145 % des investissements directs étrangers au Maroc et 734 % de l'aide publique au développement reçue par le Maroc. C'est dire le poids des migrants dans l'économie marocaine, sans parler du fait que leur migration allège la pression sur le marché de l'emploi. Mais au cours des années quatre-vingt, il y a la multiplication d'associations de développement local, telles que Migrations et Développement, et Développement et Démocratie en France, KMAN aux Pays-Bas, etc. Ce sont généralement des associations créées par des immigrants militants certes, mais pas toujours hautement qualifiés.

Mais, dès le milieu des années quatre-vingt-dix, nous avons ainsi relevé la naissance des premiers réseaux de compétents marocains à l'étranger. Toujours est-il que parmi les premiers qui se sont lancés dans une réflexion sur le rôle que peut jouer cette nouvelle technologie dans le développement du Maroc et des relations avec les RME, ce sont justement des émigrés et ceci avant qu'elle soit accessible au Maroc en novembre 1995. Ainsi, la Fondation "*Ensemble le Maroc*" (55), qui vise à tisser des réseaux d'affaires et d'intérêts entre les Marocains du Maroc et ceux de l'étranger, a organisé le 10 octobre 1995, un dîner-débat sur les autoroutes de l'information. L'objectif étant la formation, mais aussi de nouer des contacts pour les affaires dans ce domaine, afin de positionner le Maroc par la préparation de contenus : culturels, scientifiques, économiques et artistiques. Néanmoins, jusqu'à présent il y a de plus en plus de sites destinés

(55) *L'Economiste* du 28 septembre 1995.

spécifiquement aux RME et qui répondent à leurs demandes spécifiques.

Qui plus est, dès 1996, les étudiants et les chercheurs marocains à l'étranger ont été de plus en plus présents sur le réseau Internaut, comme c'est le cas notamment de l'Association virtuelle des Étudiants marocains à Montréal (www.geocities.com/CollègePark/Library/1593/index.htm), des scientifiques (biologistes) marocains en Belgique (dbm.ulb.ac.be/biomatec/Biomatec.html) ou de l'association des centraliens (WWW.ecp.fr/clubs/marocasc/). Il faut souligner aussi la présence de quelques associations, comme l'Amicale des Travailleurs Marocains du Bassin de la Sartre (WWW.geocities.com/CapitolHill/5967/) ou l'Association jeunesse et développement.

L'hebdomadaire *La Vie Economique* qui rapporte ces adresses note avec enthousiasme que : « les raisons du dynamisme – virtuel – de la communauté des marocains résidant à l'étranger, sont peut-être à chercher du côté de la nostalgie du pays » (56). Mais à vrai dire c'est la volonté de partager et de maintenir le contact, en regroupant tous les Marocains œuvrant dans tel ou tel domaine. C'est aussi pour favoriser les échanges scientifiques et le transfert de technologies entre le Maroc et les pays d'installation, exemple RMBC – Regroupements des Biologistes Marocains au Canada. Ou bien pour renforcer le dialogue entre les étudiants et les entreprises, exemple Caravane – Marocains en Grandes Écoles. Ou tout simplement pour fédérer les chercheurs et partager le savoir, exemple : MABIOL – Forum des Biologistes Marocains. Mais également pour informer et se mettre au service de son pays d'origine. C'est le cas notamment dans le domaine sciences biologiques et les disciplines annexes :
Site : Moroccan American Community
info@moroccoboard.com.

Des tentatives étatiques pour structurer les compétences Marocaines à l'étranger, mais !

De nombreuses réunions en présence de compétences marocaines ont eu lieu, depuis la signature par le Ministère des Affaires Étrangères et le PNUD du document projet TOKTEN, le 8 janvier 1990, pour tenter de structurer les compétences marocaines à l'étranger, autour du programme TOKTEN qui vise

justement à favoriser la “mobilité des cerveaux”. La première s'est tenue en juillet 1993 à Rabat, en présence de plus de 300 participants. Une seconde a été organisée en juillet 1994 à Casablanca par l'Office National de Développement des Aéroports. Toujours en juillet, mais en 1996, le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération en collaboration avec le Centre Royal de Télédétection Spatiale et Le CNESTEN, il y a eu une nouvelle rencontre en présence d'environ deux cents chercheurs marocains. D'autres réunions et rencontres suivront, mais le résultat n'a pas été, ni à la hauteur des moyens déployés, ni des ambitions des uns et des autres.

Sous la houlette de Habib El Malki, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique et en collaboration avec les lauréats du programme américain Fulbright, a été organisé un colloque visant à sensibiliser les compétences formées aux États-Unis et à les mobiliser dans l'objectif de contribuer au développement de leur pays. De même, il y a eu le projet d'une stratégie nationale pour la mobilisation des compétences marocaines à l'étranger pour contribuer au développement scientifique et économique du Maroc (57). Dans ce cadre et selon les données du CNRST, les projets de coopération portés par des Marocains de l'étranger se répartissent comme suit : France : 27, Belgique : 05, Canada : 05, USA : 02, Autriche : 01, pour les années 2006 et 2007.

En 2004, une nouvelle réflexion est menée, pour inciter et stimuler les compétences à contribuer d'une manière active au développement national, dans le cadre d'une stratégie globale. Elle aboutira au lancement du Forum International des Compétences Marocaines à l'Étranger (FINCOME), en juin 2006. Ce programme est une action gouvernementale dont l'objectif est de faire contribuer les cadres marocains résidant à l'étranger au processus de développement du Maroc, à travers l'organisation et l'institutionnalisation de leurs interventions. Il vise trois grands objectifs, à savoir établir une base de données pour identifier et tisser des relations avec les compétences à l'étranger, encourager

(56) *La Vie Economique* du 8 mai 1998, p. 72.

(57) <http://www.casafree.com/modules/news/article.php?storyid=4654>.

et promouvoir le transfert de la technologie et du savoir-faire ainsi que l'aide à l'expertise et accompagner les porteurs de projets et répondre à leurs préoccupations institutionnelles.

Cependant, jusqu'à présent, même le portail ne fonctionne pas, en dépit de gros moyens mobilisés, notamment par le CDG ! Et surtout des déclarations faites lors de la grande "messe" de Casablanca, à laquelle un millier de personnes ont participé du 25 au 26 mai 2006, pour le lancement officiel de la stratégie du Fincome. Théoriquement, il a été prévu :

- Un conseil de Direction et d'Orientation (CDO) : instance de pilotage et d'accompagnement qui fixe les orientations, impulse les initiatives au financement des activités du Fincome. Composé des membres permanents (acteurs de gestion du Fincome, départements gouvernementaux concernés, établissements académiques et économiques) et de membres non permanents (institutions publiques et organismes privés) et de 25 membres de la communauté MRE (désignés par le Premier Ministre).
- Un comité de coordination et de suivi (CCS) : placé sous la présidence de l'autorité gouvernementale en charge de la communauté MRE et composé de tous les acteurs susmentionnés, chargés de la gestion et suivi du programme Fincome.
- Un coordinateur principal : désigné parmi les hauts cadres du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération.
- Un secrétariat exécutif des comités : assuré par l'autorité chargée de la communauté MRE, il établit un rapport annuel sur les activités.
- Des cellules opérationnelles de gestion et de suivi.

Le budget est apporté par le gouvernement (projet d'une rubrique budgétaire au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération) et des bailleurs de fonds nationaux et internationaux.

Toutefois, il faut souligner que les expériences menées de par le monde ont prouvé, que la création d'organismes de consultation ou de structures de dialogues ne donnent presque jamais satisfaction, pour des raisons de jalousie, de concurrence et de méfiance ! Il semblerait toutefois plus judicieux des créer les

conditions favorables aux investissements et d'éradiquer la corruption, tout en appuyant et accompagnant les initiatives. Surtout il ne faut pas chercher à se substituer aux compétences pour la création ou tout simplement l'incitation à la création. Evitant tout à la fois un paternalisme quelque peu exagéré et des attentes excessives, car la contribution des migrants ne peut être une panacée aux problèmes de développement.

La mise en avant de "Migration et développement" ou "migrations et co-développement" par les pays d'installation

De leur côté, les pays d'installation cherchent à résoudre certaines difficultés et problèmes d'immigrations, en mettant parfois en avant "Migration et développement" ou "migrations et co-développement". Le "co-développement", d'initiative française, est devenu à la finale intention européenne, et Etats onusiens, ayant émergé depuis septembre 2006 en tant que panacée supposée devoir répondre à tous les maux. Elle vise par conséquent à "l'amélioration coordonnée ou concertée de la situation économique tant dans les régions d'origine que dans les régions de destination compte tenu de leur complémentarité" (58). On notera également que, si la conférence euro-africaine de Rabat, qui a eu lieu au mois de juillet 2006, a donné lieu à une déclaration politique qui insiste sur la promotion du développement durable et du "co-développement" pour la gestion de la migration entre l'Afrique et l'Europe et la lutte contre la pauvreté, celle qui s'est tenue à Tripoli et probablement de nombreuses autres à venir, parviendront encore et toujours à des recommandations toujours analogues. Avec, nous le soulignons, le risque majeur de vider le concept de "co-développement" de sa substance et de son efficience.

Ce concept est censé permettre de dépasser l'approche fondamentalement dogmatique de l'omnipotence du marché, en proposant au niveau géostratégique la redéfinition de nouveaux rapports nord/Sud et dans le champ des politiques publiques la reformulation du rôle de l'Etat et des acteurs infra – et non étatiques. Il implique également une relation plus équilibrée entre action publique et intervention privée, tout en créant

(58) Nations Unies, 2006.

précisément par l'intervention de ces acteurs la possibilité de la modernisation démocratique des sociétés.

Vu du Sud, on ne peut s'empêcher de constater que la présence massive et omnipotente de certaines organisations non gouvernementales se présentant comme des acteurs primordiaux dans le codéveloppement, conduit néanmoins à divers états de faits matériels avérés. A savoir qu'entre autres il apparaît que divers dysfonctionnement sont liés à ces structures du type du peu de connaissance de la réalité locale, du coût de fonctionnement bien souvent exorbitant, du peu d'implication réelle d'experts locaux et des résultats relatifs concernant les retombées sur le développement proprement dit. Aussi, timidement, certains pays tentent-ils d'impliquer également, des compétences d'origines marocaines.

Ainsi, à titre indicatif, une réunion d'information sur le projet "Migration et retour, les ressources pour le développement" a-t-elle été organisée à Turin en mars 2007. Le projet a visé à valoriser le potentiel que constituent les flux migratoires de personnes hautement qualifiées entre le Maroc et l'Italie. Il a porté sur la formation de 80 immigrés marocains hautement qualifiés dans le cadre de séminaires qui ont été organisés aussi bien à Turin qu'à Rome avec une partie réservée à ces rencontres au Maroc. L'objectif final du projet était de permettre le retour effectif ou à distance pouvant avoir des effets positifs tant sur la vie professionnelle des bénéficiaires que sur le développement économique et social de leur pays d'origine. Les cours se proposaient de renforcer les connaissances et les compétences des candidats afin de favoriser une insertion productive stable du candidat dans le pays d'origine une fois exprimée sa volonté de rentrer.

Les prémices d'une mobilisation à l'extérieur et à l'intérieur du Maroc

Le Maroc est parmi les rares Etats qui, depuis le milieu des années soixante, est très attentif à ses ressortissants et à leurs transferts financiers, mais dont la politique a beaucoup varié. Aujourd'hui, tout a changé dans le domaine de la mobilisation des compétences. Le Maroc n'est pas du reste, pour tenter si possible à partir de son

propre sol, autant que faire se peut cette diaspora scientifique, avec l'objectif explicite de la voir finalement œuvrer pour le pays. Les décideurs, que ce soit au niveau de la Fondation Hassan II pour les MRE, le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger, ou le Ministère Chargé de la Communauté Marocaine à l'Etranger, ainsi, que les différents acteurs du développement, conscients de ces atouts, commencent à chercher de nouvelles parades pour les intégrer comme partenaires. Néanmoins, il apparaît très difficile d'obtenir des résultats rapides des actions éparpillées jusqu'à présent, du moins pour les cas où un trop grand nombre de facteurs nécessaires pour atteindre un seuil critique d'efficacité, sont absents ou peu opérationnels. Aussi, pour s'imposer durablement et de façon plus significative, le chemin est-il relativement long pour endiguer la tendance et encore moins pour l'inverser.

Tentative d'un récapitulatif des associations

Pour ce faire, une petite idée de l'importance de cette diaspora marocaine du savoir, il nous suffit simplement d'énoncer sans grande exhaustivité aucune sous une forme simplement récapitulative, quelques unes des nombreuses structures associatives existant dans ce domaine, à savoir entre autres: la formation d'associations de spécialistes comme l'Association "Maroc Entrepreneurs", le plus grand réseau d'étudiants et jeunes diplômés issus des Grandes Écoles françaises (6 393 membres); l'Association des Informaticiens marocains en France (environ 200 membres); l'Association Marocaine des Biologistes en France; l'Association Marocaine des Biologistes aux Etats Unis, la "Moroccan Academic Research Scientists" (USA); le Réseau des Intellectuels Marocains en Europe, l'association "Savoir et Développement"; Association Marocaine-Allemande de la Culture et de l'Education; le réseau de compétences germano-marocaines (59)... Ou encore dans un cadre plus large,

(59) Le Réseau «Forum marocain des compétences en Allemagne (MKFD)» crée en mai 2007. Il a pris le nom de «Réseau de compétences germano-marocaines» (DMK e.V.), en mars 2009. Il vient de signer, en juin 2009, avec l'université Al Akhawayn d'Ifrane une convention de coopération visant le transfert des technologies et des connaissances ainsi que le soutien du dialogue culturel entre le Maroc et l'Allemagne. Site web: www.dmk-online.org

la Fédération des Ingénieurs Maghrébins de France ; l'Amicale des Médecins d'Origine Maghrébine de France ; l'Association Culture Echange France Maghreb, etc.

Par ailleurs, on notera que l'Association des Marocains des grandes écoles (AMGE- Caravane), comptant près de 2 200 membres, était initialement réservée aux étudiants des écoles d'ingénieurs, avant que la fusion avec l'association Caravane, dédiée pour sa part aux étudiants marocains des écoles de commerce, ne donne naissance à l'AMGE-Caravane. Cette structure, mise en place au début des années 1990, s'est fixé pour objectif l'accueil et l'accompagnement des nouveaux venus dans l'Hexagone. Suivi, conseil, orientation, ou tout simplement activités de détente sont au programme. Mais elle a également comme objectif : « la promotion de l'image du Maroc auprès des étudiants et diplômés marocains en France à travers ses diverses activités, tant à caractère culturel qu'économique », comme le stipulent ses statuts.

Quant à l'association dite "Maroc Entrepreneurs", elle a été créée en 1999 par des étudiants et des jeunes diplômés marocains des grandes écoles en France. « Sa mission est de contribuer au développement économique du Maroc en incitant la diaspora marocaine à l'étranger à rentrer au Maroc pour y créer une entreprise ou intégrer une entreprise en création ou existante » (60). Actuellement, ce réseau compte près de 5 800 membres, entre actuels étudiants et lauréats ayant déjà décroché leurs diplômes et travaillant au Maroc ou à l'étranger. Les diplômés constituent d'ailleurs près de 60 % de l'effectif de Maroc Entrepreneurs qui cherche à créer des antennes dans les grandes villes françaises, comme ce fut le cas à Lyon en 2003.

A l'ESSEC, c'est un autre schéma qui a été retenu par les étudiants marocains. Soit la création pure et simple d'une association baptisée "ESSEC-Maroc". C'était en 1999, actuellement, elle compte une soixantaine de membres. Elle prétend être et "la plus importante et la plus dynamique de l'ESSEC", avec l'objectif de promouvoir le Maroc sur le campus, tisser des liens entre l'ESSEC et le Maroc, et créer un réseau de Marocains issus de l'ESSEC (61).

Des initiatives individuelles et/ou collectives

En général, les initiatives s'inscrivent, soit dans le cadre de la stratégie nationale de retour des compétences marocaines établies à l'étranger et la volonté de ces dernières de participer activement au développement du Maroc ; soit des associations d'entraide classique ou de transfert de savoir. La méthode passe par la création des plateformes d'échanges, l'organisation de rencontres et de réflexions en vue de former un levier de croissance de l'économie du savoir. Mais, il y a toujours une ou deux personnes qui dynamisent la structure en jouant un rôle moteur.

Ainsi, il y a l'organisation du forum "Careers in Morocco" qui, après l'édition de Montréal, s'est tenu en mai 2009 au Palais des congrès de Paris. Il est organisé par Lycom, cabinet spécialisé dans les ressources humaines basé à Londres et disposant d'une filiale à Rabat, et destiné aux étudiants diplômés et professionnels marocains installés en Europe. Il vise à créer les conditions optimales pour faire rencontrer l'offre et la demande. Il s'est articulé autour de trois volets, à savoir : le recrutement avec la présence de plusieurs sociétés marocaines et internationales, des conférences portant sur les axes stratégiques de développement et le business-networking.

Il existe également des associations dont le but est de développer la création d'entreprises au Maroc, comme c'est le cas notamment pour le "Réseau des femmes d'affaires marocaines du Canada"(62). Créé en 2004, il "regroupe des femmes entrepreneurs, femmes en affaires, femmes universitaires et professionnelles". D'autres, pour l'aide et le développement sur des créneaux précis, comme c'est le cas de "l'Association Médicale d'aide au Développement entre l'Auvergne et le Maroc"(63). Créée en 2001, par deux médecins marocains vivant en Auvergne, elle cherche à développer les structures sanitaires au Maroc, par le transfert et la formation.

(60) Comme on peut le lire sur son site internet : www.marocentrepreneurs.com

(61) Cf. WWW.http/essecmaroc.com

(62) WWW.femmesmarocaines.ca

(63) WWW.amdamfr.com

Dans le même esprit, les enseignants-chercheurs d'origine marocaine, collaborent dans le développement de laboratoires de recherche, montage de projets d'études et le lancement de nouvelles formations, type Master par exemple. Il y a ceux qui favorisent la délocalisation de diplômes au Maroc, voire qui se sont lancés dans le montage de la création de nouvelles universités. Ainsi, il y aura l'ouverture pour l'année universitaire 2009-2010 de l'Université Internationale de Rabat (UIR). Portée par un Professeur chercheur à l'Université Polytechnique de Nantes d'origine marocaine, elle vise à former 10 000 "futurs élites du Maroc et d'Afrique dans un véritable campus" dans 10 ans. Il y a d'autres qui se sont lancés avec plus ou moins de succès, dans la création de revues électroniques, comme c'est le cas de Yabiladi (64), Wafin, Morocco Board News (65), Dounia news (66), etc.

Un enjeu majeur pour le Maroc

Aujourd'hui, au Maroc, l'un des enjeux majeurs du développement, est d'arriver à utiliser au mieux les capacités des compétences, individuellement mais aussi collectivement, dans une perspective de mise en synergie des savoirs, savoir-faire, expériences, connaissances et réseaux. La polyvalence de leurs activités, la diversité des partenaires avec lesquels elles travaillent au niveau national et international, leur capacité d'innovation et d'expertise dans des domaines sensibles, la confiance dont elles bénéficient auprès de bailleurs de fonds, les rendent incontournables dans le processus de développement en cours.

Il suffit pour cela de les considérer comme des partenaires, de mettre en place des instruments d'accompagnement, afin de leur permettre d'apporter à l'avenir une contribution durable et efficace au développement des territoires et de prendre part pour bâtir une démocratie participative. Toutefois, il faut noter que les actions et les effets des migrations, malgré leur importance quantitative et qualitative, échappent bien souvent aux régions à forte émigration, au profit d'autres régions plus dynamiques, plus attractives et mieux équipées, renforçant ainsi, le déséquilibre inter-régional et du fait la propension à émigrer.

Bref, il faut mettre en exergue les migrations internationales comme l'un des facteurs essentiels de

la coopération Nord/Sud, inclure les actions de migrants dans une approche globale, d'une politique d'aménagement de territoire réfléchie concertée et participatives sans préjugé préconçu, ni suspicion incertaine. Autrement dit, un développement durable par le bas, en réseaux sur une échelle transnationale, dans un cadre de co-actions ou de co-opérations, plus que de co-développement.

Dans ce sens Bekouchi. H. souligne au sujet de l'Afrique que : " finies peur et crainte chez la diaspora et réciproquement, plus de suspicion ni de méthodes musclées de la part des gouvernants". Dorénavant, la diaspora est considérée comme une "région d'Afrique", une région virtuelle qui s'institutionnalise et se structure en entité ayant une reconnaissance morale et les moyens matériels pour jouer pleinement ses rôles : participation dynamique dans la démocratisation et développement économique, en même temps, la constitution de groupes de pression et de lobbies s'intégrant dans une nouvelle stratégie de coopération diplomatique africaine etc. Pour transformer les souhaits en "programmes gagnants", il faut que les décideurs politiques africains soient prêts, qu'ils travaillent à clarifier leurs objectifs et leurs modalités d'actions, et ce qu'ils attendent de la diaspora (67). De son côté André Azoulay, Conseiller de SM le Roi Mohammed VI, devant le sommet des intellectuels de l'Afrique et de la Diaspora qui s'est tenu à Bahia de Salvador du 12 au 15 juillet 2006, a souligné que « les Nations, après s'être longtemps méfiées de leurs diasporas, étaient en train de prendre conscience des atouts et de la force d'une réalité historique, démographique et politique qui s'impose désormais aux décideurs en Afrique, en Europe et dans les Amériques et en Asie »(68).

L'exemple d'une circulation réussie

A bien y regarder, on constate que les compétences marocaines à l'étranger, vivent dans un "va et vient" entre le Maroc et les pays d'installation. Elles

(64) www.yabiladi.com

(65) info@MoroccoBoard.com

(66) www.dounia-news.com

(67) *L'Economiste*, 20 juillet 2006.

(68) *L'Economiste*, 20 juillet 2006.

deviennent des “nomades”, entre deux pays ; elles habitent à la fois “ici” et “là-bas”. Elles surfent au minimum sur deux systèmes politico-juridiques, deux cultures, deux lieux de résidence. Leurs pérégrinations est l’expression d’un dilemme, et des difficultés de faire un choix ferme entre deux espaces. Résultat, elles ne tranchent pas, elles ne coupent pas comme par le passé avec le pays d’immigration, mais elles “zappent” et vivent dans “un mouvement en boucle” entre les deux espaces. D’un point à l’autre, d’un espace à l’autre, en l’occurrence, le “pays” d’origine et le lieu d’installation, elles tracent un axe autour duquel gravitent leur vie et leurs intérêts, elles brisent ainsi, le risque de l’installation à la fois de la monotonie et de la “Ghorba”, et revendiquent leur statut d’émigrés/immigrés.

Généralement, dans leurs discours, l’un n’est pas la compensation de l’autre, mais l’un prend appui sur l’autre, comme complément nécessaire à la fois pour se définir et pour vivre. Le “pays” est le lieu où l’on se ressourcement, mais aussi un lieu où l’on va et d’où l’on repart. C’est le lieu de l’enfance, de la tradition, des racines et le modèle du passé. En témoignerait la fièvre du retour, cette fuite affolée vers le ‘pays’ qui le rend éminemment désirable, sur le mode d’un manque qu’il faut nécessairement combler ; d’un appel auquel on ne peut pas résister. L’orientation du trajet, qui n’a pas la même allure à l’aller et au retour, de même que les objets que l’on transporte dans un sens ou dans un autre, ce qui leur donne sens et révèle cette soif de vouloir vivre “ici” et “là-bas”. Bref, l’émigré/immigré, se dédouble pour être “ici” et “là-bas”, pour tirer le meilleur de chaque système et pour se nourrir des deux espaces.

Ainsi par exemple, nous citerons à titre d’illustration de nos propos, le cas de Monsieur “A” qui est né au Maroc et plus précisément dans la ville de Fès où il a fait toute sa scolarité. Il a décroché son baccalauréat en 1974 et a préparé une maîtrise en mathématiques et informatique à Paris en 1978. En 1981, il a complété sa formation par un master en informatique à la faculté d’Administration de l’université de Sherbrooke au Canada. Il a ensuite intégré Touch Ross à Montréal qui est un cabinet de consulting en système d’information et en sécurité informatique. Il y a travaillé en tant que consultant en système informatique pendant 8 ans. Il

y a développé une expertise en sécurité informatique et en audit des procédures de gestion. Cela lui a permis de faire de la consultation internationale, puisque Touch Ross était implanté dans plus de 90 pays, avec notamment des bureaux à Casablanca et au Moyen orient. C’est ainsi qu’il va séjourner dans plusieurs pays de l’Afrique du Nord et de l’Ouest. Ces séjours vont lui permettre de constater le déficit en établissements universitaires en gestion. Parallèlement à son travail de consultant, Monsieur A. a travaillé en tant que chargé de cours d’informatique dans certaines facultés du Québec telles la faculté d’Administration de l’université de Sherbrooke, celle de l’université de Montréal et surtout celle de l’université du Québec à Rimouski. Cette expérience professionnelle aura une influence capitale sur sa carrière.

En 1987, il se marie avec une native d’Agadir. Il découvre alors cette ville et y entrevoit une cité où il fait bon vivre, offrant un cadre de vie agréable et une qualité de vie indéniable. Il constate par la même occasion que cette ville n’abrite pas d’établissement universitaire en gestion, bien qu’elle soit la capitale de la première région agricole du pays, qu’elle dispose du premier port de pêche hauturière et côtière et qu’elle occupe la première place dans le secteur touristique. Cette constatation donnera plus tard une opportunité d’affaires qui ne manquera pas de changer son destin.

Une fois ces éléments réunis, une alchimie s’opère et l’idée de mettre en œuvre les différentes étapes de ce parcours dans un seul projet va germer. Monsieur A s’adresse alors à l’ambassadeur du Maroc au Canada pour lui proposer le projet de créer une école supérieure en gestion selon les méthodes et standards canadiens. L’idée est de chercher un financement du gouvernement canadien pour la création de cette école. C’est ainsi que naît le projet d’un consortium entre Monsieur A, l’initiateur du projet et l’investisseur marocain devant prendre la relève au terme de la phase de création de 5 ans, et deux partenaires. D’une part, l’université du Québec à Rimouski a accepté d’apporter son assistance technique, scientifique et administrative pour la création d’une école supérieure en gestion francophone (Bac + 4) qui offre les mêmes programmes selon le même système et les mêmes standards de qualité. Ce partenaire est disposé à affecter une équipe administrative pour la mise en place de l’administration. Il fournit aussi des

enseignants afin d'assurer les cours pour les 2 premières années et former les formateurs marocains. Et d'autre part, l'Agence canadienne de développement international (l'équivalent du ministère des Affaires étrangères) qui a accepté de financer le projet à hauteur d'un million de dollars, prenant en charge les ressources humaines au niveau de l'administration et de l'enseignement pendant 5 années, des bourses de mérite pour les étudiants finissant, pour la poursuite des études au Canada, l'achat de livres et d'équipements informatiques...

La coopération canadienne ayant eu ici pour objectif de faire connaître le savoir-faire canadien dans le domaine de l'enseignement au Maroc et par la même occasion en Afrique du Nord, d'autant qu'à cette époque seul le modèle français prévalait dans cette région. Depuis sa création, l'établissement a diplômé plus de 1 000 lauréats qui sont aujourd'hui intégrés dans différents secteurs publics et privés et dont une partie est passée par les universités canadiennes, françaises et américaines. Actuellement, c'est l'établissement universitaire privé qui accueille le plus grand nombre d'étudiants subsahariens au Maroc. Cette concentration a créé une dynamique nouvelle qui reste spécifique à Agadir. Aujourd'hui, l'établissement regroupe 15 nationalités subsahariennes qui constituent plus de 40 % de la population estudiantine de l'école.

Il est aisé de constater que « l'une des principales caractéristiques du développement économique de ces vingt dernières années réside dans sa dépendance de plus en plus forte à l'égard de la production et de l'utilisation de nouvelles connaissances. Ainsi la part des produits considérés comme de haute technologie dans le commerce mondial est-elle passée de 8 % en 1976 à 23 % en 2000, les exportations de produits liés aux technologies de l'information et de la communication connaissant la plus forte progression sur la période 1985-2000. Cet avènement d'une économie de la connaissance s'est traduit par une croissance importante de la demande en personnels qualifiés, notamment de chercheurs et d'ingénieurs. De ce fait, il a pu conduire à des pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans plusieurs branches de haute technologie des pays industrialisés. De tels manques ont par conséquent favorisé l'intégration internationale du marché du travail des personnels scientifiques et

techniques » (69). Dans ce contexte, il est clair que le Maroc est placé face à des défis majeurs. Et cela, non seulement pour arrimer et impliquer ses compétences à l'étranger dans les mutations socio-économiques en cours, mais aussi pour atténuer la fuite de nouvelles compétences et pourquoi pas, en attirer à partir d'autres pays. Ce sont là des enjeux vitaux pour, tout à la fois renforcer sa dynamique économique, stimuler son système d'enseignement supérieur et activer le secteur de la recherche.

Dans l'état actuel du Maroc et du constat à travers lequel des départs ont été et sont toujours enregistrés, on note qu'ils sont souvent le fait d'élites intellectuelles, de chercheurs ou d'étudiants et de sportifs, avec un taux de retour des plus minimes pour ne pas dire presque inexistant. Et que du côté des pays développés, le besoin et la demande en compétences techniques et scientifiques va se faire de façon quasi-exponentielle, au regard du développement de ces pays. Que d'autre part, le Maroc, comme d'ailleurs le reste des pays du Maghreb, ne se trouve pas placé dans les dispositions multiples voulues, pour empêcher cette masse de chercheurs de vouloir à tout prix s'expatrier.

Sachant que, ni les mesures incitatives développées jusqu'alors sous d'autres cieux, n'ont pas permis de retenir les partants, et encore moins de favoriser le retour de leurs nationaux expatriés munis d'un savoir-faire technique et ou scientifique, ni le projet de création d'une "taxe", sur cette forme de "déperdition socio-économique" des pays de départ qu'est la fuite des cerveaux, ne s'est avérée possible à mettre sur pied. Il semble qu'il faille désormais ne concevoir de solution réelle et réalisable que dans la perspective d'un accompagnement et un arrimage au sein duquel les trois partenaires que sont le pays de départ, celui d'installation et le migrant, fonctionneraient de concert et trouveraient de ce fait chacun concrétisation de leur satisfaction. Chose ne pouvant être réalisée et réalisable que dans le cadre d'une mobilité bien comprise et assumée par toutes les parties en question. Aussi faut-il, selon nous, proposer des actions s'adressant aux

(69) Mohamed HARFI (ss.dir) : Etudiants et chercheurs à l'horizon 2020: Enjeux de la mobilité internationale et de l'attractivité de la France. Commissariat Général du Plan Paris, 28 septembre 2005, p. 9.

deux zones concernées, à savoir les pays de départ et d'installation. Sachant de plus, que certaines actions articulées, présentent à n'en pas douter, un caractère d'intersectivité et parfois de complémentarité. Ce qui fait, que dans tous les cas, il serait nettement recommandable que les pays du Nord fassent ne serait-ce que l'effort d'accompagner les actions entreprises en ce sens, dans le sud et parfois même, aillent jusqu'à favoriser de manière matérielle la mise sur pied d'actions probantes.

Mais aussi, promouvoir la recherche, l'innovation et le développement dans les pays de la rive sud, tout en mettant en place des structures d'information pour les jeunes chercheurs maghrébins, désireux de poursuivre leurs études et recherches en Europe. Il est de ce fait, nécessaire de mener une politique de motivation ou d'incitation pour que les jeunes élites se sentent véritablement valorisées et respectées, au sein de leur domaine de compétence. En faisant du savoir, non plus le seul objectif de la réussite socio-économique ou de l'accès à une sécurité de l'emploi par le fonctionariat, mais l'appartenance à un monde du savoir et de la connaissance, reconnus comme vraies valeurs sociétales, avec par exemple la création de "trophées de recherches".

C'est pourquoi, il est impératif de réussir la réforme de la mise en place du LMD, actuellement en cours, au niveau des pays du Maghreb. Par conséquent, l'Europe se doit de les aider à atténuer la grande disparité entre les établissements du nord et ceux de sud. Au sein même de cette zone géographique, il faut gommer aussi les disparités criantes entre "l'épicentre scientifique" et une certaine "périphérie" régionale. En remédiant pour ce faire, au manque de moyens financiers, à l'absence d'autonomie de gestion et de décision, au surpeuplement pléthorique et à la mobilité limitée des enseignants chercheurs.

En outre, il s'agirait de penser à développer la mise en place d'un visa scientifique, tendant à favoriser et faciliter la mobilité des étudiants et des chercheurs en leur simplifiant les démarches administratives en développant l'idée centrale que la migration est l'un des facteurs majeurs de toute intégration régionale et du développement (70). ■

Références bibliographiques

- Badie B., Brauman R., Decaux E., Devin G. Withol C. (2008), *Pour un autre regard sur les migrations; construire une gouvernance mondiale*, La Découverte, Paris.
- Barré R., Hernandez V., Meyer J-B., Vinck D. (2003), *Diasporas scientifiques/Scientific Diasporas*, Paris, IRD Editions.
- Berthomière W. et Chivallon Ch. (eds) (2006), *Les diasporas dans le monde contemporain*, Karthala/MSHA, Paris.
- Bordes-Benayoun C., Schnapper D. (2006), *Diasporas et nations*, Odile Jacob, Paris.
- Bouoiyour J., (2001), «Réseaux scientifiques et techniques et transferts technologiques, quelques éléments d'analyse à travers l'expérience marocaine», in *Migration Sud-Nord:« la problématique de l'exode des compétences »*, publications AMERM-Rabat.
- Bouoiyour J., M. Jellal, FC Wolff, (2003), «Effective Costs of Brain Drain», *Brazilian Journal Of Business Economics*, vol.3, n° 1, 6-16.
- Bouoiyour J.(2004), b, Knowledge Transfer, Diaspora and development in Morocco (in Arabic). Regional Expert Group Meeting, Towards Science and Technology Advancement and Innovation in the Arab Region. Amman, Jordan, 29-30 november.
- Brinkerhoff J. (2006), "Diasporas, Mobilization Factors and Policy Options", in Asian Development Bank, *Converting Migration Drains into Gains, Harnessing the Resources of Overseas Professionals*, Manila.
- Brown M. (2002), "Intellectual Diaspora Networks :their Visibility as a Response to Highly Skilled Emigration", *Autre part 22*: 167-78.
- Callon M. (1991), *Réseaux technico-économiques et irréversibilité*, in Boyer R., Chavance B.
- Charef M. (1999), *La circulation migratoire marocaine: un pont entre deux rives*. Editions Sudcontact, Agadir, 312 pages.
- Charef M et Gonin P (ss dir) (2005) *Emigrés-immigrés dans le développement local*. Editions Sudcontact, Agadir, 361 pages.
- Godard O. *Les figures de l'irréversibilité en économie*, CNRS, Paris.
-
- (70) Charef M. et Gonin P. (2005), *Emigrés – Immigrés dans le développement local*. Edition Sudcontact, Agadir, 361 pages.

- Cohen R. (1997), *Global Diasporas: an Introduction*, Routledge, Londres.
- Docquier F., Marfouk A. (2004), «Measuring the International Mobility of Skilled Workers (1990-2000)», *World Bank Policy Research Working Paper 3381*, Washington DC, World Bank.
- Dubar C. (1991), *La socialisation: construction des identités sociales et professionnelles*, Armand Colin, Paris.
- Dufoix S. (2003), *Les diasporas*, Que sais-je ? n° 3683, PUF, Paris.
- Dumont, J.-C., Lemaître G. (2005), «Beyond the Headlines : New Evidence on the Brain Drain », *La Revue économique*, 56 (6) : 1275-1299.
- Findlay A., Stewart E. (2002), *Skilled labour Migration from Developing Countries : an Annotated Bibliography*, *ILO Migration Paper Series*, n° 55.
- Gaillard J., Gaillard A-M. (1997), *Les enjeux des migrations scientifiques internationales; de la quête du savoir à la circulation des compétences*, L'Harmattan, Paris.
- Gaillard J., Gaillard A-M (2003), "Can the Scientific Diaspora save African science ?", *Scidev Website*.
- Gamlen A. (2005), *The brain Drain is Dead: Long live the New Zealand Diaspora*, *COMPAS Working Paper n° 10*, Oxford University.
- Gellner E. (1983), *Nations and Nationalism*, Basil Blackwell, Oxford.
- Granes J., Morales A. (1998), «Las potencialidades y limitaciones de la Red Caldas de Investigadores Colombianos en el Exterior : los Proyectos Internacionales Conjuntos : un estudio de caso», in Charum J., Meyer J-B. (eds.) *Hacer Ciencia en un Mundo Globalizado ; la Diaspora Colombiana en Perspectiva*, TM Editores, Bogota.
- Granes J., Meyer J-B. (2000), "Globalization of the National Scientific Community Through.
«Electronic List : Lessons and Prospects From a Case Study in Colombia», in CHARUM J., MEYER J-B. (eds.), *International Scientific Migrations Today* (CD-ROM), Paris, Editions IRD-COLCIENCIAS.
- Guo Y. (2003), "How Can the Chinese Intellectual Diasporas Bridge their Host and Home Countries as well as Help their Home Country Integrate into the International Community", in Barré *et al.*
- Johnson J. (2003), "S&T resources and programs in the United States for networking with developing countries." In Barré *et al.* (eds.).
- Latour B. (2005), *Reassembling the Social: An Introduction to Actor-Network Theory*, Oxford/New York, Oxford University Press.
- Law J., Hassard J. (éds.) (1999), *Actor Network Theory and After*, Londres, Blackwell Publishing.
- Leclerc E., Meyer J-B (2007), «Knowledge Diasporas for Development : Shrinking Space for Skepticism», *Asian Population Studies*, 3, 1.
- Lowell L. (2002), *Skilled labour Migration from Developing Countries : an Annotated Bibliography*, *ILO Migration Paper Series*, n° 56.
- Lowell L., Gerova S. (2004) *Diasporas and Economic Development: State of Knowledge*, *World Bank*, Washington D.C.
- Lucas R. (2004), *International Migration Regimes and Economic Development*, EGDI, Stockholm.
- Meyer J-B *et al.* (1997), «Turning Brain Drain into Brain Gain : the Colombian Experience of the Diaspora Option », *Science, Technology and Society*, vol 2, n° 2: 285-317.
- Meyer J-B., Kaplan, D., Charum, J. (2001), «Scientific nomadism and the new geopolitics of knowledge ». *International Social Sciences Journal/Revue Internationale des Sciences Sociales*, 168 : 341-54.
- Meyer J-B., (2004a), «Savoirs, diasporas et identités projectives», *Hermès*, 40: 350-54.
- Meyer J-B., (2004b), «Les diasporas de la connaissance : atout inédit de la compétitivité du Sud», *La Revue Internationale et Stratégique*, 55: 69-76.
- Meyer J-B and Wattiaux J-P. (2006), «Diaspora Knowledge Networks : Vanishing Doubts and Increasing Evidence », *International Journal on Multicultural Societies*, 8 (1).
- Wescott C., Asian Development Bank (2005), *Promoting Knowledge Exchange through Diasporas*, Workshop on "Demographic Challenges and Migration", Sydney, August 2005.
- Xiang Biao (2006), *Promoting Knowledge Exchange through Diasporas (the Case of the People's Republic of China)*, University of Oxford, February 2006.



محتويات العدد

■ عودة المهاجرين إلى المغرب

محمد المغاري

■ الهجرة غير المنتظمة بالمغرب : الوضعية الراهنة

محمد خشاني

■ هجرة الكفاءات

محمد شراف

إيلو 3-31، سكتور 16، حي الرياض

الهاتف: 04 37 57 69 05

الفاكس: 02 37 57 69 05

ص.ب. 178 الحي الإداري الرباط، المغرب

الرئيس

أحمد الحليمي علمي
المنذوب السامي للتخطيط

تأسيس ورئاسة التحرير

أحمد الكوهن المغيلي

اللجنة العلمية

مصطفى أفقير
عبد الحق علالات

جمال بورشاشن

محمد ادويدش

علي العقاوي

مراد گرواني

عبد الرحمان حواش

أحمد ابراهيمي

عبد اللطيف الفراخ

عبد العزيز معلمي

محمد تعموتي

الناشر

المركز الوطني للتوثيق

الهاتف: 08 32 77 10 05

09 84 77 37 05

08 30 77 37 05

الفاكس: 34 31 77 37 05

أكدال، الرباط

الإيداع القانوني

2004/139

منشورات

المنذوبية السامية للتخطيط

البريد الإلكتروني:

cahiersduplan@yahoo.fr

الموقع الإلكتروني:

www.hcp.ma

إنجاز

بابل كوم

الهاتف: 40 45 35 68 06، الرباط

المطبعة

المعارف الجديدة

الهاتف: 09 08/09 47 79 37 05

دفاتر التخطيط تنشر المقالات حسب اللغة التي كتبت بها.

الكتاب مسؤولون على محتوى مقالاتهم.

دفاثر النخيط

هجرة الكفاءات



الهجرة
غير المنتظمة
بالمغرب
الوضعية الراهنة

عودة المهاجرين
إلى المغرب

